

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

PRISE EN COMPTE DES MUTATIONS INDUITES PAR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE DANS LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES

Nathalie BEAUPÈRE - *Centre de recherche en économie et management (CREM),
centre associé au Céreq de Rennes*

Chantal LABRUYERE - Céreq

Jennyfer WENDLING - Céreq *

Avec la collaboration de Françoise Dauty, Céline Floriani, Michèle Ménabréaz

* Au moment de la réalisation de l'étude

Table des matières

Synthèse transversale	4
1. L'intégration du développement durable dans les CPC.....	4
2. Qualification de l'appropriation de la transition écologique au sein des diplômes	8
3. Des mentions très contextualisées qui parlent aux professionnels.....	13
Introduction.....	16
1. Eléments de méthodologie	19
1.1. Le corpus et son analyse	19
1.2. Les mots clés dans les référentiels.....	22
1.3. Les synthèses par CPC.....	24
2. 3ème CPC : Métallurgie.....	28
2.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007.....	28
2.2. Les diplômes du corpus étudié	29
2.3. Des mentions communes.....	31
2.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	31
Annexes	32
3. 3ème CPC : Métallurgie Sous-commission Travail des métaux	33
3.1. Les diplômes du corpus étudié	33
3.2. Des mentions communes	34
3.3. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	35
Annexes	36
4. 3ème CPC : Métallurgie Sous-commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics ...	38
4.1. Les diplômes du corpus étudié	38
4.2. Des mentions communes	39
4.3. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	40
Annexes	42
5. 3ème CPC : Métallurgie Sous-commission Electrotechnique, électronique, automatismes et informatique	44
5.1. Les diplômes du corpus étudié	44
5.2. Des mentions communes.....	45
5.3. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	46
Annexes	47
6. 3ème CPC : Métallurgie Sous-commission Aviation	49
6.1. Les diplômes du corpus étudié	49
6.2. Des mentions communes	49
6.3. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	50
Annexes	51
7. 5ème CPC : Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction.....	52
7.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007.....	52
7.2. Les diplômes du corpus étudié	54
7.3. Des mentions communes	56
7.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	57
Annexes	59

8. 6ème CPC : Chimie, bio-industrie, environnement.....	62
8.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007.....	62
8.2. Les diplômes du corpus étudié.....	64
8.3. Des mentions communes.....	65
8.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	66
Annexes.....	68
9. 7ème CPC : Alimentation.....	70
9.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007.....	70
9.2. Les diplômes du corpus étudié.....	71
9.3. Des mentions communes.....	71
9.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	72
Annexes.....	74
10. 8ème CPC : Métiers de la mode et industries connexes.....	75
10.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007.....	75
10.2. Les diplômes du corpus étudié.....	76
10.3. Des mentions communes.....	76
10.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	77
Annexes.....	79
11. 10ème CPC : Bois et dérivés.....	81
11.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007.....	81
11.2. Les diplômes du corpus étudié.....	82
11.3. Des mentions communes.....	83
11.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	84
Annexes.....	85
12. 11ème CPC : Transport, logistique, sécurité et autres services.....	87
12.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007.....	87
12.2. Les diplômes du corpus étudié.....	88
12.3. Des mentions communes.....	89
12.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	90
Annexes.....	91
13. 12ème CPC : Communication graphique et audiovisuel.....	92
13.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007.....	92
13.2. Les diplômes du corpus étudié.....	92
13.3. Des mentions communes.....	93
13.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	94
Annexes.....	95
14. 13ème CPC : Arts appliqués.....	97
14.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007.....	97
14.2. Les diplômes du corpus étudié.....	98
14.3. Des mentions communes.....	101
14.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	102
15. 15ème CPC : Commercialisation et distribution.....	109
15.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007.....	109
15.2. Les diplômes du corpus étudié.....	109
15.3. Des mentions communes.....	110
15.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	110
Annexe.....	112

16. 16ème CPC : Services administratifs et financiers	114
16.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007	114
16.2. Les diplômes du corpus étudié	114
16.3. Des mentions communes	115
16.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	116
Annexes	118
17. 17ème CPC : Tourisme, hôtellerie, restauration	119
17.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007	119
17.2. Les diplômes du corpus étudié	120
17.3. Des mentions communes	121
17.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	122
Annexes	124
18. 19ème CPC : coiffure, esthétique et services connexes.....	125
18.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007	125
18.2. Les diplômes du corpus étudié	126
18.3. Des mentions	127
18.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	128
Annexes	129
19. 20ème CPC : Secteur sanitaire et social, médico-social	130
19.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007	130
19.2. Les diplômes du corpus étudié	131
19.3. Des mentions communes	132
19.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes.....	132
Annexes	135
Glossaire	136

Synthèse transversale

Ce chapitre reprend les principaux enseignements tirés d'une lecture transversale des dix-huit synthèses sectorielles faisant le bilan du travail déjà réalisé pour traduire, dans le champ de la formation, l'impact de la stratégie de transition écologique. Cette synthèse est orientée par trois types d'interrogations : peut-on identifier des CPC plus ou moins avancées dans la prise en compte de la transition écologique ? Quelles sont les dimensions du développement durable les plus présentes dans les référentiels ? Peut-on illustrer, à partir de quelques exemples de diplômes, la déclinaison des problématiques du développement durable dans les différentes parties du référentiel, autrement que par la répétition de formules génériques ?

1. L'intégration du développement durable dans les CPC

La réorganisation des CPC en mai 2007 a réduit le nombre de CPC (passé de dix-sept à quatorze), en élargissant le périmètre de compétences de certaines d'entre elles, pour mieux équilibrer la charge de travail de chacune. Ce mouvement a pu se traduire, dans quelques cas, par une moindre cohérence sectorielle des diplômes traités au sein d'une même CPC. Cette relative hétérogénéité de certaines CPC, qui se traduit par la coexistence, en leur sein, de représentants de branches professionnelles dont l'activité est très diversement impactée par le développement durable, peut rendre cette lecture par CPC peu pertinente dans quelques cas.

On peut distinguer trois types de démarches d'intégration selon les CPC :

- Certaines CPC sont particulièrement sensibles à la prise en compte de la transition écologique, et ont intégré les problématiques du développement durable dans leurs référentiels, car elles représentent un enjeu pour les professionnels ; leurs diplômes renvoient d'ailleurs plus souvent à des métiers verts ou verdissants tels qu'ils sont identifiés et décrits par l'observatoire du CGDD¹.
- D'autres CPC semblent moins directement concernées mais s'inscrivent dans une démarche de respect de l'environnement et de prise en compte de cette nouvelle donne ; elles s'appliquent à traduire les préoccupations de la transition écologique – via le développement durable - dans leurs diplômes, dans un contexte réglementaire en évolution.
- Enfin, quelques CPC font une référence discrète au développement durable, dans une acception qui décrit principalement l'adoption de « gestes verts », comme le tri sélectif des déchets.

➤ Les CPC où la transition écologique est un enjeu pour les activités professionnelles

Quatre CPC se distinguent particulièrement sur ce registre, les 3^{ème} (Métallurgie), 5^{ème} (Bâtiment et travaux publics), 6^{ème} CPC (Chimie, bio-industrie, environnement) et 10^{ème} CPC (Bois et dérivés). Dans leurs référentiels, bien que l'item développement durable ne soit pas toujours énoncé explicitement, il est très prégnant notamment dans les mentions concernant la protection de l'environnement. L'efficacité énergétique, le travail sur les matériaux, ou encore le recyclage, sont communs à tous les diplômes qui soulignent la nécessité de prendre en compte « les contraintes environnementales » (formulation récurrente dans les référentiels de la 5^{ème} CPC²). De nombreux néologismes formés à

¹ Cf. Liste des codes ROME verts et verdissants, p.17 et 18 in Rapport d'activités 2013 de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, MEDDE-CGDD, février 2014 <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

² Cf. par exemple le Référentiel d'activités professionnelles (RAP) du BEP Topographie : « Les contraintes environnementales et paysagères sont prises en compte ».

partir du préfixe éco traduisent également les préoccupations écologiques : éco-construction, éco-conception, éco-gestion, éco-gestes...

La transition écologique est d'autant plus prégnante qu'elle s'impose aux professionnels de ces CPC comme une donnée de contexte de travail, d'où sans doute le terme « contrainte », qui rend compte de la manière dont les activités des professionnels s'inscrivent dans des cadres réglementaires - où la protection de l'environnement tient une place importante. La prise en compte de la transition écologique pour les diplômés couverts par ces CPC est incontournable puisque nombre d'entre eux visent des métiers qualifiés de verdissants ou verts³ - liés par exemple à la dépollution ou à l'installation de systèmes d'énergies renouvelables dans les bâtiments.

Plusieurs extraits illustrent les références à la transition écologique dans les textes des diplômes. Par exemple, dans les diplômes du bâtiment, les démarches qualité impliquent de respecter les normes et préconisations des labels (Bâtiment de basse consommation - BBC, Haute qualité environnementale - HQE...) décrits dans les savoirs associés des référentiels.

« S3.6 – démarche de haute qualité environnementale (HQE)

Objectifs de la démarche de haute qualité environnementale (HQE) :

Ecoconstruction :

– Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat.

– Choix intégré des procédés, systèmes et produits de construction

– Chantiers à faibles nuisances

Ecogestion :

– Gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activité, de l'entretien et de la maintenance. »

(cf. Savoirs associés 3-Confort de l'habitat du BP Maçon)

Dans les référentiels de la 6^{ème} CPC, l'accent est mis sur les risques environnementaux.

« C Santé et Sécurité au Travail et respect de l'environnement :

N° C21 Contribuer à l'élaboration des mesures de prévention, de protection et de maîtrise de la qualité durable de l'environnement

Dossier de fabrication : consignes de sécurité, procédure de gestion des déchets ...

Résultats attendus

Les mesures proposées sont cohérentes et améliorent efficacement les conditions générales de prévention, de protection des risques professionnels et de maîtrise de la qualité durable de l'environnement. »

(cf. référentiel d'activités professionnelles in Fonction C-Prévention des risques professionnels et environnementaux Bac Pro Plastiques et composites)

➤ **Les CPC où la transition écologique est plus ou moins intégrée dans les contextes de travail**

Certains référentiels intègrent des références au développement durable pour traduire leurs préoccupations liées à la transition écologique, alors que les activités des professionnels influent plus ou moins directement sur l'environnement. Sur les cinq CPC qui sont dans ce cas, quatre sont relativement homogènes du point de vue du périmètre des activités professionnelles représentées (la CPC Alimentation-7ème, la CPC Métiers de la mode et industries connexes-8ème, la CPC Arts appliqués-13ème et la CPC Tourisme-17ème), alors que la CPC Transport-logistique, sécurité et autres activités - 11ème couvre un périmètre assez hétérogène. Si la référence au développement durable est fréquente pour les diplômés des CPC du groupe précédent, pour les 7ème, 8ème, 13ème et 17ème la transition écologique n'est pas un dénominateur commun à tous les diplômés. Les références aux trois piliers du développement durable tendent plutôt à distinguer les diplômés au

³ Cf. Liste des codes ROME verts et verdissants, p.17 in Rapport d'activités de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, MEDDE - CGDD, <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

sein d'une même CPC, selon qu'elles apparaissent ou non dans les textes des référentiels. La mention du développement durable peut renvoyer à des préoccupations de qualité, au respect de règles internationales ou à l'évolution des demandes des consommateurs. C'est notamment le cas pour les 7^{ème}, 8^{ème} et 17^{ème} CPC dont certains référentiels de diplôme mentionnent que sur des marchés concurrentiels, afficher une préférence pour des produits éco-labellisés participe de la démarche qualité, comme pour le BTS *Tourisme* :

« 4. Le montage d'une prestation touristique

Il s'agit de mettre en œuvre une démarche rigoureuse afin de créer un produit répondant à la demande du client et de proposer un prix qui est compatible avec les contraintes stratégiques, commerciales, organisationnelles et financières présentées supra. Les dimensions éthique (par exemple, sur la lutte contre l'exploitation des êtres humains, en particulier les enfants) et durable (impact écologique de la mise en œuvre de la prestation) doivent être prises en compte. »

(cf. Savoirs associés *Tourisme et territoire* BTS *Tourisme*)

ou le BEP *Restauration*

« PÔLE N°5 : DÉMARCHE QUALITÉ EN RESTAURATION

C5-1. APPLIQUER la démarche qualité

C5-1.3 Intégrer les dimensions liées à l'environnement et développement durable dans sa pratique professionnelle

Conditions de réalisation et de mise en situation professionnelle en fonction des concepts de restauration

Procédures, consignes, documents relatifs au développement durable

Produits (denrées) certifiés

Signes et sigles officiels de qualité (Bio...)

Labels et certifications (Haute Qualité Environnementale, Ecocert, ...)

Energies, fluides

Produits d'entretien (bio, ...)

Critères et indicateurs de performance

Pertinence de l'utilisation raisonnée et adaptée des énergies, des fluides et des produits d'entretien

Respect des règles de recyclage des emballages, de gestion des déchets Conformité du tri sélectif»

(cf. Référentiel de certification Pôle n° 5 démarche qualité en restauration BEP *Restauration*)

La transition écologique n'est donc pas évoquée de manière homogène dans les diplômes d'une même CPC de ce groupe. Chaque diplôme tend à s'approprier et à traduire dans ses termes et ses activités les préoccupations de la transition écologique, le plus souvent dans le référentiel de certification et les savoirs associés. L'appropriation de cette problématique semble donc davantage liée ici aux préoccupations des professionnels de tel ou tel sous-domaine professionnel particulier, ou de tel niveau de qualification, qu'aux préoccupations de l'ensemble de la CPC. Ainsi, dans la 8^{ème} CPC (Métiers de la mode et industries connexes) les diplômes de blanchisserie insistent sur les risques environnementaux, l'évacuation des déchets, le traitement des effluents, quand d'autres diplômes font une référence plus générale à l'environnement (CAP *Métiers de la mode, vêtement tailleur* par exemple).

Mais les dates de rénovation expliquent sans doute également pour partie l'hétérogénéité des références au développement durable. Par exemple dans la CPC *Tourisme* (17^{ème}) sur les six diplômes rénovés ou créés, c'est dans la mention complémentaire *Accueil réception* rénovée en 2008 (à la

différence des autres rénovés entre 2011 et 2012) que les références au développement durable sont les moins nombreuses. Ce constat conforte la prise en compte de plus en plus prégnante des thématiques de la transition écologique, quelle que soit l'activité professionnelle visée par les diplômés.

Il importe également de souligner que les activités professionnelles des diplômés d'une même CPC ne s'inscrivent pas toutes dans des interactions directes avec l'environnement ce qui limite la référence au développement durable – principalement évoqué dans sa dimension environnementale. Dans ce groupe, les CPC s'approprient donc les préoccupations de la transition écologique et les traduisent d'une manière concrète dans les référentiels, mais de manière plus diversifiée que pour le premier groupe, du fait d'une proximité plus ou moins forte des différents métiers avec l'environnement.

Une lecture chronologique

Au fil des années, on constate une meilleure prise en compte du développement durable dans les référentiels. En effet, depuis le Grenelle de l'environnement en 2007, de nombreux diplômés ont intégré des éléments des trois piliers du développement durable dans leurs référentiels. Par exemple, des modules spécifiques au développement durable et à ses enjeux sont déclinés dans les savoirs associés - outre le module PSE introduit en 2009 dans les bacs pro.

Si le pilier environnemental est le plus fréquemment évoqué, le pilier économique - et son versant écologique, les deux étant souvent liés - s'affiche également dans les référentiels des diplômés les plus récemment rénovés (souvent à partir de 2010). Le pilier sociétal - et sa traduction en RSE - est globalement moins présent, bien qu'il apparaisse dans les diplômés de niveau IV et plus encore dans les BTS qui peuvent destiner à des fonctions de gestion et de management. Les préoccupations liées au développement durable sont donc progressivement appropriées et traduites dans différents registres - dont le registre technologique – dans les référentiels. Dans les comptes rendus des CPC, les échanges concernant le développement durable sont aussi plus nombreux au fil du temps.

➤ Une évocation du développement durable principalement traduite par des « gestes verts »

Certaines CPC font une référence plus « discrète » à la transition écologique et l'intègre dans une acception de type « gestes verts » dans les référentiels des diplômés qu'elles gèrent, c'est le cas notamment des 12^{ème} (Communication graphique et audiovisuel), 15^{ème} (Commercialisation et distribution), 16^{ème} (Services administratifs et financiers), 19^{ème} (Coiffure, esthétique et services connexes) et 20^{ème} CPC (Secteur sanitaire et social médico-social).

De fait, les métiers et codes ROME visés par les diplômés de ces CPC sont d'une manière générale plus éloignés des questions environnementales. Dans ces diplômés, l'intégration et la description de tâches et/ou de savoirs associés relatifs aux dimensions du développement durable sont moins prégnantes et moins explicites, globalement, que pour les CPC pour lesquelles la transition écologique présente un enjeu direct (3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 10^{ème} CPC).

A quelques exceptions près - comme le CAP *Gardien d'immeuble* dont les activités sont pour certaines inscrites dans les codes ROME verts ou verdissants du rapport annuel de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (op. cit.) - les référentiels mentionnent principalement les « gestes verts » qui peuvent être inclus dans les pratiques professionnelles. Pour les diplômés de ces CPC le développement durable est principalement évoqué à travers le module PSE des BEP et Bac Pro, voire mentionné via le tri sélectif des déchets.

Toutefois, il existe une exception, le référentiel du BTS en économie sociale familiale présente la particularité d'intégrer largement des savoirs qui relèvent du développement durable, dans la mesure où l'une des missions des diplômés, affichée dans la définition même du diplôme, est d'accompagner les personnes et les familles à intégrer cette préoccupation dans leur vie quotidienne.

« Il [le titulaire du BTS ESF] met ses compétences scientifiques, techniques, méthodologiques au service de différents publics, d'usagers, de consommateurs, de clients et de professionnels. Il participe ainsi à l'impulsion des évolutions de comportements individuels ou collectifs, dans un contexte de développement durable. »
(cf. définition du diplôme du BTS Economie sociale familiale)

Une lecture par niveau de qualification

Les diplômes étudiés dans les différentes CPC vont des niveaux V à III, la palette des niveaux est donc relativement large et aurait permis une analyse par niveau de diplôme. Jugée moins pertinente, l'analyse n'a pas été réalisée sous cet angle. En effet, il apparaît que l'intégration des dimensions du développement durable est moins dépendante du niveau de qualification que de la spécialité. Si le niveau de qualification n'est pas une clé d'entrée pour comprendre la place du développement durable dans les référentiels, il n'empêche qu'une progression s'observe de fait dans les spécialités qui l'intègrent, quand leurs diplômes se déclinent en niveau de qualification allant de V à III : on constate notamment que l'acception du développement durable est plus large au niveau III (où le pilier RSE est plus présent) qu'au niveau V où les préoccupations strictement environnementales prédominent. On doit signaler également une grande homogénéité de traitement des questions de développement durable au niveau des baccalauréats professionnels, avec l'instauration d'un module Prévention Santé Environnement (PSE) qui intègre des enseignements relatifs au développement durable et prévoit l'évaluation des élèves sur cette question. Mais on ne retrouve pas cette homogénéité dans les autres diplômes de niveau IV (Brevet professionnel - BP, Brevet de métiers d'art - BMA).

Force est de constater que le contenu des référentiels est plus marqué par les domaines d'activités professionnelles des diplômés, que par un souci d'uniformiser le contenu des diplômes en termes de développement durable pour un niveau donné de formation.

2. Qualification de l'appropriation de la transition écologique au sein des diplômes

Le logiciel *ad hoc* et les lexiques construits ont permis d'isoler dans les textes les références au développement durable, mais en fonction de leur emplacement dans les différents textes relatifs aux diplômes, les extraits ne renvoient pas aux mêmes exigences ou aux mêmes motifs justifiant l'intégration de la transition écologique.

Cinq registres différents se dégagent donc à la lecture du corpus des textes étudiés. Ils ont permis de classer les extraits surlignés dans les tableaux d'analyse joints en annexe selon que l'évocation du développement durable renvoie :

- à des dispositions et motifs réglementaires,
- à une dimension économique,
- à des questions et/ou des innovations technologiques,
- à la volonté de contribuer à la préservation de l'environnement,
- ou à la prise en compte de la dimension sociale du développement durable à travers des références à la RSE.

Si cette grille de lecture permet d'éclairer le contexte de référence et ce qui a pu motiver l'introduction du développement durable dans les référentiels, il importe de souligner qu'entre ces registres les frontières sont poreuses. Ces cinq registres sont interdépendants et bien souvent des extraits de référentiel inscrits dans une dimension réglementaire peuvent également renvoyer à une préoccupation économique ou environnementale *lato sensu*.

➤ **La référence à la réglementation, un dénominateur commun de la majorité des diplômes**

Réglementation : sont classés dans ce registre l'ensemble des extraits faisant explicitement référence à un cadre réglementaire qui s'impose aux entreprises (ou dans certains registres aux particuliers). La réglementation peut renvoyer à différents niveaux de gouvernance, elle peut par exemple découler des engagements internationaux de la France (Protocole de Kyoto, Sommet de Johannesburg...), des orientations européennes (Paquet Climat-énergie, Directives de l'Union européenne...) ou des orientations nationales (Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique française, Grenelle de l'environnement...), voire de politiques territoriales ou de branches professionnelles spécifiques. Certaines CPC⁴ peuvent directement faire référence à des textes législatifs tels que le code de l'environnement qui regroupe des textes juridiques relatifs au droit de l'environnement.

Dans l'ensemble des synthèses, la réglementation concerne principalement les règles d'hygiène, de santé, de sécurité au travail, de respect et de protection de l'environnement.

Tous les référentiels mentionnent *a minima* que les candidats aux diplômes préparés doivent connaître et respecter les réglementations en vigueur en matière de respect de l'environnement dans leurs activités professionnelles. Ainsi, la référence au développement durable est très souvent introduite par une entrée réglementaire dans les textes du corpus étudié, avec des formules génériques que l'on retrouve dans un grand nombre de définition de diplôme comme « *exerce son activité dans le respect des règles de prévention des risques professionnels, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement* ».

Les référentiels d'activités comme les référentiels de certification soulignent la prise en compte du cadre normatif issu des préconisations internationales, nationales ou propres à certaines branches d'activités dans lesquels les diplômés vont s'inscrire. Traduits en tâches, en compétences ou encore en savoirs associés, les cadres réglementaires mentionnant le développement durable vont des « gestes verts » - comme le tri des déchets - au respect des normes environnementales - comme la norme ISO 14001 - suivant les spécificités et exigences des secteurs d'activités. Certaines CPC soulignent également que les entreprises produisent leurs propres normes et règles en matière de respect de l'environnement. Les références de ce type ont été classées, dans notre analyse, plutôt sous les registres de la préservation de l'environnement et RSE (voir plus loin) qui renvoie aux démarches volontaires des entreprises ou de certains groupes professionnels.

⁴ 3^{ème} CPC Métallurgie (sous-commission Travail des métaux et la sous-commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics), la 6^{ème} CPC Chimie, bio-industrie, environnement et la 7^{ème} CPC Alimentation

➤ **Des nécessités économiques**

Economie : sont classés dans ce registre les extraits qui suggèrent ou parfois mentionnent explicitement que les entreprises ont un intérêt économique (en termes de réduction de coûts de production, de positionnement sur un marché concurrentiel, de développement de nouveaux produits etc.) à lier certaines activités ou compétences au registre du développement durable. A titre d'exemple, le fait d'inciter dans les référentiels à privilégier l'achat de produits locaux ou éco-labellisés est une démarche économique autant qu'environnementale. Il en est attendu en effet à la fois la réduction de certains coûts (sur les approvisionnements par exemple) et un bénéfice d'image au niveau de la vente du produit final. Les références à l'économie d'énergie sont également inscrites dans cette dimension car l'objectif principal est bien souvent de diminuer le coût de l'énergie pour l'entreprise. Mais le fait d'afficher un souci de réduction de consommation d'énergie peut être aussi lié à l'image de l'entreprise et au fait qu'elle préserve ses intérêts, ceux de ses clients et de l'environnement (cf. les diplômes du transport routier).

Quand les références au développement durable s'inscrivent dans une perspective économique, il s'agit bien souvent de souligner les choix opérés par l'entreprise en matière de consommation d'énergie ou d'achats de matière première. Certains référentiels de diplôme insistent sur le fait que les candidats doivent connaître les différents labels qualités des produits et privilégier ceux qui ont un impact écologique moindre.

« Approvisionnement

Gestion des matières premières, des produits intermédiaires et consommables

Participer à la politique d'approvisionnement dans le cadre d'une démarche éco-responsable

Résultats attendus

Tendre vers des achats au meilleur rapport qualité/prix et éco-responsable (achat de produits locaux) »

(cf. référentiel d'activités professionnelles fonction 1 Approvisionnement gestion des matières premières ... du BP *Boulangier*)

Il importe de souligner que dans nombre de diplômes la dimension économique du développement durable se traduit par les économies d'énergie, qui conjuguent un meilleur respect de l'environnement à un intérêt financier pour les entreprises. Lorsque la dimension économique du développement durable fait converger les intérêts environnementaux et les intérêts économiques de l'entreprise, elle favorise notablement l'introduction de pratiques et comportements respectueux de l'environnement. Certains champs de formation et certaines CPC sont plus sensibilisés que d'autres à ces questions. De même les diplômes de niveau III, voire certains de niveau IV, développent plus souvent cette dimension économique du développement durable puisque les futurs diplômés seront amenés à occuper des postes qui comportent une part de gestion (d'entreprise, des achats, du personnel, etc.).

En conclusion, si la dimension réglementaire du développement durable est présente dans la quasi-totalité des référentiels, la dimension économique l'est moins systématiquement et dépend plus des niveaux de diplômes.

➤ Des innovations technologiques

Technologie : sont classés dans ce registre les items relatifs à l'ensemble des moyens ou techniques dont le but est de diminuer les impacts négatifs sur l'environnement. A titre d'exemple, des équipements, des techniques et des solutions technologiques peuvent être mis en place pour réduire les émissions de polluants. Certaines formations vont ainsi explicitement privilégier l'enseignement de techniques inscrites dans une démarche environnementale (dans le bâtiment par exemple), d'autres vont inciter à l'utilisation de produits recyclables ou encore encourager les innovations technologiques pour diminuer l'empreinte carbone de leurs activités. Sont classées dans cette dimension technologique les références aux procédés technologiques ou de fabrication, aux outils, aux innovations qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable – par exemple compostage, éco-conception, éco-construction, etc.

Certains référentiels évoquent explicitement les enjeux auxquels sont confrontés les métiers couverts par le champ de leur CPC en termes d'innovations technologiques liées à la transition écologique. Ainsi, les CPC de la métallurgie, du bâtiment et des travaux publics ou encore de la chimie, bio-industrie, environnement, soulignent les évolutions des technologies qui impactent les métiers, les compétences et connaissances attendues des futurs diplômés.

Dans un contexte où les éco-constructions ont été encouragées, notamment par des dispositifs d'incitations financières pour les bâtiments labellisés (BBC, HQE...), pour lesquels la réglementation impose de respecter des niveaux de qualité, les professionnels ont besoin d'être formés aux technologies pour respecter ces nouvelles exigences. Quelques référentiels et des comptes-rendus de CPC rappellent également que les consommateurs sont aussi en demande de solutions techniques à leurs questions. Les outils et procédés de fabrication sont donc évoqués dans l'optique de mieux répondre aux enjeux de la transition écologique et du marché.

➤ La préservation de l'environnement

Préservation de l'environnement : tous les extraits relatifs à l'environnement qui ne renvoient pas explicitement à la réglementation, l'économie, la technologie ou encore à la responsabilité sociétale des entreprises sont classés dans ce registre. C'est-à-dire toutes démarches volontaires et pro-actives comme le tri des déchets, l'utilisation de produits ou matériaux écologiques ainsi que le respect des consignes relatives à la sauvegarde de l'environnement. La mention « développement durable » est classée dans cette rubrique car elle inclut naturellement la notion de préservation de l'environnement, comme le suggèrent toutes les définitions du développement durable, qui insistent sur l'existence des trois piliers qui le constituent (environnemental, économique et social /sociétal).

Ce registre d'analyse est, avec celui de la réglementation, celui où se trouvent classés le plus grand nombre d'items. En effet, la plupart des référentiels contiennent au moins une mention, même très générique, relative à la « protection de l'environnement », ou au « développement durable », fréquente soit dans le référentiel d'activités, soit dans le référentiel de compétences, comme « *tenir compte dans sa pratique professionnelle des dimensions liées à l'environnement et (/ou) au développement durable* ». Par ailleurs, un grand nombre d'items qui peuvent être classés sur le registre économique, comme les économies d'eau, de matières premières, ou d'énergies, ont été également classés sous le registre « protection de l'environnement », car dans de nombreux cas le moteur des changements de pratique relève autant d'une logique économique que d'une logique de participation à la protection de l'environnement - en tant que projet collectif engageant la responsabilité de chacun vis-à-vis des générations futures.

➤ **L'évocation latente de la RSE**

RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est définie par la Commission européenne (2011)⁵ comme, « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société :

- Pour assumer cette responsabilité, il faut respecter législation et conventions collectives
- Pour s'en acquitter pleinement, il faut avoir engagé en collaboration étroite avec les parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans les activités commerciales et la stratégie de base ».

Outre les dimensions sociales et éthiques des activités professionnelles, les références aux conditions de travail sont classées dans ce registre. De plus, sont également considérées comme relevant de la RSE les consignes (et règles internes) relatives à la protection de l'environnement quand elles sont initiées par l'entreprise. Plus spécifiquement, la dimension de responsabilité sociétale des entreprises couvre les items tels que le management environnemental, l'investissement socialement responsable, le dialogue social, etc. qui font référence à la démarche de développement durable.

Peu de diplômes décrivent explicitement dans leurs référentiels la manière dont peut se traduire la dimension sociale du développement durable. Si l'on peut s'en tenir à une acception large et considérer que l'ensemble des éléments relatifs aux conditions de travail y contribue, il importe de souligner que les réglementations en la matière (notamment en matière de prévention des risques professionnels et d'hygiène et sécurité) sont anciennes et que leur apprentissage figure depuis très longtemps dans les programmes de l'enseignement professionnel. Ce volet de la RSE (respect de la législation et des conventions collectives) ne peut donc être mis en lien avec l'impulsion donnée par les politiques de transition écologique. Les démarches de préservation de l'environnement initiées par les employeurs, qui relèvent sans aucun doute de leur responsabilité sociétale (voire définition), ont été prioritairement affectées au registre « protection de l'environnement » (et conjointement au registre « économique » dans de nombreux cas). Les items relatifs aux responsabilités sociales (qualité du dialogue social notamment) et à l'éthique des entreprises, vis-à-vis de leurs fournisseurs et de leurs clients ont été classés dans le registre RSE.

Plus difficile sans doute à traduire en activités et en savoirs, la RSE est rarement mentionnée comme telle dans les référentiels, mais elle apparaît de manière latente dans le module PSE et de manière affichée dans certains référentiels de diplômes en particulier au niveau III en cohérence avec les cibles emploi des candidats. De fait les BTS d'une manière générale affichent plus souvent des références à la RSE que les diplômes de niveau IV et V.

Certains diplômes, inscrivent leurs activités dans le cadre large du respect des engagements internationaux de la France, et de respect de l'éthique comme c'est le cas du BTS *Tourisme* ou du BTS *Métiers de la mode vêtement*.

« La plupart des entreprises s'engage dans le respect de l'éthique et du développement durable, pour tout ou partie de leur production. Ces nouvelles contraintes doivent être connues des futurs techniciens et ils doivent pouvoir y répondre »

(cf. texte de présentation du BTS *Métiers de la mode vêtement*)

⁵ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-responsabilite.html>

3. Des mentions très contextualisées qui parlent aux professionnels

Alors que de nombreux référentiels se contentent encore d'aborder les questions de la transition écologique à travers des formules génériques, il est intéressant de souligner que dans un certain nombre de cas, notamment dans les diplômes les plus récemment actualisés, un effort particulier a été fait pour préciser - dans les RAP, RC ou encore dans les savoirs associés - la manière dont les élèves sont invités à appréhender le développement durable. Il ne s'agit pas de mettre en exergue ce qui pourrait paraître comme étant de « bonnes pratiques », mais plutôt d'attirer l'attention sur la diversité - voire l'originalité parfois - de présentation des compétences et savoirs relatifs au développement durable.

➤ La 3^{ème} CPC Métallurgie

Trois BTS rénovés en 2013 (BTS *Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle*, BTS *conception et réalisation de carrosserie* et le BTS *Techniques et services en matériels agricoles*) intègrent de manière transversale dans leurs référentiels les différentes dimensions du développement durable. Cette dimension est particulièrement présente dans les savoirs associés, avec notamment des références aux institutions et organismes concernés tels que l'ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ou l'INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques.

« • *Aspects législatifs et réglementaires en matière de protection de l'environnement et des risques industriels :*

- *domaine d'application,*

- *actions élémentaires (Connaitre – Maitriser et Minimiser),*

- *responsabilités.*

• *Les impacts environnementaux de l'industrie.*

• *Les institutions et organismes concernés : Agence de l'environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'environnement (DRIRE), Institut National de l'environnement Industriel et des Risques (INERIS).*

• *Principe d'amélioration continue. »*

(Savoirs associés relatifs à la protection de l'environnement des trois BTS (*Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle*, *Conception et réalisation de carrosserie* et *Techniques et services en matériels agricoles*))

Un domaine de savoir est aussi spécialement consacré au développement durable et mentionne son concept et ses enjeux. Les termes éco conception, éco-conduite, éco-maintenance, éco bilan et aussi éco-compostage sont également présents dans ces référentiels.

« *S10.1 Le développement durable*

S10.1.1 Concept, enjeux du développement durable

-*Concept.*

-*Enjeux sociétaux, économiques et environnementaux, indicateurs associés.*

-*Principes : Précaution, prévention, responsabilisation.*

S10.1.3 Analyse du cycle de vie

-*Les étapes du cycle de vie d'un produit*

-*Notion d'éco-conception*

-*Notion d'éco-conduite*

-*Notion d'éco-maintenance »*

(Savoirs associés relatifs au développement durable du BTS *Techniques et services en matériels agricoles*)

Ce traitement identique dans plusieurs diplômes d'une même CPC témoigne d'une modalité de travail habituelle des groupes de production des référentiels, qui reprennent souvent à leur compte les formules élaborées par les groupes précédents⁶

➤ **La 5^{ème} CPC Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction**

Dans cette CPC, le CAP *Marbrier du bâtiment et de la décoration* (2013) et le CAP *Tailleur de pierre* (2013), intègrent un savoir intitulé « *enjeux énergétiques et environnementaux* » qui précise que « *le secteur du bâtiment doit apporter une contribution essentielle à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Plan Bâtiment issu du Grenelle de l'Environnement* ». Pour répondre à ces objectifs, différents points sont développés :

« *Orientations internationales et nationales sur l'énergie et l'environnement - Domaines d'action dans le cadre du développement durable - Impact environnemental* »

Le BTS *Bâtiment* (2011) se distingue également des autres diplômes de ce corpus avec un savoir consacré aux « *sciences physiques appliquées* », dans lequel l'étudiant est interrogé sur :

« *La vie du matériau : de son origine à son retraitement.
Les ressources : sous quelles formes ?
Les ressources : pourquoi et comment faut-il les recycler ?
Comment optimiser l'éclairage ?...* »

➤ **La 7^{ème} CPC Alimentation**

Dans cette 7^{ème} CPC, les bacs pro (*Boucher charcutier traiteur, Boulanger pâtissier et Poissonnier écailler traiteur*) et le BP *Boulangier* – respectivement rénovés en 2009 et 2012 - se distinguent par l'intégration très concrète du développement durable dans leurs référentiels. En effet, dans le savoir associé consacré à la démarche qualité il est demandé aux candidats de « *définir la notion de développement durable* » et de compléter cette définition en citant des « *exemples appliqués à la profession* ». Cette formulation, qui suggère que les élèves réfléchissent à la traduction opérationnelle du développement durable dans leurs activités, est également présente dans le référentiel des bacs pro *Hygiène, propreté, stérilisation* et *Gestion des pollutions et protection de l'environnement* (6^{ème} CPC cf. Savoir associé S1-5 Activités professionnelles et développement durable).

Les bacs pro de la 7^{ème} CPC intègrent également un savoir intitulé « *environnement économique, juridique et management de l'entreprise* » qui regroupe les items suivants « *l'organisation, actrice du développement durable* » et « *les politiques de développement durable et leurs enjeux* ».

Le bac pro *Poissonnier écailler traiteur* a lui aussi ses spécificités. Le savoir associé 1- *La culture professionnelle* se décline avec un enseignement consacré à « *la ressource halieutique* » dont l'objet est le « *développement durable et son incidence pour les professionnels* ».

➤ **La 8^{ème} CPC Métiers de la mode et industries connexes**

Cette CPC se démarque par la prise en compte du développement durable dans ses BTS. Dans le RC du BTS *Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie* (2012), la compétence « *concevoir et développer les produits* », il est demandé aux candidats de « *mettre en évidence l'intérêt et les limites d'un sourcing d'achat et d'approvisionnement dans un environnement de développement durable* » et d' « *intégrer l'environnement écologique et éthique dès la conception du produit* ». Un savoir associé intitulé « *Protection de l'environnement et de la personne* » complète cette prise en

⁶ Cf. à ce sujet l'étude « *Place et rôle des professionnels dans la conception des diplômes professionnels* », Caillaud P. et alii, CPC Document 3 /2011

compte du développement durable dans le référentiel et se décline en « *concept, enjeux et valeurs fondamentales associées* » et « *principe de l'éco-conception* »

Le BTS *Métiers de la mode - vêtements* (2012) intègre les aspects législatifs, réglementaires, économiques, sociaux, et écologiques à travers une thématique intitulée « *de la fibre au produit* » dont l'objectif est « *d'analyser la chaîne complète d'un produit ... depuis sa conception jusqu'au recyclage en fin de vie ou d'analyser la gestion de l'énergie et des déchets au sein d'une entreprise et son impact environnemental.* »

*
* *
*

La lecture et l'analyse des référentiels et des comptes-rendus de CPC montrent une évolution certaine de la prise en compte de la transition écologique dans les référentiels de diplômes. Finalement, plus que le niveau, ce sont les CPC et les secteurs d'activité visés par les diplômes et le calendrier de révision des diplômes qui déterminent le niveau d'appropriation et de traduction des préoccupations liées à la transition écologique dans les textes. Certaines CPC comptent nombre de métiers verts ou verdissants, tandis que d'autres ont des activités dont l'impact sur l'environnement est moins direct. Enfin, c'est principalement le pilier environnemental qui s'affiche dans les référentiels, même si l'on observe que les dimensions sociétales, mais surtout économiques, tendent à être plus fréquemment citées ces dernières années.

Introduction

Les travaux du « Plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte » concluaient dès 2010 au besoin d'un effort considérable de rénovation des formations initiales et continues pour y introduire les postures, gestes techniques, connaissances et compétences nécessités par la transition écologique vers une économie verte ou durable. Cette rénovation des formations suppose dans nombre de cas une actualisation du contenu des référentiels des diplômes eux-mêmes, voire la création de nouveaux diplômes lorsque de nouveaux métiers émergent. Or la liste et le contenu des diplômes font l'objet de révisions régulières pour tenir compte des différentes évolutions (technologiques, organisationnelles, réglementaires etc.) qui ne cessent d'impacter le contenu des emplois et l'exercice des métiers. Cette actualisation est de la responsabilité des ministères certificateurs⁷, via leurs commissions professionnelles consultatives (CPC), mais aussi des établissements d'enseignement supérieur (sous contrôle de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - AERES), des écoles d'ingénieurs (sous contrôle de la Commission des titres d'ingénieurs - CTI), des branches professionnelles (Certificat de qualification professionnelle - CQP).

Le ministère en charge de l'écologie (ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie - MEDDE) a donc souhaité prendre la mesure de l'effort d'adaptation à la transition écologique des formations, que les principaux ministères certificateurs ont fait ces dernières années à l'occasion du processus d'actualisation de leur offre de diplômes, en commençant par les diplômes de l'enseignement professionnel du ministère de l'Education Nationale, compte tenu de la place prépondérante qu'ils tiennent dans la formation professionnelle initiale.

Réalisée en 2013-2014 par le Céreq, l'étude dont il est rendu compte ici vise donc à éclairer la place du développement durable dans les diplômes de l'enseignement professionnel, rénovés ou créés depuis le Grenelle de l'environnement en 2007.

Encadré 1 • Définitions

Développement durable, transition écologique et transition énergétique

« Lorsque l'on parle de développement durable et de transition écologique, il y a convergence. L'objectif de la transition écologique est de permettre le développement durable/soutenable.

Le développement durable fait référence à un développement de nos sociétés que la planète peut supporter sur le long terme : aujourd'hui, nos modèles de croissance ne sont pas tenables au vu des ressources et limites de la planète, il faut donc passer par une transition pour refonder nos modèles et aboutir à un développement durable.

La transition énergétique constitue l'une des composantes de la transition écologique. Elle traduit le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre en énergie et faiblement carbonée. Un tel changement de modèle énergétique suppose de travailler à la fois sur les économies d'énergie et sur l'évolution du mix énergétique, avec une part accrue des énergies renouvelables. »//

Source : ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

« Le développement durable est un développement qui s'efforce de répondre aux besoins présents sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs »

© Rapport Brundtland, ONU, 1987

« Les trois piliers du développement durable sont :

- le pilier économique qui doit être productif c'est-à-dire générer des profits*
- le pilier social qui doit assurer à toute la population un niveau de vie acceptable*
- le pilier environnemental qui doit tendre au respect de l'espace exploité et des ressources. »*

Source : ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

⁷ Le ministère de l'Education nationale, les ministères du Travail, des Affaires sociales, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Bien que le néologisme de « *verdissement des formations* » ait été assez largement utilisé, par différents acteurs, pour évoquer ces évolutions souhaitées de l'offre de formation, il est assez vite apparu que ce terme pouvait restreindre, a priori, à la seule dimension environnementale les enjeux de la transition écologique. Or les dimensions sociales et économiques sont à prendre en compte. Il est également important de préciser que si la transition écologique et sa traduction dans les référentiels de diplôme est au cœur de ce travail, concrètement c'est le terme développement durable qui est mentionné dans les textes des référentiels. Loin d'être anodine, la sémantique révèle l'évolution de l'appropriation de cette problématique par les acteurs qui débattent et rédigent les référentiels des diplômes.

Il est aussi nécessaire de souligner que ce travail est focalisé sur l'analyse des référentiels de diplômes, et ne vise pas à décrire pas ce qui se passe réellement, sur le terrain, au niveau des contenus de formation eux-mêmes : il n'était pas envisagé dans le cadre de ce travail de prendre en compte l'ensemble de la documentation pédagogique, élaborée par les corps d'inspection, pour orienter le travail des enseignants, ni d'exploiter les sujets d'examen, dont le choix constitue souvent pour les enseignants un repère pour la formation⁸.

Organisée autour de l'analyse qualitative d'un corpus de documents (des référentiels de diplômes professionnels et des comptes rendus de réunions des Commissions professionnelles consultatives (CPC)), l'étude a balayé les cent-soixante-quatre diplômes créés ou renouvelés entre 2007 et 2013 par les quatorze CPC (Cf. encadré 2), ainsi que les cent-soixante-douze comptes rendus des séances tenues pendant la même période par ces CPC. La restitution de ce travail a pris la forme de cette collection de synthèses réalisées CPC par CPC, construites selon une architecture commune, et précédée d'une synthèse transversale à l'ensemble des diplômes étudiés.

Encadré 2 • Architecture des CPC en 2013

Les CPC sont des instances où employeurs, salariés, pouvoirs publics et personnes qualifiées se concertent et donnent un avis sur la création, l'actualisation ou la suppression des diplômes technologiques et professionnels du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (BTS), délivrés au nom de l'Etat. Le périmètre de chaque CPC a été redéfini en 2007 et correspond à des champs professionnels plus ou moins vastes et plus ou moins homogènes, et dans les plus importantes l'offre de diplômes est structurée en sous-domaines (voir tableau ci-dessous). Dans le cas de la métallurgie, le travail d'actualisation est réalisé par des sous-commissions qui ont leur propre calendrier de réunion.

- 3^{ème} CPC Métallurgie
 - Sous commission Travail des métaux
 - Sous commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics
 - Sous commission Electrotechnique, électronique, automatismes et informatique
 - Sous commission Aviation
- 5^{ème} CPC Bâtiments, travaux publics, matériaux de construction
- 6^{ème} CPC Chimie, bio-industrie, environnement
- 7^{ème} CPC Alimentation
- 8^{ème} CPC Métiers de la mode et industrie connexes
- 10^{ème} CPC Bois et dérivés
- 11^{ème} CPC Transport, logistique, sécurité et autres services
- 12^{ème} CPC Communication graphique et audiovisuel
- 13^{ème} CPC Arts appliqués
- 15^{ème} CPC Commercialisation et distribution
- 16^{ème} CPC Services administratifs et financiers
- 17^{ème} CPC Tourismes, hôtellerie, restauration
- 19^{ème} CPC Coiffure, esthétique et services connexes
- 20^{ème} CPC Secteurs sanitaire et social, médico-social

⁸ Comme le souligne un représentant de la DGESCO dans une CPC du BTP, en 2011 (voir plus loin).

Avant de présenter ces résultats, il paraît utile d'explicitier, dans cette partie introductive, la méthodologie retenue pour procéder à l'analyse des référentiels. Une première partie décrit le corpus et les modalités de son analyse, une deuxième s'attarde sur les mots clés du développement durable identifiés dans les référentiels, enfin une dernière introduit la structure des synthèses par CPC réalisées.

1. Eléments de méthodologie

1.1. Le corpus et son analyse

Deux sources principales ont été mobilisées pour constituer le corpus de documents sur lequel a porté l'analyse : la base de données Reflet du Céreq (cf. descriptif dans l'encadré ci-dessous), pour identifier les diplômes créés ou actualisés depuis 2007, la collection des comptes-rendus de CPC ainsi que, bien entendu, les textes des 164 référentiels de diplômes, dans lesquels sont décrits les activités, savoirs et compétences des futurs diplômés. En sus de cette analyse documentaire des entretiens ont été conduits avec les représentants du Céreq dans les CPC.

Encadré 3 • Sources et données mobilisées

La base de données Reflet (Regards sur les flux de l'enseignement technique et professionnel).

Créée par le Céreq dans les années 80, elle constitue un recueil historique de l'offre des certifications relevant de différents ministères certificateurs. C'est à partir des textes réglementaires (arrêtés de création ou d'actualisation de diplôme) archivés dans cette base qu'ont pu être identifiés les diplômes rénovés ou créés depuis 2007 et collectés les référentiels correspondant..

La base est accessible sur le site du Céreq [www.cereq.fr/Refllet.htm] ou en accès direct à l'adresse:

<http://mimosa.cereq.fr/reflet/>

La collection des comptes rendus des Commissions professionnelles consultatives (CPC)

Constituée au fil des années par les représentants du Céreq siégeant en CPC, cette collection a été organisée il y a quelques années sous forme d'une base de données qui répertorie les fiches signalétiques de chacun des comptes rendus. Interrogeables à partir d'un certain nombre de champs (intitulé de la CPC, date de la réunion, ordre du jour etc.) ces fiches permettent d'accéder à tout ou partie des documents diffusés lors des réunions de CPC. Bien qu'elle contienne un certain nombre de comptes rendus très anciens (les premiers datent des années 70) le taux de couverture de la base est très variable selon les décennies, mais il est excellent sur la période concernée par l'étude. .

Pour faciliter l'identification des items relatifs à la prise en compte de savoirs faire ou de savoirs liés à la transition vers une économie verte, une première étape du travail a consisté à constituer une liste de mots clés identifiés pour qualifier la transition écologique. Cette liste a ensuite été organisée en différents registres, puis a servi à paramétrer un logiciel *ad hoc* d'identification, pour opérer le repérage de ces mots clés dans l'ensemble du corpus de référentiels retenu.

Encadré 4 • Types de documents analysés : les référentiels d'activités et de certifications

Présentation générale de l'architecture des diplômes- : Source MENSUR / Eduscol
<http://eduscol.education.fr/cid47633/les-diplomes-professionnels.html>

Les diplômes professionnels, du CAP au BTS, sont construits selon la même architecture comprenant :

Le référentiel des activités professionnelles (RAP)

Le référentiel des activités professionnelles (RAP) est la marque des diplômes professionnels : il décrit les activités exercées par le titulaire du diplôme, précise leurs conditions de réalisation et les résultats attendus dans les milieux professionnels où elles s'exercent. Il constitue la base du diplôme professionnel. Il permet le choix des compétences et connaissances vers lesquelles tend la formation, quelles que soient sa forme et sa durée.

Le référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification (RC) définit les compétences professionnelles et générales dont le candidat doit faire la preuve en fin de cursus pour se voir attribuer le diplôme. Il décrit les compétences en précisant les savoir-faire et les savoirs qui les composent. Il précise les contextes de leur mise en œuvre et fixe les critères d'évaluation. Les compétences sont regroupées en unités de certification.

Le règlement d'examen

Le règlement d'examen fixe les modalités de certification : nombre d'épreuves, coefficients, description des épreuves, mode d'évaluation selon la nature des candidats.

Une grande partie des épreuves est évaluée par contrôle en cours de formation (CCF). Quelques épreuves demeurent évaluées sous forme d'un contrôle ponctuel terminal.

A la différence du contrôle continu, réalisé tout au long de la formation, le CCF s'organise le plus souvent en situations, organisées, suivies et évaluées par les enseignants et soumises au contrôle des corps d'inspection pédagogique. Elles sont définies par l'arrêté de création du diplôme.

La période de formation en milieu professionnel

Une période en entreprise (PFMP) est obligatoire pour les élèves dans tous les diplômes professionnels. Sa durée varie de 12 à 22 semaines selon le diplôme. Ses objectifs et ses modalités d'évaluation figurent en annexe de tous les arrêtés de création des diplômes.

La liste de mots clés distingue cinq registres de vocabulaire : un lexique relatif à la protection de l'environnement ; un lexique relatif aux ressources naturelles ; un lexique relatif à l'économie circulaire, un lexique relatif à la transition écologique ; un lexique relatif à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Les mots clés repérés dans les textes ont été surlignés par le logiciel dans le code couleur de leur registre lexical (Cf. tableau suivant).

LEXIQUES	MOTS-CLES RETENUS
<p>Lexique de la protection de l'environnement (34 mots) (vert)</p>	<p>Nuisance, Pollution, Polluant, Dépollution, Risque, Assainissement, Décontamination, HQE (Haute qualité environnementale), HQPE , Biodégradable, Sauvegarde, PAE (Plan d'Assurance Environnement) Protection de l'environnement, PPRE (Plan de Protection de l'Environnement) Pesticide, IPCE (Installation classée pour la protection de l'environnement), Génotoxicité, Impact sur l'environnement, Environnement, Environnemental(e), Principe de précaution Isolation, Acoustique, Étanchéité, Thermique, Éco- ; produits phytosanitaires, Intrans, toxicité, Assainissement, Agro-écologie, Agriculture biologique, Exigence environnementale, Contamination</p>
<p>Lexique des ressources naturelles (23 mots) (brun)</p>	<p>Effluent, Biosphère, Écosystème, Biodiversité, Énergie, Énergétique, Renouvelable, Écologique, Ressources naturelles, Faune, Flore, Biotope, Espèces en voie de disparition, Déforestation, Effet de serre, Préservation (de la biodiversité,..), Interdépendance, Utilisation raisonnée, Protection de la forêt, Protection de la nature, Protection de l'eau, Protection des fonds marins, Qualité de l'eau</p>
<p>Lexique de l'économie circulaire (25 mots) (rose)</p>	<p>Déchet, Compostage, Recyclage, Tri, Tri sélectif, Développement durable, Récupération, Retraiter, Économiser, Analyse du cycle de vie, Cycle de vie du produit, Eco-conception, Réduction, Gaspillage, Circuit court, Economie circulaire, Retraitement, Réemploi, Recycler, Recyclé(e), Valorisation des déchets, Ecologie industrielle, Réparation, Réparabilité, Traitement (des déchets, de l'eau).</p>
<p>Lexique de la transition écologique (6 mots) (jaune)</p>	<p>Transition écologique, Transition énergétique, Changement climatique, Réchauffement climatique, Anthropique, Achats exemplaires</p>
<p>Lexique de la responsabilité sociétale des entreprises (13 mots) (bleu)</p>	<p>Conditions de travail, Prévention des risques, ISO 14001, Management environnemental, Éthique, Investissement socialement responsable, Dialogue social, Responsabilité sociale, Responsabilité sociétale, Transparence, fiscalité environnementale, RSE, entreprise citoyenne</p>

1.2. Les mots clés dans les référentiels

A partir des résultats du repérage automatique des mots clefs dans le corpus des textes, l'analyse a consisté à contextualiser l'apparition des mots clés au sein du corpus et a permis d'élaborer des tableaux par diplôme.

Encadré 5 • Une analyse qui privilégie les registres d'usage des mots clés

Les mots clés significatifs retenus pour identifier la prise en compte de la transition écologique dans les référentiels relèvent de 5 registres lexicaux, généralement utilisés par le CGDD et le SOeS dans les travaux relatifs à la formation. Les traitements opérés sur les corpus montrent que certains lexiques sont plus présents que d'autres. Ainsi, le vocabulaire relatif à l'économie circulaire est globalement peu usité, tandis que le vocabulaire relatif à l'environnement lato sensu est très présent.

Pour l'analyse il était important de se détacher de cette classification initiale des mots clés, qui aurait principalement montré que le lexique de la préservation de l'environnement, qui compte le plus de mots, est majoritaire dans les référentiels.

La grille d'analyse proposée repose donc sur une approche qui considère les registres d'usage et les motifs d'intégration des mots clés dans les textes. Cette lecture privilégie le contexte dans lequel le mot clé apparaît et rend plus opérationnel cet état des lieux. Elle permet surtout de dépasser la description et suggère des pistes de réflexion sur la manière dont la transition écologique est traduite dans les textes des référentiels de diplômes. Ces registres d'usage relèvent de la réglementation, de l'économie, de la technologie, de la préservation de l'environnement et de la responsabilité sociale des employeurs (RSE).

Les extraits où apparaissent les mots clés ont ensuite été classés :

- en ligne selon que le mot clé renvoie à un (ou plusieurs) des cinq registres d'usage identifiés : réglementation, économie, technologie, préservation de l'environnement et RSE ;
- en colonne selon que le mot clé est présent dans le référentiel d'activités professionnelles (RAP), le référentiel de certification (RC) ou les savoirs associés.

Réglementation : sont classés dans ce registre l'ensemble des extraits faisant explicitement référence à un cadre réglementaire qui s'impose aux entreprises (ou dans certains registres aux particuliers). La réglementation peut renvoyer à différents niveaux de gouvernance, elle peut par exemple découler des engagements internationaux de la France (Protocole de Kyoto, Sommet de Johannesburg...), des orientations européennes (Paquet Climat- énergie, Directives de l'Union européenne...) ou des orientations nationales (Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique française, Grenelle de l'environnement...), voire de politiques territoriales ou de branches professionnelles spécifiques. Certaines CPC⁹ peuvent directement faire référence à des textes législatifs tels que le code de l'environnement qui regroupe des textes juridiques relatifs au droit de l'environnement.

Dans l'ensemble des synthèses, la réglementation concerne principalement les règles d'hygiène, de santé, de sécurité au travail, de respect et de protection de l'environnement.

Economie : sont classés dans ce registre les extraits qui suggèrent ou parfois mentionnent explicitement que les entreprises ont un intérêt économique (en termes de réduction de coûts de production, de positionnement sur un marché concurrentiel, de développement de nouveaux produits etc.) à lier certaines activités ou compétences au registre du développement durable. A titre d'exemple, le fait d'inciter dans les référentiels à privilégier l'achat de produits locaux ou éco-labellisés est une démarche économique autant qu'écologique. Il en est attendu en effet à la fois la

⁹ 3^{ème} CPC Métallurgie (sous-commission Travail des métaux et la sous-commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics), la 6^{ème} CPC Chimie, bio-industrie, environnement et la 7^{ème} CPC Alimentation.

réduction de certains coûts (sur les approvisionnements par exemple) et un bénéfice d'image au niveau de la vente du produit final. Les références à l'économie d'énergie sont également inscrites dans cette dimension car l'objectif principal est bien souvent de diminuer le coût de l'énergie pour l'entreprise. Mais le fait d'afficher un souci de réduction de consommation d'énergie peut être aussi lié à l'image de l'entreprise et au fait qu'elle préserve ses intérêts, ceux de ses clients et de l'environnement.

• **Technologie** : sont classés dans ce registre les items relatifs à l'ensemble des moyens ou techniques dont le but est de diminuer les impacts négatifs sur l'environnement. A titre d'exemple, des équipements, des techniques et des solutions technologiques peuvent être mis en place pour réduire les émissions de polluants. Certaines formations vont ainsi explicitement privilégier l'enseignement de techniques inscrites dans une démarche environnementale (dans le bâtiment par exemple), d'autres vont inciter à l'utilisation de produits recyclables ou encore encourager les innovations technologiques pour diminuer l'empreinte carbone de leurs activités. Sont classées dans cette dimension technologique les références aux procédés technologiques ou de fabrication, aux outils, aux innovations qui s'inscrivent dans une démarche de transition écologique – par exemple compostage, éco-conception, éco-construction, etc.

• **Préservation de l'environnement** : tous les extraits relatifs à l'environnement qui ne renvoient pas explicitement à la réglementation, l'économie, la technologie ou encore à la responsabilité sociétale des entreprises sont classés dans ce registre. C'est-à-dire toutes démarches volontaires et pro-actives comme le tri des déchets, l'utilisation de produits ou matériaux écologiques ainsi que le respect des consignes relatives à la sauvegarde de l'environnement. La mention « développement durable » est classée dans cette rubrique car elle inclut naturellement la notion de préservation de l'environnement, comme le suggèrent toutes les définitions du développement durable, qui insistent sur l'existence des trois piliers qui le constituent (environnemental, économique et social /sociétal).

• **RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)** est définie par la Commission européenne (2011)¹⁰ comme, « *la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société :*
– *Pour assumer cette responsabilité, il faut respecter législation et conventions collectives*
– *Pour s'en acquitter pleinement, il faut avoir engagé en collaboration étroite avec les parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans les activités commerciales et la stratégie de base* ».

Outre les dimensions sociales et éthiques des activités professionnelles, les références aux conditions de travail sont classées dans ce registre, car elles s'inscrivent dans une perspective d'amélioration dans la dimension RSE. De plus, sont également considérées comme relevant de la RSE les consignes (et règles internes) relatives à la protection de l'environnement quand elles sont initiées par l'entreprise. Plus spécifiquement, la dimension de responsabilité sociétale des entreprises couvre les items tels que le management environnemental ou l'investissement socialement responsable, qui font référence à la démarche de développement durable.

Ces tableaux ont été réalisés et mis en forme pour les huit CPC dont les référentiels sont les plus empreints de références à la transition écologique à savoir les 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 17^{ème} CPC. Ils ont servi de base à l'analyse présentée dans chacune des huit synthèses correspondantes et sont présentés dans une annexe à ce rapport. Pour les six autres CPC, les références se sont avérées moins nombreuses et sont évoquées dans l'analyse produite pour chacune de ces six CPC, sous forme d'illustrations pour étayer le propos.

¹⁰ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-responsabilite.html>

INTITULE DU DIPLOME			
Extrait du texte de présentation du diplôme si des mots clés sont cités			
	REFERENTIEL D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES (RAP)	REFERENTIEL DE CERTIFICATION	SAVOIRS ASSOCIES
REGLEMENTATION			
ECONOMIE			
TECHNOLOGIE			
PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT			
RSE			

Les mots clés repérés ne renvoyant pas toujours à un seul des cinq registres d'usage (réglementation, économique, technologique, préservation de l'environnement et RSE), ils peuvent être classés dans deux (parfois trois) registres différents. Des renvois signalent dans ce cas que l'extrait est aussi classé dans une autre ligne du tableau.

Parfois le terme développement durable n'est cité qu'une fois, dans les modalités d'épreuve du module « Prévention santé environnement » (PSE), commun aux BEP et aux baccalauréats professionnels. Actualisé lors de la réforme du baccalauréat professionnel en 2009, ce module transversal à toutes les spécialités inclut désormais une mention explicite à la protection de l'environnement, comme l'indiquent les finalités qui lui sont assignées :

« L'enseignement vise à former des acteurs de prévention individuelle et collective par l'acquisition :

- de connaissances dans le cadre de la prévention, de la santé et de l'environnement ;
- d'un comportement responsable vis à vis de sa santé et de son environnement ;
- des compétences sociales et civiques permettant de réussir sa vie en société dans le respect de soi et des autres ;
- d'une culture scientifique et technologique visant à développer l'esprit critique ;
- d'une méthodologie intégrant une démarche d'analyse et de résolution de problèmes. »

(Bulletin officiel spécial n° du 19 février 2009¹¹)

Depuis cette date, le développement durable fait donc partie intégrante, a minima, de tous les baccalauréats professionnels et brevets d'études professionnelles, via ce module PSE, mais aussi de tous les CAP via un module de même nature, également intitulé PSE, intégré dans tous les programmes de CAP, en remplacement du module Vie sociale et professionnelle (Bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2009¹²).

1.3. Les synthèses par CPC

L'analyse des référentiels des diplômes rénovés ou créés entre 2007 et 2013 et la lecture des comptes-rendus des CPC de la même période a donné lieu à la rédaction de synthèse par CPC. En tout, dix-huit ont été rédigées, la 3^{ème} CPC en comptant cinq en raison de ses sous-commissions. Ces synthèses ont une architecture commune avec les parties suivantes :

- un historique de la CPC (1) ;
- un point consacré aux diplômes étudiés (2) ;
- l'analyse des mentions liées à la transition écologique dans les référentiels (3)
- les spécificités de certains diplômes (4).

¹¹ BO consultable à partir du lien suivant :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/spécial_2/25/5/prevention_sante_environnement_44255.pdf

¹² BO consultable à partir du lien suivant :

http://media.education.gouv.fr/file/30/52/1/CAP_Prevention_Sante_Environnement_65521.pdf

Pour huit CPC l'analyse rédigée est suivie des tableaux où sont classés les extraits renvoyant aux mots clés recherchés. Les synthèses sont complétées en annexe par deux tableaux qui présentent :

- les codes ROME de référence de la CPC étudiée
- la liste complète des diplômes de la CPC au 1^{er} septembre 2013, ceux étudiés apparaissant sur un fond grisé.

Encadré 6 • Le ministère en charge de l'écologie (ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'énergie- MEDDE) dans les CPC

Depuis 2012 (arrêté de nomination au sein des CPC du 20/08/2012) le MEDDE est représenté au sein du collège « administration » de 11 des 14 CPC, soit à travers le CGDD - Commissariat général au Développement durable (9 fois), soit à travers une autre direction (Direction générale de l'aviation civile - DGAC, et Direction générale des infrastructures des transports et de la mer - DGITM) : il peut ainsi désormais relayer au sein de ces instances les éléments de la stratégie nationale de développement durable et les orientations en faveur de la transition écologique adoptées par les conférences environnementales successives. Précédemment (2007-2012), la participation du ministère en charge de l'écologie, beaucoup plus réduite, était assurée par quelques directions spécialisées (DGAC - Direction générale de l'aviation civile, BTP – Bâtiment travaux publics, DPPR – Direction de la prévention des pollutions et des risques, TT – Transport terrestre) siégeant dans 5 CPC seulement.

1.3.1. L'historique de la CPC

Cette première partie des synthèses présente succinctement les évolutions de la CPC, dont d'éventuelles modifications de périmètre. En effet le décret du 15 mai 2007 a modifié le paysage des CPC, instaurant quatorze commissions professionnelles en lieu et place des dix-sept existantes. Certaines ont donc intégré des diplômes auparavant gérés par d'autres CPC, ou au contraire se sont séparées de certaines spécialités. De même la dénomination des commissions a évolué et rend compte bien souvent de l'évolution des thématiques qu'elles gèrent. C'est le cas par exemple de la 6^{ème} CPC intitulée « Chimie » jusqu'en 2007 et qui depuis la réorganisation s'intitule « Chimie, bio-industrie, environnement ».

Un encadré précise également les différentes organisations professionnelles présentes lors des CPC de la période étudiée, soit de 2007 à 2013.

1.3.2. Les diplômés étudiés

Cette deuxième partie dresse un état des lieux quantitatif des diplômes concernés par l'étude, autrement dit ceux rénovés ou créés entre 2007 et 2013. Un tableau récapitule le numéro du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de création/rénovation et le(s) code(s) ROME qui lui correspondent. Ces codes ROME ont été recherchés sur le site du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

Encadré 7 • Le lien diplôme-codes ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois)

Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondent aux **cibles emplois** du diplôme et sont validés par Pôle Emploi.

Un lien est ainsi établi entre un métier et un diplôme, et il peut être lu dans les deux sens :

- Quelles formations faire pour se préparer à tel métier ?
- Sur quels métiers débouchent telles formations ?

Si le terme de « référentiel emploi-métier » est souvent utilisé pour évoquer les fiches qui correspondent aux codes du répertoire opérationnel des métiers et des Emplois (ROME), la nomenclature arrêtée en 2009, à l'issue d'une refonte importante de ce répertoire, est plutôt une nomenclature de « domaines professionnels », chacun couvrant une large palette d'emplois, différents en termes d'intitulés mais aussi de niveau de qualification, voire de modes d'exercice.

Le code ROME, composé d'une lettre et quatre chiffres, se structure en trois niveaux :

- la lettre (de A à N) une famille de métiers (au nombre de 14) ;
- la lettre et les deux premiers chiffres identifient le domaine professionnel (au nombre de 110) ;
- la lettre et les quatre chiffres, représentant le code ROME, renvoient à la fiche métier

Exemple : de la famille A 12 : espaces naturels et espaces verts, qui contient 5 « fiches métiers »

A 12		Espaces naturels et espaces verts
A 12	01	Bûcheronnage et élagage
A 12	02	Entretien des espaces naturels
A 12	03	Entretien des espaces verts
A 12	04	Protection du patrimoine naturel
A 12	05	Sylviculture

Le même code ROME A1203 (entretien des espaces verts), renvoie à 13 intitulés d'emplois, du manœuvre au chef d'équipe ou au technicien.

- Agent / Agente d'entretien des parcs et jardins
- Aide jardinier / jardinière
- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Jardinier / Jardinière
- Jardinier / Jardinière d'espaces verts
- Jardinier / Jardinière paysagiste
- Manœuvre des espaces verts
- Ouvrier / Ouvrière d'entretien des espaces verts
- Ouvrier / Ouvrière des espaces verts
- Ouvrier / Ouvrière du paysage
- Ouvrier / Ouvrière paysagiste
- Technicien / Technicienne paysagiste

1.3.3. La mention du développement durable dans les diplômes

Il s'agit ici de brosser un portrait général de la prise en compte de la transition écologique dans tous les diplômes étudiés. Ainsi certaines CPC sont marquées par le fait que le développement durable apparait très peu dans les référentiels ou essentiellement pour des motifs réglementaires. Dans d'autres référentiels le développement durable est plus prégnant et fait l'objet de débats en séance plénière de CPC.

Parfois la transition écologique est uniquement évoquée à travers des « gestes verts » - tel que le tri des déchets dont la pratique s'est diffusée progressivement dans les entreprises qui, à l'instar des particuliers, se sont mises à trier les papiers, cartons et autres matériaux. D'autres fois les trois piliers du développement durable (environnemental, économique et social) sont mentionnés.

Finalement, si l'on reprend la métaphore du verdissement, cette première lecture permet de « teinter » la CPC, selon qu'elle a plus ou moins intégré les dimensions du développement durable dans ses référentiels.

1.3.4. Les spécificités des diplômes

A la différence de la partie précédente, où il s'agit de porter un regard global sur la CPC, cette dernière partie tend à mettre en évidence les particularités de l'intégration de la transition écologique dans les référentiels. Il ne s'agit pas de mettre en exergue ce qui pourrait paraître comme étant de « bonnes pratiques », mais plutôt d'attirer l'attention sur la diversité - voire l'originalité parfois - de présentation des compétences et savoirs relatifs au développement durable. Ainsi certains référentiels suggèrent d'interroger les candidats au diplôme sur la définition du développement durable, quand d'autres soulignent la nécessité d'illustrer cette notion par des exemples appliqués à la profession.

Certains énoncés semblent avoir des traductions plus concrètes que d'autres, et rendent compte sans doute aussi de la possibilité d'appropriation des problématiques de la transition écologique dans les pratiques professionnelles. Pour autant et cela a été souligné en introduction, cette analyse des référentiels ne dit rien des modalités d'enseignement.

2. 3ème CPC : Métallurgie

La CPC Métallurgie est une des CPC les plus marquées par la prise en compte du développement durable. En effet les références à la dimension environnementale, mais également économique y sont très présentes. A la différence des référentiels qui ne mentionnent le développement durable que dans les savoirs associés, les problématiques de la transition écologique sont souvent énoncées dès la présentation des diplômes. Ainsi les diplômes de la fonderie annoncent que les futurs diplômés seront amenés à exercer leurs métiers dans les secteurs d'activités liés à l'environnement ou au développement durable lato sensu. Les métiers de l'automobile et du matériel agricole connaissent également des mutations et des innovations directement liées aux préoccupations de la transition écologique. D'une manière générale, elle représente un enjeu économique et technologique pour les activités liées aux secteurs d'activités des métiers visés par les diplômes.

2.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

La 3^{ème} CPC est l'une des rares CPC où les diplômes se répartissent en sous-commissions, elle en compte quatre :

- Electrotechnique, électronique, automatismes et informatique (3A)
- Travail des métaux (3B)
- Automobile, matériel agricole et travaux publics (3C)
- Aviation (3D)

Les diplômes sont répartis dans ces sous commissions, excepté quatorze d'entre eux plus généralistes et gérés par la CPC plénière. Deux ont été rénovés en 2012 et font partie du corpus étudié : le CAP *Conducteur d'installations de production* et le bac pro *Pilote de ligne de production*.

Les débats concernant la rénovation des diplômes sont abordés lors des réunions plénières, mais reprennent principalement les échanges des différentes sous-commissions. Les diplômes sont étudiés dans la sous-commission compétente qui donne un avis technique sur les dossiers. La CPC plénière assure un rôle de suivi général, notamment pour ce qui concerne l'opportunité de créer de nouveaux diplômes.

En raison de la structure particulière de cette CPC, les deux diplômes gérés en plénière apparaissent dans ce document, alors que les autres diplômes sont traités chacun dans leur sous-commission de CPC.

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé diplôme	Date de rénovation/ création	Code ROME
50020101	V	CAP	CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION	30/03/12	H2904 H2907
40020102	IV	Bac pro	PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION	30/03/12	H2301 H2904 H2907 H2701

2.2. Les diplômes du corpus étudié

La CPC compte au total cent treize diplômes en 2013, trente diplômes ont été créés ou renouvelés depuis 2007 dont :

- 6 BEP, dont 2 BEP classés dans la sous-commission Travail des métaux et 4 BEP classés dans la sous-commission Electrotechnique, électronique, automatismes et informatique
- 7 CAP : dont 1 CAP classé dans aucune sous-commission, 2 CAP classés dans la sous-commission Travail des métaux et 4 CAP classés dans la sous-commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics.
- 8 baccalauréats professionnels, dont 1 bac pro classé dans aucune sous-commission, 2 bacs pro classés dans la sous-commission Travail des métaux, 3 bacs pro classés dans la sous-commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics et 2 bacs pro classés dans la sous-commission Aviation.
- 2 mentions complémentaires de niveau IV classées dans la sous-commission Electrotechnique, électronique, automatismes et informatique.
- 7 BTS, dont 2 BTS classés dans la sous-commission Travail des métaux, 3 BTS classés dans la sous-commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics, 1 BTS classé dans la sous-commission Electrotechnique, électronique, automatismes et informatique et 1 BTS classé dans la sous-commission Aviation.

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé du diplôme	Date de rénovation/ création	Code(s) ROME)	CPC Ss - commission
50020101	V	CAP	CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION	30/03/12	H2904 H2907	03
40020102	IV	Bac pro	PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION	30/03/12	H2301 H2904 H2907 H2701	03
50022360	V	CAP	METIERS DE LA FONDERIE	20/03/07	H2907	03A
32025410	III	BTS	CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	09/04/09	H1404 H1203	03A
32022313	III	BTS	FONDERIE	09/04/09	H2503 H1404 H1210	03A
40022303	IV	Bac pro	FONDERIE	30/04/09	H2907 H2503	03A
50025435	V	CAP	REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	12/05/09	-	03A
40025409	IV	Bac pro	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	12/05/09	H2902 H2914 I1606 H2913	03A
51025111	V	BEP	PRODUCTION MECANIQUE	28/07/09	H2905 H2903 H2909 H2906	03A
51025112	V	BEP	MODELEUR MAQUETTISTE	29/06/10	H2903	03A
50025434	V	CAP	REPARATION DES CARROSSERIES	19/03/07	I1606	03B
50025432	V	CAP	CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	20/03/07	I1606	03B

50025217	V	CAP	REPARATION ET ENTRETIEN DES EMBARCATIONS DE PLAISANCE	20/03/07	I1604 I1607 I1310 I1605	03B
50025433	V	CAP	PEINTURE EN CARROSSERIE	20/03/07	H3404	03B
32025210	III	BTS	APRES VENTE AUTOMOBILE OPTION VEHICULES PARTICULIERS	26/06/07	I1604	03B
32025211			OPTION VEHICULES INDUSTRIELS	26/06/07	I1604	03B
32025212			OPTION MOTOCYCLES	26/06/07	I1607	03B
40025009	IV	Bac pro	MAINTENANCE NAUTIQUE	17/04/08	I1605	03B
40025408	IV	Bac pro	REPARATION DES CARROSSERIES	18/04/08	I1606	03B
40025410	IV	Bac pro	CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	08/04/10	I1606	03B
32025411	III	BTS	CONCEPTION ET REALISATION DE CARROSSERIE	08/04/13	H1203	03B
32025213	III	BTS	TECHNIQUES ET SERVICES EN MATERIELS AGRICOLES	08/04/13	H2102	03B
51025005	V	BEP	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	20/03/07	I1310	03C
51025510	V	BEP	SYSTEMES ELECTRONIQUES INDUSTRIELS ET DOMESTIQUES	20/03/07	-	03C
51025006	V	BEP	MAINTENANCE DES PRODUITS ET EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	27/07/09	I1310 I1203	03C
51025511	V	BEP	ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	28/07/09	H2602 I1310	03C
51025512	V	BEP	SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	28/07/09	H1504 H2601 H2605 H2602 H2604	03C
51020004	V	BEP	REPRESENTATION INFORMATISEE DE PRODUITS INDUSTRIELS	31/07/09	-	03C
01022703	IV	MC	TECHNICIEN(NE) DES SERVICES A L'ENERGIE (NIVEAU IV)	22/02/10	I1306	03C
32020111	III	BTS	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	23/06/11	I1302 I1301 H1208	03C
01025508	IV	MC	TECHNICIEN(NE) EN RESEAUX ELECTRIQUES (NIVEAU IV)	10/02/12	F1605	03C
32025302	III	BTS	AERONAUTIQUE	09/04/09	I1305 I1602 I1304 H1301I I1302	03D
40025302	IV	Bac pro	AERONAUTIQUE OPTION AVIONIQUE	12/04/13	-	03D
40025303			OPTION SYSTEMES	12/04/13	-	03D
40025304			OPTION STRUCTURE	12/04/13	-	03D
40025305	IV	Bac pro	AVIATION GENERALE	12/04/13	-	03D

2.3. Des mentions communes...

Le développement durable et ses différentes dimensions sont abordés de manière similaire dans les référentiels d'activités et de certification du CAP et du bac pro. Si chaque référentiel mentionne différentes dimensions du développement durable, les dimensions sociales, dont la RSE, ne sont pas évoquées. L'accent est principalement mis sur les questions environnementales, et dans les savoirs associés l'idée de la durée de vie des produits et leur recyclage est évoquée.

➤ Dans les RAP, des activités centrées sur la protection de l'environnement

C'est en lien avec la santé et la sécurité que la question de l'environnement est abordée dans le RAP. Il est demandé au candidat d'appliquer les « *protocoles adaptés à la situation : respect de l'environnement,...* ». Il est attendu de cette action que « *les déchets et résidus sont récupérés et traités dans le respect de l'environnement* ».

L'impératif de « santé-sécurité-environnement » est rappelé dans toutes les activités du RAP.

« Il s'agit de préserver, dans toutes les activités, la santé des personnes et d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mettre en œuvre une démarche de maîtrise des risques : identification, estimation, évaluation, suppression/ réduction des risques. Cet impératif est valable en complément de la description des tâches de cette activité ».

(Extrait du RAP du CAP Conducteur d'installation de production)

➤ Dans les référentiels de certification des savoirs liés au recyclage

Dans le RC, les différentes compétences font référence au « *Document Unique d'évaluation des risques et plan de prévention comprenant l'organisation de la sécurité, les moyens de lutte contre l'incendie, la lutte contre la pollution...* ». Le recyclage est également mentionné au niveau de la production, ainsi, « *les produits réalisés sont conformes, rebutés, ré-aiguillés ou recyclés, en fonction de la fiche de production* ».

Dans les savoirs associés, le terme « *développement durable* » apparaît dans les « *savoirs spécifiques, propres au secteur d'activités de l'entreprise* ». C'est à nouveau la question du recyclage et de la durée de vie des produits qui est exposée : « *les matériaux jouent un rôle dans la connaissance du processus de fabrication, ses performances, sa durée de vie. Ils sont au centre de préoccupations liées au développement durable et à l'énergie* ». Il est demandé aux futurs diplômés d'« *identifier l'impact d'une transformation et d'un recyclage en terme de développement durable* ». De même, les « *énergies renouvelables* » et la « *maîtrise de la consommation énergétique* » sont mentionnées.

2.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Ces deux diplômes se distinguent par leurs références au développement durable, davantage présentes dans le bac pro *Pilote de ligne de production* que dans le CAP *Conducteur d'installation de production*. Le texte de présentation du bac pro précise que « *dans toutes ses activités, le titulaire de cette spécialité doit préserver les biens et l'environnement ... pour l'ensemble des activités, il s'implique dans le système de management « Qualité-Santé-Sécurité-Environnement » (QSSE) en respectant et en faisant respecter les règles de ce système*».

Plus globalement, le bac pro intègre plus souvent le développement durable dans ces référentiels. Ainsi, dans le RAP, une tâche vient compléter l'activité 4 « *appliquer les règles d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement* » et consiste à « *accompagner le personnel de production dans la mise en œuvre des nouvelles procédures (hygiène, santé, sécurité, environnement)*». Dans le référentiel de certification, est ajoutée la prise en compte des risques environnementaux dans la compétence « *piloter une ligne ou un système de production* » ; le candidat doit être capable

d'« appliquer les mesures de prévention de tous les risques identifiés » dont le risque pour l'environnement.

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 3^{ème} CPC

code ROME	intitulé
H2904	Conduite d'équipement de déformation des métaux
H2907	Conduite d'installation de production des métaux
H2301	Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique
H2701	Pilotage d'installation énergétique et pétrochimique

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de 3^{ème} CPC au 1^{er} septembre 2013

code diplôme	filière	intitulé diplôme	créé le
50022406	CAP	AGENT DE MAINTENANCE DES INDUSTRIES DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET CONNEXES	03/06/81
32022602	BTS	INDUSTRIES PAPETIERES OPTION PRODUCTION DES PATES, PAPIERS ET CARTONS	28/07/95
32022603	BTS	INDUSTRIES PAPETIERES OPTION TRANSFORMATION DES PATES, PAPIERS ET CARTONS	28/07/95
01022001	MC	AGENT DE CONTROLE NON DESTRUCTIF	09/10/95
50023114	CAP	PREPOSE AU TIR (CERTIFICAT)	26/05/97
43020004	BacTechno	STI2D ENERGIES ET ENVIRONNEMENT	27/05/10
43020005	BacTechno	INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET ECO CONCEPTION	27/05/10
43020006	BacTechno	STI2D SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQUE	27/05/10
40020102	BacPro	PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION	30/03/12
50020101	CAP	CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION	30/03/12

3. 3ème CPC : Métallurgie Sous-commission Travail des métaux

3.1. Les diplômes du corpus étudié

Sur les cent treize diplômes que compte cette CPC en 2013, trente diplômes ont été renouvelés ou créés depuis 2007. Parmi ces diplômes, huit diplômes sont classés dans la sous-commission *Automobile, matériel agricole et de travaux publics* :

- 2 BEP ; *Production mécanique* en 2009 et *Modeleur maquettiste* en 2010
- 2 CAP ; *Métiers de la fonderie* en 2007 et *Réalisation en chaudronnerie industrielle* en 2009
- 2 bacs pro ; *Fonderie* et *Technicien en chaudronnerie industrielle* en 2009
- 2 BTS ; *Fonderie* et *Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle* en 2009

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé diplôme	Date de rénovation/ création	Code ROME
50022360	V	CAP	METIERS DE LA FONDERIE	20/03/07	H2907
32025410	III	BTS	CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	09/04/09	H1404 H1203
32022313	III	BTS	FONDERIE	09/04/09	H2503 H1404 H1210
50025435	V	CAP	REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	12/05/2009	
40025409	IV	Bac pro	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	12/05/09	H2902 H2914 I1606 H2913
40022303	IV	Bac pro	FONDERIE	30/04/09	H2907 H2503
51025111	V	BEP	PRODUCTION MECANIQUE	28/07/09	H2905 H2903 H2909 H2906
51025112	V	BEP	MODELEUR MAQUETTISTE	29/06/10	H2903

La lecture des comptes-rendus de CPC - des années 2007 à 2013 incluses - ne rend pas compte d'échanges sur les questions liées au développement durable en séance. Il importe de préciser qu'il n'y a pas de compte-rendu de CPC pour les années 2009 et suivantes dans le corpus traité. Ainsi, sur quatre comptes-rendus, seul celui du 6 décembre 2007 mentionne le développement durable, lors de l'intervention de l'IGEN qui rappelle le cadrage général de la rénovation de la filière chaudronnerie : « *il s'agit bien de mettre en cohérence les niveaux de qualification (V, IV, III) avec les niveaux d'emplois qui se trouvent sur différents marchés, dont celui de l'environnement et du développement durable.* »

Les représentants des organisations professionnelles présents en CPC pour les années considérées (2007-2013) sont les suivants :

- UIMM : Union des industries les métiers de la métallurgie
- GIFAS : Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales
- SNCT : Syndicat de la chaudronnerie tuyauterie et maintenance industrielle
- GIMEF : Groupement français des industries transformatrices des métaux en feuilles minces
- CICF : Chambre de l'ingénierie et du conseil de France (CINOV depuis 2012)
- CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
- FIM : Fédération des industries mécaniques
- SCMF : Syndicat de la construction métallique de France

3.2. Des mentions communes ...

Pour ces huit diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus dans leur intégralité et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable et ses différentes dimensions ne sont pas présents de manière homogène dans les référentiels étudiés, il y a une certaine disparité selon le niveau des diplômes. Les diplômes de niveau V abordent principalement le développement durable à travers l'aspect réglementaire de la « *protection de l'environnement* », le « *respect des normes environnementales* », le « *respect des règles de sécurité et de préservation de l'environnement* » et le « *respect des consignes relatives à la santé, à la sécurité et au respect de l'environnement* ». Les diplômes de niveau IV et plus mentionnent également l'aspect réglementaire de l'environnement, mais ajoutent un savoir qui concerne l'impact sur l'environnement et se décline avec des énoncés tels que « *développement durable et éco-conception* » et « *mesure de l'impact environnemental des activités industrielles du domaine* ».

Le développement durable ainsi que les termes « tri sélectif des déchets » et « respect de l'environnement » sont les principaux items communs aux diplômes. Ils apparaissent dans la description des tâches du RAP et dans les groupes de compétences du référentiel de certification. Il convient d'ajouter que les dimensions sociales du développement durable, dont la RSE, ne sont pas évoquées dans les huit référentiels.

➤ **Le développement durable et le tri des déchets mentionnés dans tous les référentiels étudiés**

Le développement durable est mentionné dans les savoirs associés des référentiels étudiés et dans la présentation de certains diplômes. Pour les diplômés de CAP, bac pro et BTS de la filière chaudronnerie, il est précisé que « *le secteur de l'environnement et du développement durable* » est un secteur d'insertion professionnelle possible. Le règlement d'examen du module PSE des BEP mentionne également le développement durable.

Excepté pour le BEP *Production mécanique* et le CAP *Réalisation en chaudronnerie industrielle*, les diplômes font référence à des notions telles que le « *tri, évacuation des déchets* », le « *tri sélectif des déchets, enlèvement et traitement des déchets* » et la « *gestion des ressources et des déchets* ». Les BTS du corpus sont les seuls diplômes à faire une distinction entre « *nature des déchets (déchets industriels banals, déchets toxiques), quantité, nocivité, inflammabilité, nuisances associées* », « *nature des produits dangereux, précautions, et stockage* » et prise en compte des « *rejets, mode de collecte, stockage et traitement* ». Le terme « *recyclage* » est essentiellement employé pour les matières utilisées comme les matériaux métalliques, des sables, sable silico-argileux.

3.3. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Le BTS *Fonderie* est le seul diplôme dont le référentiel intègre en annexe, un lexique qui définit des notions directement liées au développement durable.

« Eco-conception : *L'éco-conception correspond à l'intégration des aspects environnementaux dans la conception ou la re-conception de produits. Il s'agit de prendre en compte les exigences environnementales sur le produit : réglementation, image de marque, etc... ainsi que les conséquences environnementales du produit : consommations de ressources, émissions atmosphériques, production de déchets, valorisation du produit en fin de vie, etc... Les exigences et les conséquences doivent être envisagées sur tout le cycle de vie du produit. En effet il s'agit d'obtenir une performance globale.*

Vie du produit et cycle de vie : Dans le domaine de la mécanique le cycle de vie d'un produit est l'ensemble de toutes les phases de l'existence d'un produit, depuis sa naissance jusqu'à sa disparition : conception, industrialisation, production, utilisation, recyclage. »

De plus, les référentiels de ce diplôme font de nombreuses références au développement durable. Il est notamment présent dans la réglementation et la législation relatives à la protection de l'environnement avec une référence aux « *risques de pollution (air, sol, eau)* ».

La filière Fonderie intègre le développement durable et ses différentes dimensions. Des spécificités se distinguent à travers certains diplômes comme par exemple le bac pro *Fonderie*, qui intègre dans le RAP une participation à la « *mise en œuvre ou au développement d'actions liées au développement durable* ». Ce diplôme, mais également le CAP *Métiers de la fonderie*, mentionne dans les savoirs associés, des savoirs qui concernent l'histoire de la fonderie avec « *ses racines, sa situation actuelle et son évolution* » et les « *évolutions socioculturelles : besoins nouveaux, développement durable* ».

Globalement, lors de leur rénovation, les filières fonderie et chaudronnerie ont intégré le développement durable comme une donnée essentielle de leurs métiers aux différents niveaux de qualification (V, IV, III). Rénovés aux mêmes dates, les diplômes de mécanique et de modelleur maquettiste l'ont intégré d'une manière plus formelle dans les modalités d'examen (cf. module PSE).

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 3^{ème} CPC

code ROME	intitulé
H2907	Conduite d'installation de production des métaux
H2902	Chaudronnerie - tôlerie
H2914	Réalisation et montage en tuyauterie
I1606	Réparation de carrosserie
H2913	Soudage manuel
H2905	Conduite d'équipement de formage et découpage des matériaux
H2903	Conduite d'équipement d'usinage
H2909	Montage-assemblage mécanique
H2906	Conduite d'installation automatisée ou robotisée de fabrication mécanique
H2503	Pilotage d'unité élémentaire de production mécanique
H1404	Intervention technique en méthodes et industrialisation
H1203	Conception et dessin produits mécaniques
H1210	Intervention technique en études, recherche et développement

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de 3^{ème} CPC de la sous-commission Travail des métaux au 1er septembre 2013

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

code diplôme	filière	intitulé diplôme	créé le
42025404	BT	TRACEUR EN CONSTRUCTION NAVALE (DIPLOME)	31/07/85
50025421	CAP	MISE EN FORME DES MATERIAUX	31/08/88
50025123	CAP	DECOLLETAGE : OPERATEUR REGLEUR EN DECOLLETAGE	09/01/90
32022307	BTS	ETUDE ET REALISATION D'OUTILLAGES DE MISE EN FORME DES MATERIAUX	22/08/90
50025108	CAP	INSTRUMENTS COUPANTS ET DE CHIRURGIE	21/12/90
50022420	CAP	MODELES ET MOULES CERAMIQUES	29/08/91
50025126	CAP	OUTILLAGES EN OUTILS A DECOUPER ET A EMBOUTIR	29/08/91
50025425	CAP	OUTILLAGES EN MOULES METALLIQUES	29/08/91
32025402	BTS	CONSTRUCTION NAVALE	31/07/92
32025408	BTS	CONSTRUCTIONS METALLIQUES	31/07/92
32025001	BTS	ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR (ATI)	25/03/93
40025005	BacPro	PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE	03/08/95
50025133	CAP	AGENT VERIFICATEUR D'APPAREILS EXTINCTEURS	20/12/96
32025409	BTS	MISE EN FORME DES MATERIAUX PAR FORGEAGE	03/09/97
40020002	BacPro	ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	28/07/99
40022302	BacPro	TRAITEMENTS DE SURFACES	28/07/99
32022311	BTS	TRAITEMENT DES MATERIAUX OPTION A : TRAITEMENTS THERMIQUES	06/08/01
32022312	BTS	TRAITEMENTS DES MATERIAUX OPTION B : TRAITEMENTS DE SURFACE	06/08/01

01025405	MC	SOUDEGE (NIVEAU V)	30/07/02
01025122	MC	MAQUETTES ET PROTOTYPES (NIVEAU IV)	01/08/02
32025005	BTS	CONCEPTION ET INDUSTRIALISATION EN MICROTECHNIQUES	31/07/03
40025106	BacPro	TECHNICIEN D'USINAGE	16/02/04
40025107	BacPro	TECHNICIEN OUTILLEUR	16/02/04
40025108	BacPro	TECHNICIEN MODELEUR	16/02/04
50025136	CAP	ARMURERIE (FABRICATION ET REPARATION)	16/02/04
32020006	BTS	CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS	15/12/04
32025006	BTS	INDUSTRIALISATION DES PRODUITS MECANIQUES	19/07/06
50022360	CAP	METIERS DE LA FONDERIE	20/03/07
32022313	BTS	FONDERIE	09/04/09
32025410	BTS	CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	09/04/09
40022303	BacPro	FONDERIE	30/04/09
50025435	CAP	REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	12/05/09
40025409	BacPro	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	12/05/09
51025111	BEP	PRODUCTION MECANIQUE	28/07/09
51025112	BEP	MODELEUR MAQUETTISTE	29/06/10

4. 3ème CPC : Métallurgie Sous-commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics

4.1. Les diplômes du corpus étudié

Sur les cent treize diplômes que compte cette CPC en 2013, trente diplômes ont été rénovés ou créés depuis 2007. Parmi ces diplômes, dix diplômes sont classés dans la sous-commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics :

- 4 CAP : *Réparation et entretien des embarcations de plaisance, Construction des carrosseries, Peinture en carrosserie et Réparation des carrosseries* en 2007.
- 3 bacs pro : *Maintenance nautique, Réparation des carrosseries* en 2008 et *Construction des carrosseries* en 2010
- 3 BTS : *BTS Après-vente automobile en 2007* avec 3 options (*véhicules particuliers, véhicules industriels, motocycles*), *BTS techniques et services en matériels agricoles* en 2013, *BTS conception et réalisation de carrosserie* en 2013

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé diplôme	Date de rénovation/ création	Code ROME
50025434	V	CAP	REPARATION DES CARROSSERIES	19/03/07	I1606
50025432	V	CAP	CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	20/03/07	I1606
50025217	V	CAP	REPARATION ET ENTRETIEN DES EMBARCATIONS DE PLAISANCE	20/03/07	I1604 I1607 I1310 I1605
50025433	V	CAP	PEINTURE EN CARROSSERIE	20/03/07	H3404
32025210	III	BTS	APRES VENTE AUTOMOBILE OPTION VEHICULES PARTICULIERS	26/06/07	I1604
32025211			OPTION VEHICULES INDUSTRIELS	26/06/07	I1604
32025212			OPTION MOTOCYCLES	26/06/07	I1607
40025009	IV	Bac pro	MAINTENANCE NAUTIQUE	17/04/08	I1605
40025408	IV	Bac pro	REPARATION DES CARROSSERIES	18/04/08	I1606
40025410	IV	Bac pro	CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	08/04/10	I1606
32025411	III	BTS	CONCEPTION ET REALISATION DE CARROSSERIE	08/04/13	H1203
32025213	III	BTS	TECHNIQUES ET SERVICES EN MATERIELS AGRICOLES	08/04/13	H2102

La lecture des comptes-rendus de la sous-commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics de la 3^{ème} CPC - des années 2007 à 2013 incluses, il n'y a pas eu de CPC en 2010 et 2012 - , permet de noter que sur les cinq comptes-rendus étudiés, seul celui du 13 mai 2011 fait référence au développement durable.

Les représentants des organisations professionnelles présents en CPC pour les années considérées (2007-2013) sont les suivants :

- UIMM : Union des industries les métiers de la métallurgie
- ANFA : Association nationale pour la formation automobile
- DLR : Fédération nationale des distributeurs, loueurs et réparateurs de matériels de bâtiment, travaux publics et manutention
- FNTP : Fédération nationale des travaux publics
- SEDIMA : Syndicat nationale des entreprises de services et distribution de machinisme agricole
- FFC : Fédération française de la carrosserie
- CNPA : Conseil national des professionnels de l'automobile
- Renault
- PSA

Dans le compte rendu de la CPC de 2011 de cette sous-commission, l'IA IPR de Caen souligne la prise en compte de la dimension environnementale dans les BTS d'agro équipement et les « *modifications majeures dans les métiers de l'agriculture.* ». Le métier est désormais tourné vers le conseil comme le confirme le référentiel du BTS *Techniques et services en matériels agricoles* qui mentionne dans son RAP, une activité « *Conseil en agro technique* » pour « *proposer des solutions pour réduire les coûts de production dans une démarche de développement durable* ».

Cette prise en compte du développement durable est aussi visible dans la filière de l'automobile puisque l'IEN de Strasbourg rappelle les cadres nationaux et internationaux :

« - la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique de Rio de Janeiro,
- le protocole de Kyoto,
- les suites du « Grenelle de l'environnement » sur les différentes spécialités des métiers de l'automobile. »

« Dans ce cadre, un groupe de travail réuni le 3 décembre 2010 puis le 7 janvier 2011 s'est attaché à examiner, dans le cadre de la croissance verte, les entrées possibles au niveau des offres de certification. Il s'agissait d'intégrer pour tous les diplômés un ensemble de compétences et de savoir-faire "transverses" capables de favoriser une culture commune du développement durable. Cinq domaines ont été retenus :

- gestion des déchets et recyclage,
- prévention,
- organisation du travail,
- conduite intelligente et aide à la conduite,
- dépollution et gestion des énergies. »

Il importe également de souligner la référence à la « croissance verte » dans le compte-rendu de cette CPC : « *l'ensemble de la filière, tout niveau confondu, est concerné par la croissance verte* ». Cette CPC semble appréhender d'une manière relativement large la question du développement durable et son intégration dans les formations et les métiers.

4.2. Des mentions communes ...

Pour ces dix diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus dans leur intégralité et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable et ses différentes dimensions ne sont pas présents de manière homogène dans les référentiels étudiés.

Par exemple, les diplômes de niveau III, les plus récemment réactualisés (2013) sont les seuls à mentionner le terme développement durable dans leurs référentiels et à développer les dimensions

qui y sont associées. Dans les savoirs associés, un savoir fait explicitement référence au développement durable avec les différents concepts et enjeux qui y sont liés, comme le montrent les éléments suivants : « *principes : précaution, prévention, responsabilisation, contribution et solidarité* », les « *réglementations européennes et françaises* », ainsi que « *l'éco-conception* ». Ces BTS mentionnent également le développement durable dans le règlement d'examen avec « *la prise en compte par l'industrie des questions relatives à l'environnement, au développement durable etc.* »

➤ **Le tri des déchets une activité intégrée aux métiers**

Le tri sélectif des déchets et le respect et/ou la protection de l'environnement sont les principaux items communs de dix diplômes. Ils apparaissent dans la description des tâches du RAP et dans les groupes de compétences du référentiel de certification. En effet, les candidats aux diplômes doivent connaître les réglementations, dans une perspective de respect de l'environnement. Ces aspects peuvent être directement mentionnés dans les tâches du RAP, comme par exemple « *organiser et réaliser le tri sélectif des déchets* » mais également « *appliquer les règles de mise en déchets* ». Il est demandé aux titulaires de cette formation de « *faire appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de respect de l'environnement* ». Les notions de « *recupération et de tri des déchets* », « *gestion et de traitement des déchets* » et « *recyclage et valorisation des déchets* » sont des termes présents dans l'ensemble des diplômes. Pour les réparations des véhicules, « *les fluides et déchets résultants d'une intervention sur une embarcation, un moteur, sur un équipement* » sont récupérés afin d'être traités. Dans le RAP, la démarche qualité de l'entreprise est mentionnée pour le « *respect des procédures de gestion et de traitement des déchets* ». Elle peut être définie en annexe de certains référentiels comme suit : « *Démarche dans laquelle s'engage l'entreprise afin d'améliorer ou de maintenir la satisfaction des clients. Normes ISO 9001 2000 pour la production et le service et ISO14001 pour l'environnement* ».

➤ **La pollution des véhicules un enjeu pour l'automobile**

La pollution est prise en compte dans l'ensemble des diplômes. Certains, tels que les BTS, font davantage référence aux impacts de la pollution produite par les véhicules. Cela peut se traduire par le choix des carburants. Les « *nouvelles sources d'énergie dans l'automobile : bilan carbone, véhicule hybride, récupération d'énergie ...* » sont évoquées mais aussi une comparaison des « *rejets en CO2 des différents carburants* », « *mesure et analyse des polluants, mesure d'opacité, influence des dysfonctionnements...* ». Quelques BTS¹³ proposent également de « *définir la composition des carburants alternatifs (gaz naturel, méthanol, éthanol, esters méthyliques d'huiles végétales (EMHV))* ». D'autres référentiels, abordent dans les savoirs associés, des « *systèmes de dépollution* » dans la « *motorisation des véhicules* » avec la mise en place d'un « *système de traitement des gaz brûlés (catalyseur, filtre à particules, vanne de recyclage des gaz d'échappement,...)* ».

4.3. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Quatre diplômes se distinguent par leurs particularités en termes de référence au développement durable, deux BTS par leur intégration des dimensions sociales dans les référentiels, et les diplômes du nautisme par la spécificité de leur environnement.

➤ **Des BTS qui déclinent les dimensions du développement durable dans leurs référentiels**

La rénovation récente du BTS *Techniques et services en matériels agricoles*, a permis d'intégrer les différentes dimensions du développement durable dans l'ensemble du référentiel. Il est notamment présent dans une activité de « *Conseil en agro technique* » dont un des résultats est de faire en sorte

¹³ BTS *Techniques et services en matériels agricoles* et BTS *Après-vente automobile options véhicules particuliers, véhicules industriels, motocycles*

que « *la proposition est adaptée aux besoins du client dans un contexte de développement durable et d'économie d'énergie* ».

La dimension réglementaire est intégrée dans les savoirs associés où est citée la « *réglementation européenne et française relative à la prévention de la pollution de l'eau, de l'air, de la nature et à la gestion des déchets* ». Il est également fait référence au « *code de l'environnement* », défini en annexe du référentiel comme l'ensemble des « *règles qui régissent la protection du patrimoine naturel* ».

Les dimensions écologiques et économiques, étroitement liées dans ces référentiels car elles renvoient autant à des préoccupations écologiques qu'économiques, sont aussi présentes. Elles sont souvent évoquées au travers de néologismes : « *éco-conception* », « *éco-conduite* », « *éco-maintenance* » et « *les étapes du cycle de vie du produit* ».

Etant donné les enjeux liés à l'environnement, les évolutions technologiques sont relativement prégnantes dans les référentiels. Ainsi il est précisé que les savoirs associés aux technologies industrielles devront considérer « *les améliorations en matière d'économie d'énergie et d'impact environnemental* ». De même les activités et savoirs associés dédiés aux conseils en productions végétales, devront s'inscrire « *dans une perspective de réduction des intrants afin de limiter au maximum l'impact sur l'environnement* ». La « *présentation des solutions de compostage, d'éco-compostage* » est aussi mentionnée.

Enfin, les dimensions sociales du développement durable et notamment la responsabilité sociétale de l'employeur se traduisent par « *le management environnemental* » - qui tient compte de l'impact environnemental de l'activité de l'entreprise. Ainsi une compétence du référentiel de certification se décline par le fait d'« *appliquer la politique de l'entreprise intégrant les réglementations en vigueur, mettre en œuvre les procédures et les moyens de protection ou de prévention, évaluer leurs efficacités, proposer le cas échéant des améliorations* ».

La RSE est autrement formulée dans le BTS *Conception et réalisation de carrosserie*, puisqu'il est demandé aux candidats au diplôme de « *décrire la contribution de l'entreprise à la prise en compte de l'évolution des contraintes (environnementales, etc.) et des comportements économiques* ».

➤ **Des référentiels qui mentionnent les spécificités de l'environnement**

En raison de la spécificité de leur milieu d'exercice professionnel, le bac pro *Maintenance nautique* et le CAP *Réparation entretien des embarcations de plaisance* soulignent la préoccupation de la préservation de l'environnement marin. Le texte de présentation du CAP mentionne que l'activité de cette formation s'exerce « *dans un environnement qui implique un respect scrupuleux des normes de protection du milieu marin* ». Il est mentionné dans le RAP du CAP que les activités professionnelles garantissent « *l'intégrité de l'embarcation et de l'environnement marin* ».

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 3^{ème} CPC

code ROME	intitulé
I1604	Mécanique automobile
I1606	Réparation de carrosserie
H1203	Conception et dessin produits mécaniques
H2102	Conduite d'équipement de production alimentaire
I1607	Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs
I1310	Maintenance mécanique industrielle
I1605	Mécanique de marine
H3404	Peinture industrielle

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de 3^{ème} CPC de la sous-commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics au 1^{er} septembre 2013

code diplôme	filière	intitulé diplôme	créé le
01025201	MC	TECHNICIEN DE MAINTENANCE EN VEHICULES INDUSTRIELS (NIVEAU IV)	31/08/88
32025209	BTS	MAINTENANCE ET APRES-VENTE DES ENGIN DE TRAVAUX PUBLICS ET DE MANUTENTION	09/12/99
40025207	BacPro	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION VOITURES PARTICULIERES	05/09/01
40025208	BacPro	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION VEHICULES INDUSTRIELS	05/09/01
40025210	BacPro	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION MOTOCYCLES	05/09/01
40025211	BacPro	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A : AGRICOLES	19/07/02
40025212	BacPro	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION B : TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION	19/07/02
40025213	BacPro	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C : PARCS ET JARDINS	19/07/02
01025118	MC	REALISATION DE CIRCUITS OLEOHYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES (NIVEAU V)	30/07/02
01025207	MC	MAINTENANCE DES MOTEURS DIESEL ET DE LEURS EQUIPEMENTS (NIVEAU V)	31/07/02
01025123	MC	MAINTENANCE DES INSTALLATIONS OLEOHYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES (NIVEAU IV)	01/08/02
50025212	CAP	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS ET DE MANUTENTION	20/06/04
50025211	CAP	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION TRACTEURS ET MATERIELS AGRICOLES	22/06/04
50025213	CAP	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION MATERIELS DE PARCS ET JARDINS	22/06/04
50025214	CAP	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES OPTION VEHICULES PARTICULIERS	22/06/04
50025215	CAP	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES OPTION VEHICULES INDUSTRIELS	22/06/04

50025216	CAP	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES OPTION MOTOCYCLES	22/06/04
01025507	MC	MAINTENANCE DES SYSTEMES EMBARQUES DE L'AUTOMOBILE (NIVEAU V)	09/05/05
01025208	MC	MAINTENANCE ET CONTROLE DES MATERIELS (NIVEAU V)	27/03/06
50025434	CAP	REPARATION DES CARROSSERIES	19/03/07
50025217	CAP	REPARATION ET ENTRETIEN DES EMBARCATIONS DE PLAISANCE	20/03/07
50025432	CAP	CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	20/03/07
50025433	CAP	PEINTURE EN CARROSSERIE	20/03/07
32025210	BTS	APRES VENTE AUTOMOBILE OPTION VEHICULES PARTICULIERS	26/06/07
32025211	BTS	APRES VENTE AUTOMOBILE OPTION VEHICULES INDUSTRIELS	26/06/07
32025212	BTS	APRES VENTE AUTOMOBILE OPTION MOTOCYCLES	26/06/07
40025009	BacPro	MAINTENANCE NAUTIQUE	17/04/08
40025408	BacPro	REPARATION DES CARROSSERIES	18/04/08
40025410	BacPro	CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	08/04/10
32025213	BTS	TECHNIQUES ET SERVICES EN MATERIELS AGRICOLES	08/04/13
32025411	BTS	CONCEPTION ET REALISATION DE CARROSSERIE	08/04/13

5. 3ème CPC : Métallurgie Sous-commission Electrotechnique, électronique, automatismes et informatique

5.1. Les diplômes du corpus étudié

Sur les cent treize diplômes que compte cette CPC en 2013, trente diplômes ont été rénovés ou créés depuis 2007. Parmi ces diplômes, sept sont classés dans la sous-commission Electrotechnique, électronique, automatismes et informatique :

- 4 BEP : *Maintenance des produits et équipements industriels* (2009), *Systèmes électroniques numériques* (2009), *Electrotechnique énergie équipements communicants* (2009), *Représentation informatisée de produits industriels* (2009)
- 2 Mentions Complémentaires *Technicien(ne) des services à l'énergie (niveau IV)* en 2010 et *Technicien(ne) en réseaux électriques (niveau IV)* en 2012
- 1 BTS *Conception et réalisation des systèmes automatiques* en 2011

Code diplôme	Niveau de diplôme	Intitulé du diplôme	Date de rénovation/ création	Intitulé du diplôme
51025006	V	BEP MAINTENANCE DES PRODUITS ET EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	27/07/09	I1310 I1203
51025511	V	BEP ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	28/07/09	H2602 I1310
51025512	V	BEP SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	28/07/09	H1504 H2601 H2605 H2602 H2604
51020004	V	BEP REPRESENTATION INFORMATISEE DE PRODUITS INDUSTRIELS	31/07/09	-
01022703	IV	MC TECHNICIEN(NE) DES SERVICES A L'ENERGIE (NIVEAU IV)	22/02/10	I1306
32020111	III	BTS CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	23/06/11	I1302 I1301 H1208
01025508	IV	MC TECHNICIEN(NE) EN RESEAUX ELECTRIQUES (NIVEAU IV)	10/02/12	F1605

La lecture des comptes rendus de la sous-commission Electrotechnique, électronique, automatismes et informatique - des années 2007 à 2013 incluses, il n'y a pas eu de CPC en 2008 - rapporte différents échanges sur les questions liées au développement durable en séance.

Les représentants des organisations professionnelles présents en CPC pour les années considérées (2007-2013) sont les suivants :

- UIMM : Union des industries les métiers de la métallurgie
- ACFCI : Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industries
- FFIE : Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique
- FNTP : Fédération nationale des travaux publics
- CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
- FEDENE : Fédération des services énergie environnement
- SERCE : Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique
- SIEMENS
- Renault
- Schneider Electric

Dans deux comptes-rendus de la sous-commission de 2009¹⁴, le développement durable est abordé dans le point d'information sur la publication de la mention complémentaire post-baccalauréat professionnel « *Technicien en énergies renouvelables* »¹⁵. L'objectif de ce diplôme est de diminuer la consommation énergétique par le biais de l'introduction des énergies renouvelables qui participe des préconisations du Grenelle de l'environnement.

Dans le compte-rendu de la sous-commission du 26 novembre 2010, des propositions de modifications des référentiels des diplômes de la filière électrotechnique (CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques, baccalauréat professionnel *Électrotechnique, Énergie, Équipements communicants*, BTS *Électrotechnique*) sont faites au regard du développement durable. Ainsi, l'IGEN « *explique qu'un travail a été engagé sur la filière électrotechnique, comme dans d'autres filières, afin de « verdir » les diplômes. Les critères, qui ont été retenus pour l'adaptation de ces diplômes, sont la notion d'efficacité énergétique, la prise en compte des énergies renouvelables, une logique de coordination avec les autres corps de métiers et une approche globale du diagnostic énergétique de l'habitat.* »

Dans le compte-rendu de la sous-commission du 22 mars 2011, le « verdissement » des diplômes dans la filière électrotechnique est abordé dans les échanges rapportés, notamment lorsqu'il est question du projet de référentiel du BTS *Mécanique et automatismes industriels*. De plus, un comité de filière « systèmes éco-électriques » (plan national de mobilisation pour les métiers de la croissance verte) est mis en place en 2009 afin « *d'approfondir les métiers concernés par les problématiques de développement durable* ». « *La filière des systèmes éco-électriques est construite à partir des différentes technologies liées à l'électricité, à travers sa production, son transport, sa distribution, son stockage, son utilisation et sa transformation.* »

5.2. Des mentions communes...

Pour ces sept diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable et ses différentes dimensions ne sont pas présents de manière homogène dans les référentiels étudiés.

Ainsi, le BTS *Conception et réalisation des systèmes automatiques* intègre davantage les préoccupations environnementales que les autres diplômes du corpus. Si la quasi-totalité des référentiels font référence au respect de l'environnement, ce diplôme de niveau III mentionne les différentes dimensions du développement durable.

Le tri sélectif des déchets, le respect de l'environnement mais également la gestion de l'énergie sont les principaux items communs à l'ensemble des diplômes. Ils apparaissent

¹⁴ Compte rendu de CPC du 25 mai 2009 et 27 novembre 2009

¹⁵ Ce diplôme ainsi que le CAP METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE sont présentés dans la 5^{ème} CPC Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction – Second œuvre

dans la description des tâches du RAP et dans les groupes de compétences du référentiel de certification. Il convient de préciser que les dimensions sociales du développement durable, dont la RSE, ne sont pas évoquées dans les référentiels.

➤ **Le tri des déchets et la gestion de l'énergie présents dans la majorité des diplômes**

L'activité de tri des déchets semble faire partie intégrante des diplômes, ainsi les différents référentiels mentionnent le « *tri sélectif* », le « *recyclage* », le « *traitement des déchets* » et la « *gestion des déchets industriels* ». Il est demandé aux diplômés de « *trier, éliminer les déchets* », « *la zone de travail est nettoyée et les déchets sont évacués* » ou « *les déchets sont éliminés dans le respect de l'environnement* ».

Le « *tri des déchets* » est défini dans la MC *Technicien(ne) en réseaux électriques* (niveau IV) comme étant la « *prise en charge structurée des déchets (matériaux, résines, etc.) générés par l'activité, en vue de leur élimination réglementaire ou de leur recyclage* ».

La gestion de l'énergie est également présente dans le RAP, avec l'activité « *gestion environnementale et traitement des déchets* » qui se décline par le fait de « *choisir les matériels permettant d'améliorer l'efficacité énergétique* », mais également d'« *adapter ses pratiques professionnelles afin d'améliorer la consommation* ». L'objectif de la gestion des énergies est « *d'améliorer l'efficacité énergétique* », maîtriser « *la consommation énergétique de l'entreprise* », et d'optimiser « *la consommation de l'énergie* ». Les diplômes de niveaux IV et plus font référence aux « *énergies renouvelables* ».

5.3. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Deux diplômes se distinguent par les spécificités de leurs référentiels, un BTS et une mention complémentaire qui évoquent la responsabilité des employeurs en matière de protection de l'environnement.

➤ **Le développement durable, un engagement des entreprises**

Le référentiel du BTS *Conception et réalisation des systèmes automatiques* évoque le développement durable dans le texte de présentation du diplôme puisqu'il est précisé que les diplômés seront amenés à travailler dans des secteurs d'activités où les préoccupations environnementales et énergétiques sont particulièrement prégnantes. Il est notamment question de la « *gestion des effluents, déchets et polluants* ». Le développement durable apparaît également dans le module « *Projet* » inscrit dans les savoirs associés et qui concerne directement le développement durable, il peut s'attarder par exemple sur les « *enjeux sociétaux, économiques et environnementaux* », les « *conséquences environnementales du choix d'une solution (impacts environnementaux dans une démarche d'éco-conception)* ». De plus, une définition du développement durable est proposée dans l'annexe de ce référentiel : « *prise en compte des limitations que l'état des techniques et de l'organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir* ».

Le BTS *Conception et réalisation des systèmes automatiques* intègre également le développement durable dans son activité transversale : « *application des politiques d'entreprise* » qui se traduit par une « *application d'une politique de sécurité et de développement durable (approches sociétale, économique, environnementale) et participation à son évolution* ».

Le RAP de la MC *Technicien(ne) en réseaux électriques* fait également référence à l'implication de l'entreprise pour la préservation de l'environnement et mentionne dans l'activité « *gestion environnementale et traitement des déchets* », que pour contribuer au respect de l'environnement, « *les déchets sont triés en respectant la démarche environnementale de l'entreprise* ».

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 3^{ème} CPC

code ROME	intitulé
H2602	Câblage électrique et électromécanique
I1310	Maintenance mécanique industrielle
I1302	Installation et maintenance d'automatismes
I1301	Installation et maintenance d'ascenseurs
H1208	Intervention technique en études et conception en automatisme
I1306	Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air
H1504	Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique
H2601	Bobinage électrique
H2605	Montage et câblage électronique
H2604	Montage de produits électriques et électroniques
I1203	Maintenance des bâtiments et des locaux
F1605	Montage de réseaux électriques et télécoms

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de 3^{ème} CPC de la Sous-commission Electrotechnique, électronique, automatismes et informatique au 1^{er} septembre 2013

code diplôme	filière	intitulé diplôme	créé le
32025511	BTS	GENIE OPTIQUE OPTION PHOTONIQUE	06/08/91
32025512	BTS	GENIE OPTIQUE OPTION OPTIQUE INSTRUMENTALE	06/08/91
32022002	BTS	TECHNIQUES PHYSIQUES POUR L'INDUSTRIE ET LE LABORATOIRE	12/05/93
45025513	BP	INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	03/09/97
50025134	CAP	TRANSPORTS PAR CABLES ET REMONTEES MECANIQUES	21/10/99
32020109	BTS	INFORMATIQUE ET RESEAUX POUR L'INDUSTRIE ET LES SERVICES TECHNIQUES	19/07/02
40025506	BacPro	ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	08/07/03
32025514	BTS	SYSTEMES ELECTRONIQUES	23/09/03
40025006	BacPro	MICROTECHNIQUES	23/12/03
50025523	CAP	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES	22/06/04
40025507	BacPro	SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	28/04/05
40025007	BacPro	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	30/05/05
32020110	BTS	MAINTENANCE INDUSTRIELLE	19/07/05
32025515	BTS	ELECTROTECHNIQUE	23/01/06
01025002	MC	TECHNICIEN(NE) ASCENSORISTE (SERVICE ET MODERNISATION) (NIVEAU IV)	24/03/06
40025509	BacPro	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR	03/05/06
51025005	BEP	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	20/03/07
51025510	BEP	SYSTEMES ELECTRONIQUES INDUSTRIELS ET DOMESTIQUES	20/03/07

51025006	BEP	MAINTENANCE DES PRODUITS ET EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	27/07/09
51025511	BEP	ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	28/07/09
51025512	BEP	SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	28/07/09
51020004	BEP	REPRESENTATION INFORMATISEE DE PRODUITS INDUSTRIELS	31/07/09
01022703	MC	TECHNICIEN(NE) DES SERVICES A L'ENERGIE (NIVEAU IV)	22/02/10
32020111	BTS	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	23/06/11
01025508	MC	TECHNICIEN(NE) EN RESEAUX ELECTRIQUES (NIVEAU IV)	10/02/12

6. 3ème CPC : Métallurgie Sous-commission Aviation

6.1. Les diplômes du corpus étudié

Sur les cent treize diplômes que compte cette CPC en 2013, trente diplômes ont été rénovés ou créés depuis 2007. Parmi ces diplômes, trois diplômes sont classés dans la sous-commission Aviation :

- 1 bac pro *Aviation générale* en 2013
- 1 bac pro *Aéronautique* en 2013 options (*Avionique*), (*Systèmes*), (*Structure*)
- 1 BTS *Aéronautique* en 2009

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé diplôme	Date de rénovation/ création	Code ROME
32025302	III	BTS	AERONAUTIQUE	09/04/09	I1305 I1602 I1304 H1301I I1302
40025302	IV	Bac pro	AERONAUTIQUE OPTION AVIONIQUE	12/04/13	-
40025303			OPTION SYSTEMES	12/04/13	-
40025304			OPTION STRUCTURE	12/04/13	-
40025305	IV	Bac pro	AVIATION GENERALE	12/04/13	-

La lecture des comptes-rendus de la sous-commission Aviation de la 3^{ème} CPC des années 2007 à 2013 incluses - il n'y a pas eu de CPC en 2009, 2010 et 2012 -, indique que sur les sept comptes-rendus étudiés aucun ne rend compte d'échanges sur les questions liées au développement durable en séance.

Les échanges qui ont lieu lors de ces réunions concernent principalement les projets de rénovation des diplômes. Ainsi, pour répondre à la demande grandissante du secteur aéronautique, les bacs professionnels des spécialités « *aéronautique* » et « *technicien aérostructure* » ont été rassemblés à la rentrée 2013 dans un seul bac pro *Aéronautique*, désormais décliné en trois options (« *avionique* », « *structure* » et « *systèmes* »), contre deux auparavant (« *mécanicien, systèmes avionique* » et « *mécanicien, systèmes-cellule* »). La spécialité « *structure* » remplace en effet le bac pro *Technicien aérostructure*. Le BTS *Maintenance et exploitation des matériels aéronautiques* a également été rénové en 2009 pour devenir le BTS *Aéronautique*.

Les représentants des organisations professionnelles présents en CPC pour les années considérées (2007-2013) sont les suivants :

- FNAM : Fédération nationale de l'aviation marchande
- GIFAS : Groupement des industries françaises aéronautiques et spéciales

6.2. Des mentions communes ...

Pour ces trois diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable et ses différentes dimensions sont présents de manière homogène dans les référentiels étudiés. Tous les diplômes font référence au respect et/ou à la protection de l'environnement. Il importe d'ajouter

que les dimensions sociales du développement durable, dont la RSE, ne sont pas évoquées dans les référentiels

➤ **Les aspects législatifs et réglementaires en matière de protection de l'environnement**

Ils sont présents de manière transversale dans les différents référentiels. Ils sont mentionnés, dans les activités professionnelles telles que les phases de « *préparation du travail* », la « *pose, dépose, intégration* », la « *modification et réparation* », « *fabrication, assemblage, désassemblage* », mais également dans les phases finales telles que l' « *inspection, diagnostic, test, évaluation* » et les « *essais et réglages* », qui doivent toutes être réalisées dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la protection de l'environnement.

➤ **Le terme de développement durable présent dans l'ensemble deux référentiels**

Dans le référentiel de certification du bac pro *Aéronautique*, la compétence « adapter son attitude professionnelle aux exigences de l'entreprise aéronautique » se traduit par le fait d'« *avoir une attitude responsable au regard des exigences de l'industrie et de l'exploitation des aéronefs (sécurité des vols, navigabilité des aéronefs, développement durable...)* » et d'adopter une « *rigueur dans l'application des procédures et des consignes (y compris celles relatives à la prévention de la santé et à l'environnement)* ».

Dans les savoirs associés du BTS *Aéronautique*, un savoir intitulé « *la protection de l'environnement et les risques industriels* » fait directement référence au « *concept de développement durable, enjeux et valeurs fondamentales associées* ». Une référence au développement durable est également faite dans la définition des épreuves avec une « *prise en compte par l'industrie des questions relatives à l'environnement, au développement durable etc.* »

Le bac pro *Aviation générale* ne mentionne pas le développement durable.

6.3. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Etant donné la spécificité des trois diplômes étudiés, qui s'inscrivent dans les activités aéronautiques, les référentiels précisent que les candidats aux diplômes doivent connaître la réglementation en vigueur dont celle en matière de « *niveau de bruit* » (cf. certificat acoustique).

Pour ce qui concerne le traitement des déchets, il est seulement abordé dans les référentiels des bacs pro. Le bac pro *Aviation générale* y fait référence dans le RAP, avec l'activité « *réparation et réglages* » qui doit respecter le « *tri des déchets* ». Le bac pro *Aéronautique* (option structure) fait également référence à la gestion des déchets dans l'activité intitulée : « *essais et réglages* » qui prend en compte dans la partie réglementaire les « *règles de protection de l'environnement (rejet des déchets, tri sélectif)* ».

Le BTS *Aéronautique* se distingue des deux autres diplômes, car il introduit dans les savoirs associés de ses référentiels un enseignement dédié aux « *impacts environnementaux de la fabrication, de l'exploitation et du recyclage des aéronefs* » dans la section « *Chimie* ». De plus, dans les savoirs associés, le savoir intitulé « *la protection de l'environnement et les risques industriels* », a trait à la « *nature des produits dangereux, précautions, et stockage* » mais également à la « *nature des déchets et des rejets, mode de collecte, stockage et traitement* ».

Les différentes sources d'énergie sont également abordées dans les savoirs associés de ce référentiel, cela se traduit par différentes références telles que la « *production de l'énergie électrique* » qui prend en compte l' « *énergie éolienne ; photovoltaïque* ».

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 3^{ème} CPC

code ROME	intitulé
I1305	Installation et maintenance électronique
I1602	Maintenance d'aéronefs
I1304	Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation
H1301I	Inspection de conformité
I1302	Installation et maintenance d'automatismes

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de 3^{ème} CPC de la sous-commission Aviation au 1^{er} septembre 2013

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

code diplôme	filière	intitulé diplôme	créé le
01025301	MC	AERONAUTIQUE (NIVEAU IV)	07/06/99
01025303	MC	AERONAUTIQUE OPTION AVIONIQUE (NIVEAU IV)	07/06/99
01025304	MC	AERONAUTIQUE OPTION AVIONS A MOTEURS A PISTONS (NIVEAU IV)	07/06/99
01025305	MC	AERONAUTIQUE OPTION AVIONS A TURBOMACHINES (NIVEAU IV)	07/06/99
50025430	CAP	MECANICIEN CELLULES D'AERONEFS	24/10/00
50025304	CAP	MAINTENANCE SUR SYSTEMES D'AERONEFS	31/07/02
01025306	MC	AERONAUTIQUE OPTION HELICOPTERE A MOTEURS A PISTONS (NIVEAU IV)	30/07/03
01025307	MC	AERONAUTIQUE OPTION HELICOPTERE A TURBOMACHINE(NIVEAU IV)	30/07/03
50025522	CAP	ELECTRICIEN SYSTEMES D'AERONEFS	07/08/03
32025302	BTS	AERONAUTIQUE	09/04/09
40025302	BacPro	AERONAUTIQUE OPTION AVIONIQUE	12/04/13
40025303	BacPro	AERONAUTIQUE OPTION SYSTEMES	12/04/13
40025304	BacPro	AERONAUTIQUE OPTION STRUCTURE	12/04/13
40025305	BacPro	AVIATION GENERALE	12/04/13

7. 5ème CPC : Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction

Dans les référentiels de diplôme de cette CPC le développement durable est très prégnant. Les métiers du bâtiment et des travaux publics sont particulièrement concernés par les problématiques environnementales, sous l'effet des réglementations mais également des incitations fiscales en matière de construction et d'isolation des bâtiments par exemple. Dès 2008 une véritable stratégie de prise en compte de ces problématiques a été adoptée par la CPC. Les référentiels actualisés renvoient donc à la nécessité d'inscrire les activités dans ces cadres normatifs et législatifs, mais également au souci d'innovation technologique. Certains métiers ont évolué et nécessitent des connaissances plus précises en termes d'étanchéité (à l'eau et à l'air), ou en termes de respect de l'environnement et des écosystèmes. Directement concernés par les impacts de leurs activités sur l'environnement, les diplômés de cette CPC soulignent l'enjeu que représente la transition écologique pour les professionnels et futurs professionnels

7.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

Le champ de la CPC *Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction* a été impacté lors de la réorganisation des CPC actée dans le décret du 15 mai 2007 instaurant quatorze CPC en lieu et place des dix-sept précédentes. La suppression de la 2^{ème} CPC « *industries extractives et matériaux de construction* » introduit de nouveaux diplômes dans cette CPC, tel que le BTS *Géologie appliquée* qui se retrouve dans la 5^{ème} CPC.

Les organisations professionnelles présentes en CPC pour les années considérées sont les suivantes :

- CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- FFB : Fédération Française du Bâtiment
- FFIE : Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique
- FNTP : Fédération Nationale des Travaux Publics
- Fédération nationale des SCOP du Bâtiment et des Travaux Publics
- UNICEM : Union nationale des industries carrières et matériaux de construction

La lecture des comptes-rendus des CPC¹⁶ - des années 2007 à 2013 incluses - rend compte de nombreux échanges sur les questions liées au développement durable en séance. Les questionnements liés au développement durable apparaissent à partir de la réunion plénière du 27 novembre 2007, avec l'intégration des préconisations du Grenelle de l'environnement et du développement durable. Puis à partir de 2008, les comptes rendus témoignent de la mise en place progressive d'une véritable stratégie de mobilisation des acteurs de la CPC autour de cette question, appuyée par la DGESCO qui commandite en 2009 une étude sur les diplômes du secteur de la gestion de l'énergie.

Dans le compte rendu de la CPC du 11 juillet 2008, la FFIE et la FFB/UCF présentent conjointement un rapport d'opportunité sur la Mention Complémentaire *Energies renouvelables et efficacité énergétique des bâtiments*.

« Il s'agit donc de proposer un diplôme commun permettant de former des professionnels sur ces deux filières. En effet, dans le contexte énergétique actuel, les professionnels du bâtiment se trouvent dans l'obligation de pouvoir à la fois monter et démonter des installations d'énergies renouvelables

¹⁶ Egalement une Sous-Commission Études Générales du 10 Mars 2006

(photovoltaïque, pompes à chaleur, éolien, etc..) et pour cela, il y a une nécessité de former des gens compétents dans ces domaines. »

Dans une présentation du rapport d'opportunité sur la mention complémentaire *Technicien d'exploitation des services à l'énergie* par la FG3E¹⁷, « le directeur de Dalkia Nord indique que l'efficacité énergétique, compte tenu du contexte (rareté des ressources, changement climatique, crise de l'énergie), devient tout-à-fait indispensable aujourd'hui. » Il ajoute que, « la réglementation qui va se mettre en place, suite au Grenelle de l'environnement, obligera l'opérateur, non seulement à s'intéresser aux rendements des installations, mais aussi à connaître tout ce qui concerne les certificats d'économies d'énergie. C'est pourquoi la MC demandée vise à un renforcement des compétences opérationnelles des opérateurs de base conduisant des installations, pour des combinaisons de compétences qui deviennent transverses. »

Dans le compte rendu de la CPC de 2009, les professionnels du bâtiment présentent le rapport Parent relatif à l'application du Grenelle de l'environnement. L'IA-IPR¹⁸ Bordeaux, explique que « des comités opérationnels (COMOP) ont été créés afin d'assurer le suivi des conclusions des tables rondes du Grenelle de l'Environnement. La direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) a elle-même souhaité que soit constitué en parallèle un groupe de travail chargé d'examiner les aspects transversaux relatifs aux économies d'énergies dans les bâtiments. ». De plus il souligne que « Le rapport met en avant des notions importantes comme celles de la transversalité et de l'interface des différents corps d'état, compte tenu de la complexité des systèmes qui vont être mis en place. Suit une présentation des éléments chiffrés sur la situation actuelle des emplois du secteur du bâtiment¹⁹, les flux de formation et les besoins de recrutement complémentaires. Ainsi, « dans le domaine bâtiment-énergie des besoins en thermiciens se font jour, avec l'apparition d'un nouveau métier de « thermicien de la rénovation énergétique ». »

Dans le compte rendu de la CPC du 21 janvier 2010, les représentants du FFB et CAPEB évoquent l'introduction « dans les référentiels de compétences nouvelles dues au développement durable et aux économies d'énergies » dans les BTS *Bâtiment* et *Travaux publics*.

La validation des travaux portant sur la création de la Mention Complémentaire *Technicien en énergies renouvelables* à deux options *énergie électrique* et *énergie thermique* est également à l'ordre du jour. La nécessité de formation des professionnels est justifiée par le fait que le candidat au diplôme « inscrit bien son activité de maintenance à travers ce concept d'efficacité énergétique, car le client, en cas de maintenance contractuelle, est de plus en plus demandeur de maîtrise d'énergie. » (IEN)

Dans le compte rendu de la CPC du 9 février 2011, il est rappelé que « l'adaptation des diplômes du secteur du BTP aux exigences du développement durable fait suite au Grenelle de l'environnement et des travaux qui ont suivi. Il s'agit notamment des travaux du Plan de Mobilisation des filières et des territoires pour les métiers de la croissance verte. » « Les comités de filières organisés dans ce cadre, auxquels participent les organisations professionnelles et le MEN, ont dégagé les grandes lignes des besoins en matière d'évolution des compétences. » Une réflexion peut être portée sur le « verdissement » des diplômes du BTP, afin de prendre en compte les orientations en matière de développement durable et les questions portant sur l'énergie dans les diplômes qui relèvent de cette CPC. Ainsi, des échanges entre les représentants sont traités dans le point 5 de cette réunion sur l'adaptation des diplômes du secteur du BTP aux exigences du développement durable.

Le compte rendu de la CPC du 3 mai 2011, fait état de l'étude qui a été réalisée par le cabinet CG Conseil sur la prise en compte des problématiques de développement durable dans les diplômes du secteur de la gestion de l'énergie. Il est souligné que « Cette étude très intéressante a confirmé que

¹⁷ Fédération française des entreprises gestionnaires de services aux équipements, à l'énergie et à l'environnement

¹⁸ Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de Bordeaux

¹⁹ Cf. annexe 2 « Suites du Grenelle de l'environnement, Christian Parent CGEDD »

ces problématiques étaient déjà présentes largement dans les diplômes, ce qui a permis des préconisations méthodologiques concrètes pour renforcer et rendre plus lisibles ces éléments. »
« Cette étude, qui a soulevé un grand intérêt au Commissariat Général au développement durable a permis d'élaborer une méthodologie de « verdissement » des diplômes professionnels au-delà des seuls secteurs étudiés. [...] Il s'agit pour le bâtiment et les travaux publics, très sensibles à ces questions, de s'engager également dans ce travail. »

Un représentant de la DGESCO « souligne qu'au-delà de l'écriture des référentiels, la prise en compte du développement durable passe aussi par des stratégies pédagogiques novatrices, ainsi que, bien sûr, des sujets d'examen adaptés à ces questions. Mais de nombreuses initiatives existent déjà localement, et l'engagement des enseignants, comme celui des régions et des organisations professionnelles, est une réalité. »

Le compte rendu de la CPC de 2012, indique dans le point 3 de la réunion une « information sur les travaux en cours relatifs à l'adaptation des diplômes du secteur du BTP aux exigences du développement durable ». La place du développement durable dans les référentiels des diplômes est étudiée.

Le compte rendu de la CPC du 25 janvier 2013, indique dans le point 2 de l'ordre du jour de la réunion une « présentation pour avis des projets d'arrêtés relatifs à la prise en compte des exigences du Grenelle de l'environnement dans certaines spécialités de CAP, BEP, mentions complémentaires et baccalauréats professionnels relevant de la 5^{ème} CPC ». L'inspecteur de l'éducation nationale précise que « les diplômes professionnels dans le secteur du BTP affichent désormais que les enjeux environnementaux et énergétiques relèvent d'une culture partagée par l'ensemble des intervenants de l'acte de construire. Ces groupes ont fonctionné de manière très efficace avec de nombreux représentants des organisations professionnelles : permanents, chefs d'entreprise, directeurs... Au final, 47 spécialités du secteur du BTP sont impactées par ce qu'il est commun d'appeler le « verdissement des diplômes ». »

Dans le compte rendu de la CPC du 3 juillet 2013, le point 2 de l'ordre du jour – consacré à la création d'une spécialité « interventions sur le patrimoine bâti » de baccalauréat professionnel - est l'occasion de rappeler que « le verdissement c'est la prise en compte du plan Bâtiment issu du Grenelle de l'Environnement. Cela se décline comme pour les autres baccalauréats professionnels (BCP) dans le référentiel des activités professionnelles (RAP) d'une part, avec une référence claire face aux engagements du secteur et d'autre part, dans le référentiel de certification (RC) avec l'introduction du savoir SO transversal, intitulé « enjeux énergétiques et environnementaux ». »

7.2. Les diplômes du corpus étudié

Sur les soixante-dix-sept diplômes que compte cette CPC, vingt-et-un ont été créés ou renouvelés depuis 2007 :

- 3 CAP : Métiers de l'enseigne et de la signalétique en 2007, Tailleur de pierre, Marbrier du bâtiment et de la décoration en 2013
- 10 BEP : Etudes du bâtiment, Topographie, Maintenance des systèmes énergétiques et climatiques, Réalisations du gros œuvre, Réalisation d'ouvrages de métallerie du bâtiment, Travaux publics, Froid et conditionnement de l'air, Réalisation d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse, Installation des systèmes énergétiques et climatiques, Aménagement-finition en 2009
- 1 Mention complémentaire : Technicien en énergies renouvelables (option A énergie électrique) (option B énergie thermique) en 2010
- 4 bacs pro : Technicien géomètre-topographe, Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre en 2007, Intervention sur le patrimoine bâti, Technicien d'études du bâtiment en 2008 (option A : étude et économie et option B : assistant en architecture)

- 1 BP : *Maçon* en 2007
- 2 BTS : *Bâtiment et travaux publics* en 2011

A la différence d'autres CPC, les diplômes se divisent en deux sous-groupes, le « gros-œuvre et travaux publics » et le « second-œuvre ».

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (Cf. encadré 6 de la partie méthodologie du rapport)²⁰. La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

Liste des diplômes étudiés pour le groupe Gros-œuvre et travaux publics

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé du diplôme	Date de rénovation/ création	Code(s) ROME
40023103	IV	Bac pro	TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	20/03/07	F1107
40023203	IV	Bac pro	TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS OEUVRE	20/03/07	F1703
45023212	IV	BP	MAÇON	20/03/07	F1701
40023004	IV	Bac pro	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION A : ETUDE ET ECONOMIE	06/04/08	F1104
40023005			OPTION B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	08/04/08	F1202
51023004	V	BEP	ETUDES DU BATIMENT	29/07/09	F1107
51023105	V	BEP	TOPOGRAPHIE	29/07/09	F1107
51022705	V	BEP	MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	30/07/09	F1603
51023204	V	BEP	REALISATIONS DU GROS OEUVRE	30/07/09	F1703 F1701
51025405	V	BEP	REALISATION D'OUVRAGES DE METALLERIE DU BATIMENT	30/07/09	F1607
51023106	V	BEP	TRAVAUX PUBLICS	31/07/09	F1701
32023012	III	BTS	BATIMENT	23/06/11	F1202
32023107	III	BTS	TRAVAUX PUBLICS	23/06/11	F1108 F1202 F1106 F1201
50023220	V	CAP	TAILLEUR DE PIERRE	06/02/13	F1612
50023221	V	CAP	MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION	06/02/13	F1612

²⁰ Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux *cibles emplois* du diplôme, sont validés par Pôle Emploi.

Liste des diplômes étudiés pour le groupe Second œuvre

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé diplôme	Date de rénovation/ création	Code ROME
50025521	V	CAP	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	16/10/07	F1602
40023204	IV	Bac pro	INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI	11/04/08	F1703 F1501 F1610 H2206
51022707	V	BEP	FROID ET CONDITIONNEMENT DE L'AIR	28/07/09	F1603
51023306	V	BEP	REALISATION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	29/07/09	F1607
51022706	V	BEP	INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	30/07/09	F1603
51023305	V	BEP	AMENAGEMENT-FINITION	31/07/09	F1608 F1609 F1703 F1606
01022704	IV	MC	TECHNICIEN EN ENERGIES RENOUVELABLES OPTION A ENERGIE ELECTRIQUE (NIVEAU IV) ²¹	20/04/10	F1602 F1603
01022705			OPTION B ENERGIE THERMIQUE (NIVEAU IV) ²²		F1602 F1604

7.3. Des mentions communes ...

Pour ces vingt-et-un diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée.

La quasi-totalité des diplômes²³ souligne la prise en compte des contraintes environnementales lors des travaux ou des aménagements du territoire. Le terme développement durable ainsi que le tri sélectif des déchets et le respect de l'environnement sont les principaux items communs aux diplômes. Ils apparaissent principalement dans la description des tâches du RAP et dans les groupes de compétences du référentiel de certification. Il importe d'ajouter que les dimensions sociales du développement durable, dont la RSE, ne sont pas évoquées dans les vingt-et-un référentiels.

➤ Une préoccupation environnementale très prégnante dans les référentiels

Le terme « développement durable » est présent dans la majorité des diplômes, à l'exception des référentiels de la formation en topographie (BEP *Topographie* et bac pro *Technicien géomètre-topographe*), du BEP *Etudes du bâtiment*, du bac pro *Technicien d'études du bâtiment* (2 options), du MC *Technicien en énergies renouvelables* (2 options) et du CAP *Métiers de l'enseigne et de la signalétique*. Cependant, l'ensemble des BEP ainsi que le BTS *Bâtiment* mentionnent ce terme dans le règlement d'examen en annexe (cf. module PSE).

²¹ Diplôme co-géré avec la CPC Métallurgie

²² Ibid.

²³ Excepté le CAP *Métiers de l'enseigne et de la signalétique*, pour lequel le travail d'actualisation a été engagé en 2006, pour une parution de l'arrêté en octobre 2007 et une mise en œuvre à la rentrée 2008.

Concrètement, la préoccupation environnementale se traduit par des éco-gestes tels que le tri sélectif des déchets. Cette activité semble faire partie intégrante des métiers du bâtiment et fait souvent référence à une réglementation (PPSPS, PAQ et PAE). Les formulations sont souvent les mêmes, « *les règles de tri sélectif des déchets sont respectées* » et « *l'environnement est protégé conformément aux règles en vigueur* ». De plus, des « *dispositifs de traitement des déchets du chantier* » sont mis en place et les « *déchets sont triés et stockés dans les bennes et/ou conteneurs appropriés* ». Certains diplômes font également référence au « *recyclage* » ou le « *réemploi de matériaux et composants* ».

➤ **Le développement durable et les activités de construction**

L'impact général de l'activité sur l'environnement concerne les matériaux utilisés pour améliorer les performances des bâtiments en termes d'étanchéité (à l'eau et à l'air) et d'isolation (thermique, phonique). Ces notions sont communes à la majorité des diplômes étudiés et sont principalement évoquées dans les savoirs associés qui concernent le « *confort de l'habitat* », décliné en « *confort thermique* », « *confort acoustique* » et le « *confort lié à l'étanchéité à l'eau et à l'air* ». Des « *matériaux isolants* » sont utilisés dans la construction afin de réduire la consommation d'énergie et d'atténuer les bruits. Il est également fait référence à la « *réglementation thermique* » et « *acoustique* » ; les différents matériaux/produits utilisés devant être choisis en fonction de « *leur qualité thermique, acoustique et hydrique* ».

Le terme « *nuisance* » est également présent dans l'ensemble des référentiels. Il est principalement évoqué dans le cadre des nuisances sonores générées par l'activité de chantier, pour laquelle des « *horaires de tolérance* » sont mis en place. D'autres nuisances comme les « *nuisances visuelles* » ou « *la production de fumées et de poussières* » sont également identifiées. Des solutions sont alors proposées pour les réduire, comme par exemple, des « *dispositions et protections nécessaires pour limiter les productions de poussières et fumées* » (BP Maçon).

7.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Si la 5^{ème} CPC affiche globalement une préoccupation en matière de développement durable et si les métiers qu'elle abrite sont pour partie classés en verts ou verdissants²⁴, certains référentiels se distinguent par la manière dont ils prennent en compte les enjeux liés à la transition écologique dans leurs textes. C'est le cas par exemple de la Mention complémentaire technicien en énergies renouvelables, nouvellement créée, qui mobilise assez largement le registre des technologies.

➤ **Des enjeux environnementaux...**

Les savoirs associés traitent directement des enjeux liés au développement durable dans le BTS *Travaux publics* et les CAP *Marbrier du bâtiment et de la décoration* et *Tailleur de pierre*. Les deux CAP rénovés en 2013 débute la présentation de leurs savoirs associés avec l'introduction d'un savoir intitulé « *enjeux énergétiques et environnementaux* » qui présentent les « *orientations internationales et nationales sur l'énergie et l'environnement* », les « *domaines d'action dans le cadre du développement durable* », les « *énergies utilisées* », l'« *Impact environnemental* » et le « *fonctionnement thermique du bâti* ».

Le BTS *Travaux publics* intègre également le savoir associé « *Aspects environnementaux (HSQPE)* » avec le « *cadre réglementaire* » qui évalue l'impact d'un chantier sur l'environnement (protection de la nature,...) et préconise la mise en place d'un « *plan de protection et de respect de l'environnement* ». Le « *développement durable* » est également traité avec l'identification des différents bénéfices du développement durable et l'« *éco-conception du projet de construction* ».

²⁴ Le rapport 2011 de l'ONEMEV retient le code ROME F 1613 parmi les métiers verts et 15 autres codes de la famille F (Construction, bâtiment et travaux publics) dans les métiers verdissants, dont 6 métiers sur les 12 des familles « *conception/études* » & « *conduite et encadrement* » et 6 sur les 13 de la famille « *second œuvre* »

La MC *Technicien en énergies renouvelables* (2 options) spécialise les candidats au diplôme à la mise en œuvre d'équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables et permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Le texte de présentation du diplôme rappelle notamment les objectifs du Grenelle de l'environnement en matière de production d'énergies renouvelables.

La gestion des énergies principalement présentée dans les savoirs associés intitulés l'« *efficacité énergétique* », est abordée via la prise en compte des « *enjeux énergétiques dans le secteur du bâtiment* », mais aussi des « *besoins et consommation énergétique des bâtiments* ». Les « *performances énergétiques des bâtiments* » permettent d'apporter des « *solutions techniques d'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment* ». Sont aussi nommés les systèmes de production d'énergie utilisant des sources renouvelables telles que l'« *énergie solaire* », l'« *effet photovoltaïque* », l'« *énergie éolienne* », le « *bois énergie* ». Ces éléments sont présentés dans les savoirs associés afin de spécifier les différents systèmes de production d'énergie et leurs enjeux. De plus, le diplôme présente également les « *principales références normatives sur l'efficacité énergétique et sur les énergies renouvelables* », ainsi que les « *normes transversales sur l'efficacité énergétique* ».

➤ ... aux innovations des technologies

Le référentiel du BEP *Installation des systèmes énergétiques et climatiques* décrit dans les savoirs associés la « *technologie des installations* », les différents types de réseaux et leurs utilisations dont les installations dédiées aux énergies renouvelables, tels que le solaire thermique, bois- énergie, solaire photovoltaïque, système éolien....

Le BP *Maçon* décrit dans les savoirs associés la « *démarche de haute qualité environnementale (HQE)* » avec la présentation de ses objectifs:

- « *Éco-construction (relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, choix intégré des procédés, systèmes et produits de construction ainsi que des chantiers à faibles nuisances)* »
- *Éco-gestion (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activité, de l'entretien et de la maintenance)*
- *Confort (hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif)*
- *Santé (Qualité sanitaire des espaces, de l'air, de l'eau) »*

Le titulaire du diplôme doit être en mesure de pouvoir « *Citer les quatre objectifs de la démarche haute qualité environnementale (HQE)* ».

Certains diplômes²⁵ du corpus étudié intègrent en annexe de leur référentiel, un glossaire qui définit les termes :

- *Energies renouvelables : Par opposition aux énergies fossiles, énergies disponibles à partir de la biomasse, de l'ensoleillement, de la chaleur du sous-sol et exploitables.*
- *Tri des déchets : Prise en charge structurée des déchets (matériaux et fluides) générés par l'activité en génie climatique, en vue de leur élimination réglementaire ou de leur recyclage.*

²⁵ BEP Maintenance des systèmes énergétiques et climatiques, BEP froid et conditionnement de l'air et les MC Technicien en énergies renouvelables (2options)

Annexes

Annexe 1 : Codes ROME de référence pour la 5^{ème} CPC

code ROME	intitulé
F1104	Dessin BTP
F1106	Ingénierie et études du BTP
F1107	Mesures topographiques
F1108	Métré de la construction
F1201	Conduite de travaux du BTP
F1202	Direction de chantier du BTP
F1501	Montage de structures et de charpentes bois
F1602	Électricité bâtiment
F1603	Installation d'équipements sanitaires et thermiques
F1604	Montage d'agencement
F1606	Peinture en bâtiment
F1607	Pose de fermetures menuisées
F1608	Pose de revêtements rigides
F1609	Pose de revêtements souples
F1610	Pose et restauration de couvertures
F1612	Taille et décoration de pierres
F1701	Construction en béton
F1703	Maçonnerie
H2206	Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

Annexe 2 : Liste des diplômés relevant de 5^{ème} CPC au 1^{er} septembre 2013

Les diplômés étudiés apparaissent sur un fond grisé

code diplôme	filière	intitulé diplôme	créé le
45022703	BP	MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION	28/12/79
42032210	BT	DESSINATEUR MAQUETTISTE OPTION D : CARTOGRAPHIE	09/09/80
45023103	BP	CONDUCTEUR D'ENGINS DE CHANTIER DES TRAVAUX PUBLICS	22/06/81
45022704	BP	GAZ OPTION A : TRANSPORT DU GAZ	02/09/88
45022705	BP	GAZ OPTION B : DISTRIBUTION DU GAZ	02/09/88
32025508	BTS	DOMOTIQUE	03/04/89
50022706	CAP	FROID ET CLIMATISATION	24/07/89
01023202	MC	ZINGUERIE (NIVEAU V)	09/08/89
45023301	BP	ETANCHEITE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	29/01/90
50023002	CAP	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	06/06/90
32023103	BTS	GEOLOGIE APPLIQUEE	04/09/91
01023302	MC	PLAQUISTE (NIVEAU V)	07/07/93
32023203	BTS	ENVELOPPE DU BATIMENT : FACADES - ETANCHEITE	22/04/94
01022701	MC	MAINTENANCE EN EQUIPEMENT THERMIQUE INDIVIDUEL (NIVEAU V)	09/09/94
45023308	BP	CARRELAGE MOSAIQUE	02/12/94
32023106	BTS	GEOMETRE-TOPOGRAPHE	03/09/97
32023304	BTS	AMENAGEMENT - FINITION	03/09/97
45022708	BP	MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE	03/09/97
45023309	BP	CONSTRUCTION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	03/09/97

45023310	BP	PLATRERIE ET PLAQUE	03/09/97
45025410	BP	SERRURERIE METALLERIE	03/09/97
45023209	BP	METIERS DE LA PISCINE	21/10/97
45023311	BP	EQUIPEMENTS SANITAIRES	27/07/99
32022705	BTS	FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENTS OPTION A : GENIE SANITAIRE ET THERMIQUE	31/08/99
32022706	BTS	FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENTS OPTION B : GENIE CLIMATIQUE	31/08/99
32022707	BTS	FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENTS OPTION C : GENIE FRIGORIFIQUE	31/08/99
32022708	BTS	FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENTS OP D : MAINTENANCE&GESTION DES SYSTEMES FLUIDIQUES&ENERGETIQUES	31/08/99
45023312	BP	PEINTURE REVETEMENT	21/10/99
01023304	MC	PEINTURE DECORATION (NIVEAU IV)	26/07/00
45023211	BP	COUVREUR	08/08/00
32023010	BTS	ETUDES ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION	07/09/00
50022713	CAP	INSTALLATEUR THERMIQUE	01/08/02
50023317	CAP	INSTALLATEUR SANITAIRE	01/08/02
50023318	CAP	CARRELEUR MOSAISTE	01/08/02
50025431	CAP	SERRURIER METALLIER	01/08/02
50023217	CAP	MACON	21/08/02
50023218	CAP	COUVREUR	21/08/02
50023319	CAP	PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENTS	21/08/02
50023320	CAP	SOLIER MOQUETTISTE	21/08/02
50023115	CAP	CONSTRUCTEUR DE ROUTES	25/10/02
50023116	CAP	CONSTRUCTEUR EN CANALISATIONS DES TRAVAUX PUBLICS	25/10/02
50023117	CAP	CONSTRUCTEUR EN OUVRAGES D'ART	25/10/02
50023219	CAP	CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT	25/10/02
50023321	CAP	ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	25/10/02
50023322	CAP	CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	25/10/02
50023323	CAP	PLATRIER-PLAQUISTE	25/10/02
40023102	BacPro	TRAVAUX PUBLICS	11/07/05
50023118	CAP	CONDUCTEUR D'ENGINS : TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES	24/03/06
40022703	BacPro	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	03/05/06
40022704	BacPro	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	03/05/06
40023303	BacPro	OUVRAGES DU BATIMENT:ALUMINIUM,VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	09/05/06
40023304	BacPro	AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT	09/05/06
40025406	BacPro	OUVRAGES DU BATIMENT:METALLERIE	09/05/06
40023103	BacPro	TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	20/03/07
40023203	BacPro	TECHNICIEN DU BATIMENT:ORGANISATION ET REALISATION DU GROS OEUVRE	20/03/07
45023212	BP	MACON	20/03/07
50025521	CAP	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE	14/06/07
40023004	BacPro	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION A:ETUDE ET ECONOMIE	06/04/08
40023005	BacPro	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION B:ASSISTANT EN ARCHITECTURE	08/04/08
40023204	BacPro	INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI	11/04/08
51022707	BEP	FROID ET CONDITIONNEMENT DE L'AIR	28/07/09
51023004	BEP	ETUDES DU BATIMENT	29/07/09
51023105	BEP	TOPOGRAPHIE	29/07/09
51023306	BEP	REALISATION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	29/07/09
51022705	BEP	MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	30/07/09

51023204	BEP	REALISATIONS DU GROS OEUVRE	30/07/09
51025405	BEP	REALISATION D'OUVRAGES DE METALLERIE DU BATIMENT	30/07/09
51022706	BEP	INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	30/07/09
51023106	BEP	TRAVAUX PUBLICS	31/07/09
51023305	BEP	AMENAGEMENT-FINITION	31/07/09
01022704	MC	TECHNICIEN EN ENERGIES RENOUVELABLES OPTION A ENERGIE ELECTRIQUE (NIVEAU IV)	20/04/10
01022705	MC	TECHNICIEN EN ENERGIES RENOUVELABLES OPTION B ENERGIE THERMIQUE (NIVEAU IV)	20/04/10
43020003	Bac techno	STI2D ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION	27/05/10
32023012	BTS	BATIMENT	23/06/11
32023107	BTS	TRAVAUX PUBLICS	23/06/11
50023220	CAP	TAILLEUR DE PIERRE	06/02/13
50023221	CAP	MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION	06/02/13

8. 6ème CPC : Chimie, bio-industrie, environnement

La transition écologique est une préoccupation très présente dans cette CPC. Les diplômés du corpus étudié ont été rénovés entre 2009 et 2013 et tous traitent à minima de la protection de l'environnement. L'écologie tient une place prépondérante dans les référentiels où l'on retrouve nombre de néologismes formés à partir du préfixe éco. L'environnement est présenté comme un enjeu pour les métiers de cette CPC, notamment au regard de la récurrence des termes pollution et dépollution.

8.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

Le champ de la CPC Chimie a été redéfini lors de la réorganisation des CPC actée dans le décret du 15 mai 2007 instaurant quatorze CPC en lieu et place des dix-sept précédentes.

A cette occasion, la 6^{ème} CPC, Chimie jusqu'en 2007 et intitulée Chimie, bio-industries et environnement, a changé d'appellation dans le même temps qu'elle a dû prendre en charge la filière bio-services autrefois affectée à la 20^{ème} CPC, Secteur sanitaire et social. Cette nouvelle appellation met davantage en relief la diversité des champs scientifiques et technologiques dont elle assume la charge : chimie, biologie et bio-technologie.

Au travers des diplômes liés à l'hygiène et l'aménagement des locaux d'une part, aux techniques de laboratoire d'autre part, se dessinent des espaces de « transaction » avec la 20^{ème} CPC, Secteur sanitaire et social.

La lecture des comptes-rendus des CPC - des années 2007 à 2013 incluses - rend compte d'échanges sur les questions liées au développement durable en séance. La spécificité de cette CPC est de gérer des diplômés qui prennent en compte dans leurs activités professionnelles (RAP) des techniques telles que le nettoyage, nettoyage et hygiène, assainissement, valorisation des déchets, dépollution des sites, qui ciblent de ce fait des métiers classés verts²⁶.

Les organisations professionnelles présentes en CPC pour les années considérées sont les suivants :

- Fédération de la plasturgie
- LEEM : les entreprises du médicament
- SNCP : Syndicat national du caoutchouc et des polymères
- UIC : Union des industries chimiques
- FEP : Fédération des entreprises de propreté
- CICF : Confédération des industries céramiques de France
- fédération du papier carton

Dans le compte-rendu de la CPC du 2 juin 2010, la présentation de la synthèse de l'étude réalisée par CG Conseil, pour la branche professionnelle des industries chimiques, rappelle que le secteur connaît une montée des exigences environnementales. Concernant les travaux de rénovation du bac pro Industries de procédés, le rapporteur confirme que l'intégration au sein d'un diplôme « industries de procédés », de la dimension « traitement de l'eau » était tout à fait possible. : le futur

²⁶ Notamment les codes ROME suivants pour les diplômés actualisés depuis 2007 : Intervention en milieux nocifs (I1503), Distribution et assainissement d'eau ((K2301), Management et inspection en environnement urbain (K2302), Nettoyage des espaces industriels (K 2303)

baccalauréat professionnel intégrera donc de nouvelles activités et de nouveaux métiers, un cadre réglementaire rénové et renforcera la dimension « développement durable ».

Concernant la rénovation de la filière « Hygiène-environnement », le rapporteur précise l'ensemble des activités concernées : propreté-nettoyage (y compris en milieux spécifiques), hygiène hospitalière, stérilisation, propreté urbaine-nettoieement, assainissement, nettoyage industriel, collecte-tri-valorisation des déchets) et dessine le contenu des futurs diplômes :

- Au niveau III : un diplôme à compétences multiples (management, communication, gestion de chantier, gestion de la qualité, de la santé et sécurité au travail, du développement durable, innovation opérationnelle) apparaît nécessaire. Une connaissance (mais pas une maîtrise totale) des techniques professionnelles mises en œuvre sur les différents secteurs (nettoyement, nettoyage et hygiène, assainissement, valorisation des déchets) est également nécessaire.
- Au niveau IV : le bac professionnel semble nécessaire dans tous les secteurs, avec des compétences communes et des compétences spécifiques. Il est donc proposé, à partir du regroupement des activités selon leur nature, et la proximité des secteurs, de construire 2 bacs pro, l'un pour les secteurs Nettoyage-Hygiène hospitalière-Stérilisation, l'autre pour les secteurs Assainissement (dont nettoyage de sites industriels)-Nettoyement-Gestion des déchets (collecte, valorisation).
- Au niveau V, il est rappelé l'importance à accorder aux préoccupations liées à la santé et sécurité au travail, à la qualité et à la préservation de l'environnement, dans les 3 CAP proposés (secteur nettoyage ; secteur propreté urbaine, déchets et valorisation, et secteur assainissement, déchets liquides spéciaux.)

Dans le compte rendu de CPC du 17 décembre 2010, une représentante de l'UIC « *souhaite savoir quel est dans ce contexte la définition du développement durable. Elle estime qu'il s'agit de compétences transverses et demande à ce qu'elles soient intégrées à toutes les activités de manière significative.* »

Parallèlement, une représentante du FEP « *estime que le développement durable touche tant le domaine économique que social. Par exemple dans le choix des produits utilisés, dans le choix de machines qui utilisent moins de produits... Elle indique que l'accent devrait être mis dans les référentiels de certification sur ces notions qui devront s'inscrire de manière pérenne dans les enseignements généraux et que ces acquis devront être poursuivis aux travers des enseignements professionnels.* »

Dans la présentation du projet de RAP du baccalauréat professionnel « industries de procédé » il est écrit que le cadre réglementaire doit évoluer et que le développement durable doit y figurer²⁷. Ainsi ce nouveau diplôme intégrera la dimension de l'eau en renforçant le cadre réglementaire et la prise en compte du développement durable.

Dans le compte rendu du 20 décembre 2011, le développement durable est principalement abordé dans la rénovation de la filière hygiène et environnement mais également dans la filière industries de procédés. Il est abordé de manière transversale dans les référentiels, comme par exemple dans les savoirs professionnels, dans la gestion de la qualité et du développement durable. L'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) intervient pour signaler que l'introduction de la chimie verte, évoquée dans le référentiel, permettait de légitimer le terme biotechnologie.

Dans le compte-rendu du 24 mai 2012, à l'occasion du point fait sur la rénovation en cours de la filière « Hygiène et environnement », il est fait mention des savoirs professionnels dans la gestion de la qualité et du développement durable dans la présentation du référentiel du *BTS Métiers des services à l'environnement*, qui va remplacer le *BTS Hygiène, propreté environnement*.

²⁷ Ce bac pro a été remplacé en 2012 par un bac pro intitulé « *Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons* »

Dans le compte-rendu du 11 juin 2013, à l'occasion du point fait sur le lancement des travaux sur le CAP de la filière « Gestion des pollutions et protection de l'environnement », il est rappelé que deux grands secteurs de métiers, l'un plus orienté vers le secteur de l'assainissement et du nettoyage industriel, gestion des déchets, nettoyage et l'autre plus orienté vers le secteur des opérations de propreté, de bio-nettoyage et de décontamination des locaux ont été identifiés et qu'il convenait d'y introduire de nouvelles pratiques, tel que le bio-nettoyage, la préservation de l'environnement. Il est affirmé que sera pris en compte en permanence et de manière transverse -le développement durable (...).

8.2. Les diplômes du corpus étudié

Sur les quarante diplômes que compte cette CPC en 2013, treize ont été rénovés ou créés depuis 2007 :

- 6 BEP : *Plastiques et composites* (2009), *Conduite de procédés industriels et transformations* (2009), *Métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement* (2009 abrogé le 19/02/2013), *Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons* (2012), *Hygiène et propreté* et *Gestion des pollutions et protection de l'environnement* (2013) ;
- 5 bacs pro : *Plastiques et composites* (2009), *Bio-industries de transformation* (2009), *Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons* (2012), *Hygiène, propreté, stérilisation, Gestion des pollutions et environnement* (2012) ;
- 2 BTS : *Environnement nucléaire* (2011), *Métiers des services à l'environnement*, (2013).

Les diplômes de cette CPC sont répartis en trois sous-groupes, les « Matériaux », la « Chimie, bio-industrie, environnement » et le « Contrôle ».

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (cf. encadré 6 de la partie méthodologie du rapport)²⁸. La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

Matériaux

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé du diplôme	Date de rénovation/ création	Code(s) ROME
51022503	V	BEP	PLASTIQUES ET COMPOSITES	27/07/09	H3201 H2912
40022503	IV	Bac pro	PLASTIQUES ET COMPOSITES	08/07/09	H2504

²⁸ Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux **cibles emplois** du diplôme, sont validés par Pôle Emploi.

Chimie, bio-industrie, environnement

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé du diplôme	Date de rénovation/ création	Code(s) ROME
51034306	V	BEP	HYGIENE ET PROPLETE	19/02/13	K2203 K2302 K2303
51034305	V	BEP	GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	19/02/13	-
40034304	IV	Bac pro	HYGIENE, PROPLETE, STERILISATION	17/07/12	K2303
40034303	IV	Bac pro	GESTION DES POLLUTIONS ET ENVIRONNEMENT	17/07/12	K2203 K2302 K2303
51022001	V	BEP	PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS-CARTONS	16/07/12	H2301 H3102 K2301
40022004	IV	Bac pro	PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS-CARTONS	13/04/12	H2301 H3102 K2301
51022204	V	BEP	CONDUITE DE PROCEDES INDUSTRIELS ET TRANSFORMATIONS	31/07/09	H2301 H2102
51034304	V	BEP	METIERS DE L'HYGIENE, DE LA PROPLETE ET DE L'ENVIRONNEMENT	27/07/2009 abrogé le 19/02/2013	J1301 K2204 K2303

Contrôle

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé du diplôme	Date de rénovation/ création	Code(s) ROME
32034304	III	BTS	METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	08/04/13	-
32034303	III	BTS	ENVIRONNEMENT NUCLEAIRE	27/06/11	I1503
40022003	IV	Bac pro	BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	01/09/09	H2102 H2701 H2301

8.3. Des mentions communes ...

Pour ces treize diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable et ses différentes dimensions sont présents de manière relativement homogène dans les référentiels étudiés, à l'exception de ceux du BTS *Environnement nucléaire*. La « *protection de l'environnement* » est traitée dans l'ensemble des diplômes, différemment selon les niveaux.

➤ **Le développement durable commun à tous les référentiels de diplômes**

Le terme « développement durable » est présent dans l'ensemble des référentiels des diplômes excepté ceux du BTS *Environnement nucléaire*. Ils intègrent parfois cette notion dès la présentation des diplômes : « *les activités doivent s'exercer dans le respect de l'environnement et par conséquent, prendre en compte les politiques du développement durable dans toutes ses dimensions* ».

Les politiques de développement durable sont également prises en compte de manière transversale dans l'exercice du métier. Par exemple, dans les RAP de la formation « *Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons* », il est demandé au candidat de « *prendre en compte le développement durable dans sa pratique quotidienne* ». Dans le référentiel de certification, est également mentionnée « *prise en compte du développement durable (éco-gestes, impact des produits...)* ».

Les savoirs associés complètent les compétences acquises avec de nombreuses références au développement durable. Dans quatre diplômes, un savoir est spécialement consacré au développement durable. Apparaissent aussi des notions telles que « *recyclage des polymères* », « *éco conception* » « *analyse de cycle de vie* ». Plus concrètement il est également demandé aux candidats aux bacs pro *Hygiène, propreté, stérilisation* et *Gestion des pollutions et environnement* de « *préciser les principaux enjeux du développement durable et les illustrer à l'aide d'exemples empruntés au milieu professionnel* ».

➤ **Des activités professionnelles centrées sur la protection de l'environnement**

Le tri des déchets fait partie intégrante des métiers de la chimie, bio-industrie et de l'environnement dont les diplômés doivent connaître les réglementations. Sont mentionnés, « *le tri des déchets* », « *la gestion des déchets* », le recyclage des différents matériaux spécifiques au secteur tels les polymères thermoplastiques, thermodurcissables, les plastiques mélangés... Il est également demandé aux candidats d' « *appliquer et faire appliquer les procédures de stockage, de traitement et de gestion des effluents, des déchets et des rebuts* ». Dans les savoirs associés de certains référentiels, les diplômés doivent pouvoir « *proposer et justifier des mesures pour réduire la production de déchets* », mais également « *proposer et justifier les éco-gestes associés à l'activité professionnelle (gestion des fluides et des énergies, gestion des déchets,...)* ».

L'assainissement et la dépollution des sites sont des items communs à la majorité des référentiels présentés dans ce corpus. La pollution est très souvent citée en raison des spécificités des diplômes qui prennent en compte la « *prévention de la pollution* » de l'eau, des sols, de l'air... Cela se traduit par la « *dépollution des sites naturels pollués* », la « *dépollution des sols pour réhabiliter un site ayant un passé industriel* », mais également par la « *dépollution sur voies publiques après renversement accidentel de matières ou d'effluents dangereux* ».

8.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Outre le fait que le développement durable est intégré de manière transversale dans les différents textes étudiés, la référence aux impacts environnementaux est aussi spécifique aux diplômes de cette CPC, la pollution et la dépollution sont des termes récurrents dans les référentiels. Les « *conséquences environnementales des activités* » sont traitées dans les trois sous-groupes de cette CPC.

➤ **Des éco-gestes à l'anticipation des pollutions**

Dans la sous-commission matériaux les impacts écologiques sont pris en compte dès la fabrication d'un produit et le terme « éco-bilan » est utilisé. Ainsi, pour répondre aux exigences environnementales « *l'éco-conception* » est encouragée pour favoriser le recyclage des matériaux comme les polymères. De même, le traitement des déchets et leur « *valorisation énergétique* » sont mentionnés dans les référentiels.

La sous-commission chimie, bio-industrie, environnement aborde le développement durable par le biais des « éco-gestes » dans les activités professionnelles. Par exemple, il est demandé aux futurs diplômés de « *Proposer et justifier les éco-gestes associés à l'activité professionnelle (gestion des fluides et des énergies, gestion des déchets, choix et dosage des produits, choix des matériels et des techniques...* ». Les formations concernant les métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement intègrent dans les savoirs associés les risques de bio-contamination, et les diplômés doivent pouvoir « *citer les conséquences sociales, économiques, juridiques ou environnementales* ».

Enfin, dans la sous-commission contrôle, le BTS *Métiers des services à l'environnement* fait référence aux impacts environnementaux, au cycle de vie d'un produit et à la certification avec les « *écolabels* ». Il est demandé aux diplômés de « *reconnaitre et caractériser les catégories de produits, écolabels et verts* » et de « *mesurer les performances économiques, environnementales et ergonomiques d'un matériel* ». De plus, ce diplôme mentionne également dans son RAP les items « *élaboration et réalisation de prestations de services* », « *entreprise éco-citoyenne* » et « *achat éco-responsable* ».

Les savoirs associés montrent la prise en compte des impacts des polluants et des nuisances sur l'environnement. Il est demandé aux étudiants de « *présenter quelques exemples d'effets toxiques provoqués par des polluants dans les milieux naturels et leurs conséquences pour les écosystèmes* », mais également de « *définir et comparer toxicité et écotoxicité d'une substance* » et de « *montrer et souligner la complexité de la mise en évidence des effets écotoxicologiques* ».

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 6^{ème} CPC

code ROME	Intitulé
H2102	Conduite d'équipement de production alimentaire
H2301	Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique
H2504	Encadrement d'équipe en industrie de transformation
H2701	Pilotage d'installation énergétique et pétrochimique
H2912	Réglage d'équipement de production industrielle
H3102	Conduite d'installation de pâte à papier
H3201	Conduite d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs
I1503	Intervention en milieux et produits nocifs
J1301	Personnel polyvalent des services hospitaliers
K2203	Management et inspection en propreté de locaux
K2204	Nettoyage de locaux
K2301	Distribution et assainissement d'eau
K2302	Management et inspection en environnement urbain
K2303	Nettoyage des espaces urbains

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de 6^{ème} CPC au 1^{er} septembre 2013

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

code	filière	intitulé	créé le
50022002	CAP	EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	25/09/74
50022505	CAP	MISE EN OEUVRE DES CAOUTCHOUCS ET DES ELASTOMERES THERMOPLASTIQUES	22/06/87
01022405	MC	CONDUCTEUR DE MACHINES DE VERRERIE (NIVEAU V)	25/10/88
45022501	BP	MISE EN OEUVRE DES CAOUTCHOUCS ET DES ELASTOMERES THERMOPLASTIQUES	31/05/89
45022502	BP	PLASTIQUES ET COMPOSITES	31/05/89
50034301	CAP	AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU	23/08/90
50022419	CAP	FABRICATION INDUSTRIELLE DES CERAMIQUES	06/08/91
50022201	CAP	INDUSTRIES CHIMIQUES	07/08/91
32034301	BTS	METIERS DE L'EAU	30/07/92
32022103	BTS	QUALITE DANS LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET LES BIO-INDUSTRIES	02/09/93
50034303	CAP	AGENT D'ASSAINISSEMENT ET DE COLLECTE DES DECHETS LIQUIDES SPECIAUX	11/03/94
32022404	BTS	INDUSTRIES CERAMIQUES	28/07/94
32022204	BTS	PEINTURES ENCRE ET ADHESIFS	21/11/94
50034306	CAP	MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	17/12/96
32022206	BTS	CHIMISTE	03/09/97
45022002	BP	TECHNIQUES DE LABORATOIRE DE RECHERCHE OPTION A : BIOLOGIE	12/01/99
45022003	BP	TECHNIQUES DE LABORATOIRE DE RECHERCHE OPTION B : PHYSICOCHIMIE	12/01/99

50022509	CAP	PLASTURGIE	27/07/99
32020108	BTS	CONTROLE INDUSTRIEL ET REGULATION AUTOMATIQUE	08/09/99
50022004	CAP	OPERATEUR DES INDUSTRIES DU RECYCLAGE	08/08/00
50022510	CAP	COMPOSITES, PLASTIQUES CHAUDRONNES	21/08/00
45022202	BP	CONDUCTEUR D'APPAREILS DES INDUSTRIES CHIMIQUES	06/06/03
32022207	BTS	BIOANALYSES ET CONTROLES	25/06/04
40034302	BacPro	ENVIRONNEMENT NUCLEAIRE	18/07/06
32022504	BTS	INDUSTRIES PLASTIQUES EUROPLASTIC A REFERENTIEL EUROPEEN	14/09/06
32022104	BTS	BIOTECHNOLOGIES	06/11/06
40022503	BacPro	PLASTIQUES ET COMPOSITES	08/07/09
51022503	BEP	PLASTIQUES ET COMPOSITES	27/07/09
51022204	BEP	CONDUITE DE PROCEDES INDUSTRIELS ET TRANSFORMATIONS	31/07/09
40022003	BacPro	BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	01/09/09
43020007	BacTechno	BIOTECHNOLOGIES	27/05/10
43020008	BacTechno	STI2D SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES EN LABORATOIRE	27/05/10
32034303	BTS	ENVIRONNEMENT NUCLEAIRE	27/06/11
40022004	BacPro	PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS-CARTONS	13/04/12
51022001	BEP	PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS-CARTONS	16/07/12
40034303	BacPro	GESTION DES POLLUTIONS ET ENVIRONNEMENT	17/07/12
40034304	BacPro	HYGIENE, PROPRETE, STERILISATION	17/07/12
51034305	BEP	GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	19/02/13
51034306	BEP	HYGIENE ET PROPRETE	19/02/13
32034304	BTS	METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	08/04/13

9. 7ème CPC : Alimentation

Les diplômes rénovés ou créés sur la période étudiée se caractérisent par leur souci affiché du développement durable. Outre le tri sélectif des déchets et autres éco-gestes en faveur de l'utilisation raisonnée de l'énergie et de l'eau dans les BEP et bac pro, les savoirs associés déclinent d'autres dimensions du développement durable comme les achats éco-responsables pour le BP Boulanger. Pour ce diplôme, on constate que les trois piliers du développement durable trouvent une traduction dans le référentiel.

9.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

La 7^{ème} CPC est l'une des rares à ne pas avoir subi de modifications de son périmètre lors de la reconfiguration des CPC en 2007. Les acteurs représentant les différentes spécialités des métiers de bouche et des métiers de l'alimentation ont donc connu une grande stabilité de représentation dans cette CPC.

Les organisations professionnelles présentes en CPC pour les années considérées sont les suivantes :

- CGAD : Confédération générale de l'alimentation de détail
- CNBPF : Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française
- ANIA : Association nationale des industries alimentaires
- CFBCT : Confédération française de la boucherie, charcuterie et traiteurs
- CNPEF : Confédération nationale des poissonniers-écaillers de France
- CNGF : Confédération nationale des glaciers de France
- CNCT : Confédération nationale des charcutiers-traiteurs

Dans cette CPC, il n'y a pas de sous-groupes ou de sous-commissions et les diplômes ne sont pas classés en sous domaine. De plus, seuls deux niveaux de formation sont présents :

- le niveau V avec treize diplômes très spécialisés,
- le niveau IV avec six diplômes et une mention complémentaire de niveau IV.

Le niveau IV est composé de trois brevets professionnels proposés exclusivement par la voie de l'apprentissage et de la formation continue. Ainsi, la participation des confédérations pour la rénovation des BP est essentielle pour la réalisation des RAP.

Le compte-rendu de la CPC du 12 janvier 2009, mentionne que le bac pro « *Métiers de l'alimentation* » est rénové pour se spécialiser en trois bacs pro : *Boucher charcutier traiteur*, *Poissonnier écailler traiteur* et *Boulangier-pâtissier*. La création de ces diplômes répond à la rénovation de la voie professionnelle (attachement de la France et de l'Europe à mener 80 % d'une classe d'âge au niveau IV et souhait des professionnels d'élever le niveau de qualification). Elle s'inscrit dans le processus de généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans et l'extinction progressive de la formation BEP²⁹.

La lecture des comptes rendus des CPC - des années 2007 à 2013 incluses, (il n'y a pas eu de CPC, donc pas de compte-rendu pour les années 2007, 2010 et 2011) - ne rend pas compte d'échanges sur les questions liées au développement durable en séance. Ainsi pas une fois les termes de protection de l'environnement ou de développement durable ne sont rapportés dans le compte rendu de la séance du 12 janvier 2012 consacrée à la présentation du référentiel d'activité du BP

²⁹ « Rénovation de la voie professionnelle et mise en œuvre du Baccalauréat professionnelle en 3 ans » compte rendu de la CPC du lundi 23 juin 2008

boulangier, alors même qu'il intègre ces préoccupations. De même ces termes n'apparaissent à aucun moment dans le support de présentation du futur diplôme.

Le terme développement durable apparait essentiellement dans les savoirs associés de ces diplômes, c'est-à-dire dans la partie des référentiels sur laquelle les professionnels ont peu l'habitude d'intervenir, ce qui tend à confirmer le rôle de l'inspection du Ministère de l'Education nationale et des enseignants dans l'introduction de ces notions lors de la phase d'écriture des référentiels de certification.

9.2. Les diplômes du corpus étudié

Sur les vingt-et-un diplômes que compte cette CPC, sept ont été créés ou renouvelés depuis 2007 :

- 2 CAP : *Pâtissier* et *Poissonnier* en 2007
- 1 BEP : *Boucher-charcutier* en 2009
- 3 bacs pro : *Boucher charcutier traiteur*, *Poissonnier écailler traiteur* et *Boulangier-pâtissier* en 2009
- 1 BP : *Boulangier* en 2012

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (cf. encadré 6 de la partie méthodologie du rapport)³⁰. La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé du diplôme	Date de rénovation/création	Code (s) ROME
50022136	V	CAP	PATISSIER	20/03/2007	D1104
50031221	V	CAP	POISSONNIER	20/03/2007	D1105
40031209	IV	Bac pro	POISSONNIER ECAILLER TRAITEUR	24/06/2009	D1103 D1105
40022104	IV	Bac pro	BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	24/06/2009	H2101 D1101 D1103
40022105	IV	Bac pro	BOULANGER-PATISSIER	02/07/2009	D1102 D1104
51022105	V	BEP	BOUCHER-CHARCUTIER	24/07/2009	D1101
45022108	IV	BP	BOULANGER	15/02/2012	D1401

9.3. Des mentions communes ...

Pour ces sept diplômes renouvelés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable et ses différentes dimensions sont présents de manière homogène dans les référentiels étudiés.

Les trois bacs pros intègrent le développement durable dans les savoirs associés, mais il importe de préciser que les dimensions sociales du développement durable, dont la RSE, ne sont pas explicitement évoquées dans les référentiels de ces sept diplômes.

³⁰ Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux **cibles emplois** du diplôme, sont validés par Pôle Emploi.

Le savoir intitulé « L'environnement économique, juridique et gestion de l'entreprise » consacre un enseignement aux « mutations de l'environnement » qui se décline en trois points : « *l'organisation, actrice du développement durable* », « *actions mises en œuvre en faveur du développement durable* » et « *repérer, au plan national et international, d'autres actions menées en faveur du développement durable* ». Ces savoirs permettent dans un premier temps de développer une approche globale des actions menées en faveur du développement durable et dans un second temps, sont déclinés comme suit : « *les politiques de développement durable et leurs enjeux* », « *situer ces actions dans le cadre d'une politique globale de développement durable* » et « *définir les enjeux du développement durable* ».

➤ **Le tri sélectif des déchets, point commun des diplômes étudiés**

Il est systématiquement présent dans tous les référentiels de certification - à l'exception du CAP *Poissonnier* - avec l'application des « *règles de tri sélectif* », mais aussi dans les savoirs associés où il est précisé que le candidat doit savoir « *justifier l'importance du tri sélectif* ».

Pour le BP *Boulangier*, le développement durable se traduit dans les savoirs associés « *traitement et valorisation des déchets* » et les « *domaines d'application du développement durable en boulangerie* ». Dans le premier, il est question de tri des déchets, dans le second c'est « *la maîtrise de la consommation d'énergie et de la consommation d'eau* » qui est soulignée.

➤ **Le développement durable appliqué à l'alimentation**

A partir des diplômes de niveau IV, les candidats doivent pouvoir définir ce qu'est le développement durable et compléter cette définition par des « *exemples appliqués à la profession* ». Il est important de souligner ces formulations car si la plupart des référentiels de diplômes professionnels intègrent le développement durable, il est moins fréquent qu'il soit demandé au candidat de le définir et moins encore de citer une application à son métier. Bien souvent le développement durable est mentionné en référence à un cadre réglementaire, par exemple pour le tri des déchets ou d'autres activités, qui ne sont pas spécifiques à un diplôme.

La totalité des diplômes fait référence aux pratiques professionnelles, dont celles relevant des réglementations hygiène, santé & sécurité au travail avec l'application des principes de la méthode HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point : système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments (NF V 01-002)*)³¹

9.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Les diplômes de la CPC *Alimentation* se réfèrent tous au développement durable, mais certains, parce que le niveau ou l'activité professionnelle l'exige, présentent des spécificités. Les référentiels du BP *Boulangier* par exemple rappellent que toutes les fonctions décrites doivent intégrer le souci du développement durable. Pour d'autres diplômes le développement durable se traduit par les économies d'énergie.

➤ **Un BP empreint de développement durable**

Le BP *Boulangier* se distingue des autres diplômes de cette CPC par la fréquence de ses références au développement durable. Rénové en 2012, le diplôme vise « *une augmentation des responsabilités du titulaire au niveau du laboratoire et de la vente mettant l'accent sur l'optimisation de la production et sur la diversification et la qualité des produits proposés à la vente* »³². Plus concrètement, la présentation du diplôme précise que le candidat « *maîtrise des techniques professionnelles dans un objectif permanent d'optimisation de la production en respectant les règles d'hygiène et de prévention des risques professionnels. [...] Il connaît les principes généraux du*

³¹ http://www.haccp-guide.fr/definition_haccp.htm

³² Compte rendu de la CPC du 12 janvier 2012

développement durable (social, économique et environnemental) et il est en mesure de mettre en œuvre certains d'entre eux comme le tri sélectif des déchets ».

Le champ professionnel du titulaire du BP Boulanger est aussi caractérisé par « la prise en compte des préoccupations des acteurs de l'entreprise (clients, salariés, fournisseurs, ...) dans le cadre d'une démarche de développement durable ». De plus, le diplômé est amené à exercer des responsabilités dans l'approvisionnement de l'entreprise, aussi le RAP précise que la fonction « Gestion des matières premières, des produits intermédiaires et consommables » se traduit par « des achats au meilleur rapport qualité/prix et éco-responsable (achat de produits locaux) ».

Le BP Boulanger propose également une « démarche de progrès dans le cadre du développement durable », transversale à toutes les fonctions décrites dans les référentiels du diplôme (approvisionnement, la gestion de la production, la commercialisation et communication, la démarche qualité et de progrès). Cette démarche « consiste à réaliser un diagnostic sur les trois piliers « social, économique et environnemental ». Dans les savoirs associés de ce référentiel, les enjeux de la transition écologique apparaissent également quand l'utilisation de matières annexes en panification et viennoiserie telles que les huiles et margarines est abordé.

➤ Des référentiels qui soulignent la nécessité des économies d'énergie

Les savoirs associés des bacs pro décrivent les « équipements spécifiques des locaux professionnels » et soulignent « les conseils d'utilisation rationnelle des appareils afin d'économiser l'énergie » et les « performances et des caractéristiques d'appareils pour une opération donnée en vue d'un choix, par rapport à la consommation en énergie ». Le « respect de l'environnement » est aussi abordé via le « choix raisonné de sources d'éclairage adapté à l'activité ».

Le CAP Pâtissier se distingue par la mention d'une compétence « agir en respectant l'environnement », inscrite dans son référentiel de certification. Cette compétence comprend l'application des « règles de tri sélectif » et le « respect des règles de recyclage des emballages, de gestion des déchets ». Elle comprend également l'« utilisation raisonnée et adaptée des produits d'entretien, des fluides et des énergies ».

Malgré la référence au développement durable dans la définition du diplôme du CAP Poissonnier - « L'environnement technique du métier concerne la capacité à prendre en compte le principe du développement durable (normes halieutiques en vigueur) » - ce diplôme ne fait pas référence au « tri sélectif », au « recyclage » ou à la « gestion des déchets ». Le CAP Poissonnier renvoie davantage, dans les savoirs associés, à la protection de la ressource halieutique, comme l'indique l'énoncé suivant : « en quoi est concerné le professionnel par le développement durable (préservation de la ressource... taille...) »

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 7^{ème} CPC

code ROME	intitulé
D1101	Boucherie
D1102	Boulangerie - viennoiserie
D1103	Charcutier-traiteur
D1104	Pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glacerie
D1105	Poissonnerie
D1401	Assistanat commercial
H2101	Abattage et découpe des viandes

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de 7^{ème} CPC au 1^{er} septembre 2013

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

code diplôme	filière	intitulé	créé le
50022109	CAP	GLACIER FABRICANT	16/12/92
01022104	MC	PATISSERIE, GLACERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE SPECIALISEES (NIVEAU V)	28/09/94
50021305	CAP	MAREYAGE	19/08/96
01022106	MC	VENDEUR SPECIALISE EN ALIMENTATION (NIVEAU V)	17/09/97
45022106	BP	BOUCHER	14/10/97
45022107	BP	CHARCUTIER TRAITEUR	03/12/98
50022130	CAP	CHARCUTIER TRAITEUR	25/10/99
50022132	CAP	BOULANGER	31/07/02
50022133	CAP	CHOCOLATIER CONFISEUR	21/08/02
01022107	MC	BOULANGERIE SPECIALISEE (NIVEAU V)	16/04/03
01022108	MC	PATISSERIE BOULANGERE (NIVEAU V)	04/05/04
50022135	CAP	BOUCHER	11/05/05
50022136	CAP	PATISSIER	20/03/07
50031221	CAP	POISSONNIER	20/03/07
40022104	BacPro	BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	24/06/09
40031209	BacPro	POISSONNIER ECAILLER TRAITEUR	24/06/09
40022105	BacPro	BOULANGER-PATISSIER	02/07/09
51022105	BEP	BOUCHER-CHARCUTIER	24/07/09
45022108	BP	BOULANGER	15/02/12

10. 8ème CPC : Métiers de la mode et industries connexes

Les référentiels des diplômes rénovés ou créés sur la période étudiée soulignent la prégnance du souci développement durable dans les métiers de la mode et des industries connexes. Dans la plupart des diplômes, c'est surtout la protection de l'environnement qui est évoquée dans les référentiels. Néanmoins, dans quelques diplômes, en particulier les BTS, les dimensions sociales du développement durable sont évoquées et semblent représenter un enjeu en termes d'image et de qualité pour les professionnels.

10.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

Le champ de la CPC Métiers de la mode et industries connexes a été impacté lors de la réorganisation des CPC actée dans le décret du 15 mai 2007 instaurant quatorze CPC en lieu et place des dix-sept précédentes. La suppression de la 9^{ème} CPC Habillement introduit de nouveaux diplômes dans cette CPC avec l'arrivée de différents domaines qui concernent les matériaux souples (habillement - travail du cuir), les vêtements sur mesure et de création et la blanchisserie – teinturerie.

Les organisations professionnelles présentes en CPC pour les années considérées sont les suivantes :

- UFIH : Union française des industries de l'habillement
- Fédération française de la couture, du prêt-à-porter, des couturiers et des créateurs de mode
- Fédération française de la maroquinerie et des articles de voyage
- Fédération française de la chaussure
- UIT : Union des industries textiles
- Union des responsables de la blanchisserie hospitalière

La lecture des comptes-rendus des CPC - des années 2008 à 2013 incluses - rend compte d'échanges sur les questions liées au développement durable en séance à partir de 2010. Les débats concernent principalement l'introduction du développement durable dans l'industrie du textile et la blanchisserie, comme le montre cet extrait du rapport d'opportunité de la rénovation du CAP entretien des articles textiles en entreprises industrielles, annexé au compte rendu du 3 mai 2010 :
« Le secteur de la blanchisserie est un secteur de prestation de services avec un cœur de métier dual constitué d'un côté par des entreprises industrielles et de l'autre par des niches spécifiques où l'artisanat a encore sa place. Ce contexte est marqué par les questions d'environnement puisque l'activité des blanchisseries fait partie des installations classées avec l'obligation pour toute entreprise, soit de déclarer son activité soit d'obtenir une autorisation préfectorale (au-delà de cinq tonnes)(...). En annexe, il convient de souligner que cette industrie s'inscrit dans le développement durable en opposition avec l'utilisation des textiles à usage unique. ».

Il est à noter également que c'est lors de la CPC du 8 novembre 2011 qu'une modification est demandée dans le référentiel de certification du BTS relatif au champ du vêtement, de manière à introduire la notion d'éthique à côté de celle de développement durable :

Le critère R9 est ainsi rédigé *« les chartes éthiques et de qualité sont prises en compte »* à la place de *« les chartes de qualité sont prises en compte »*. (p.9)

La compétence C3.4 est rédigée ainsi *« Etablir la traçabilité du produit prenant en compte l'éthique et le développement durable »* à la place de *« Etablir la traçabilité du produit dans un environnement de développement durable »*.

10.2. Les diplômes du corpus étudié

Sur les trente-neuf diplômes que compte cette CPC en 2013, onze ont été rénovés ou créés depuis 2007 :

- 4 CAP : *Métiers de la blanchisserie, Métiers de la mode-vêtement flou, Métiers de la mode-vêtement tailleur et Métiers de la mode-chapelier-modiste* en 2011 ;
- 3 BEP : *Métiers de la mode-vêtement (2009), Métiers du cuir, deux options ; chaussures et maroquinerie (2009) et Métiers du pressing et de la blanchisserie (2010) ;*
- 2 bacs pro : *Métiers de la mode-vêtement et Métiers du cuir, deux options chaussures et maroquinerie* en 2009 ;
- 2 BTS : *Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie et Métiers de la mode-vêtement* en 2012.

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (cf. encadré 6 de la partie méthodologie du rapport)³³. La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé du diplôme	Date de rénovation/ création	Code (s) ROME
40024203	IV	Bac pro	METIERS DE LA MODE-VETEMENT	19/05/09	-
40024301	IV	Bac pro	METIERS DU CUIR	19/05/09	-
			OPTION CHAUSSURES		
			OPTION MAROQUINERIE		
40024302			OPTION MAROQUINERIE	19/05/09	-
50024006	V	CAP	METIERS DE LA BLANCHISSERIE	26/04/11	K2201
50024240	V	CAP	METIERS DE LA MODE-VETEMENT FLOU	08/04/11	B1803 H2402
50024241	V	CAP	METIERS DE LA MODE-VETEMENT TAILLEUR	08/04/11	B1803
50024242	V	CAP	METIERS DE LA MODE-CHAPELIER- MODISTE	09/12/11	-
51024002	V	BEP	METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	18/02/10	K2201
51024205	V	BEP	METIERS DE LA MODE-VETEMENT	24/07/09	-
51024302	V	BEP	METIERS DU CUIR	24/07/09	-
			OPTION CHAUSSURES		
			OPTION MAROQUINERIE		
51024303			OPTION MAROQUINERIE	24/07/09	-
32024305	III	BTS	METIERS DE LA MODE-CHAUSSURE ET MAROQUINERIE	07/02/12	-
32024207	III	BTS	METIERS DE LA MODE-VETEMENT	07/02/12	

10.3. Des mentions communes...

Pour ces onze diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable et ses différentes dimensions ne sont pas présents de manière homogène dans ces documents.

³³ Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux **cibles emplois** du diplôme, sont validés par Pôle Emploi.

Comparativement aux autres niveaux de diplôme, les diplômes de niveau III intègrent le développement durable de manière transversale. Les thématiques abordées dans les référentiels concernent la protection de l'environnement et le respect des contraintes environnementales, mais également « *l'impact environnemental pour la durée totale de vie du produit : coût énergétique, empreinte carbone lors des différentes étapes* ». Cette dernière dimension du développement durable, très prégnante dans les référentiels, est une spécificité de cette CPC, et les BTS du corpus y font davantage référence que les autres diplômes.

La protection de l'environnement et l'éco-conception communs aux diplômes étudiés

La protection de l'environnement et l'« *éco conception* » apparaissent dans la description des tâches du RAP et dans les groupes de compétences du référentiel de certification. Les dimensions sociales du développement durable, dont la RSE, sont peu évoquées dans les référentiels, seul le BTS *Métiers de la mode, vêtements* précise dès sa présentation que les entreprises et employeurs du secteur s'inscrivent dans une démarche de développement durable : « *la plupart des entreprises s'engage dans le respect de l'éthique et du développement durable, pour tout ou partie de leur production. Ces nouvelles contraintes doivent être connues des futurs techniciens et ils doivent pouvoir y répondre* ».

Le développement durable est principalement présenté dans les savoirs associés. Dans certains référentiels, il est par exemple demandé aux titulaires de la formation de connaître les « *concepts, enjeux et valeurs fondamentales associées* » du développement durable, ses « *principes : précaution, prévention, responsabilisation* » et les « *réglementations européenne et française* ». L'aspect réglementaire pour la protection de l'environnement est également intégré dans les référentiels, comme les institutions et organismes concernés par la protection de l'environnement tels que l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), DRIRE (Direction régionale de l'industrie et de la recherche, environnement), INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques), ...

Les termes « éco-conception » ou « éco design » sont également des items communs à l'ensemble des diplômes. Pour répondre à « *l'influence des contextes culturels, stylistiques et sociaux économiques* », les référentiels intègrent dans les savoirs associés la notion d'éco-conception qui permet de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs. Dans certains référentiels, il est indiqué qu'il existe une « *sensibilisation aux relations entre le vêtement et la recherche de matières issues des nouvelles technologies et le développement durable* ». Ce sont les savoirs associés qui intègrent ces items où l'on retrouve l'éco-conception prenant en compte les impacts environnementaux et le cycle de vie du produit. Ainsi, le savoir « *Définition technique des produits* » (des diplômes de niveau V à III) se décline notamment par une « *analyse fonctionnelle* », qui renvoie précisément au « *cycle de vie du produit* » et au « *développement durable* ».

10.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Les référentiels de BTS du corpus ont intégré les préoccupations liées au développement durable dont différentes dimensions sont abordées dans ces diplômes ; l'aspect législatif et réglementaire en matière de protection de l'environnement, mais également l'aspect économique et écologique par l'analyse du cycle de vie du produit. Les diplômes de la blanchisserie, quant à eux, privilégient la protection de l'environnement.

➤ Des référentiels de BTS qui sensibilisent à la vie des produits

Il est par exemple demandé aux futurs diplômés de la formation de « *participer à l'analyse du cycle de vie du produit (ACV) et celui de chacun de ses composants, afin de connaître les impacts environnementaux générés par la production* ».

De plus, le terme « vie du produit et cycle de vie » est défini dans le lexique annexé au référentiel : « Dans le domaine des biens vestimentaires, le cycle de vie d'un produit est l'ensemble de toutes les phases de l'existence d'un produit, depuis sa naissance jusqu'à sa disparition : conception, industrialisation, production, utilisation, recyclage ». Il est également demandé d' « analyser la durée de vie complète d'un vêtement ou d'un "accessoire" du point de vue environnemental : empreinte carbone, mise en place d'une démarche HQE, labels... »

Les diplômes de niveau III intègrent en plus du recyclage des produits, des notions telles que « l'environnement écologique et éthique *dès la conception du produit* ». Le BTS Métiers de la mode-vêtements précise dans son texte de présentation que « la plupart des entreprises s'engage dans le respect de l'éthique et du développement durable, pour tout ou partie de leur production. Ces nouvelles contraintes doivent être connues des futurs techniciens et ils doivent pouvoir y répondre ». Le respect des règles liées à l'éthique et au développement durable est devenu essentiel dans le processus de production.

➤ **Des référentiels de blanchisserie qui rappellent la réglementation**

Les diplômes des métiers du pressing et de la blanchisserie sont soumis à la réglementation spécifique de leur secteur. Par exemple, le secteur professionnel « *Pressing* » est soumis aux dispositions de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 1 – Rubrique n°2345 : extrait paragraphe 3.1 de l'annexe 1 : « *Les contraintes réglementaires en matière d'environnement pour les installations classées imposent à tout responsable de l'exploitation d'avoir reçu une formation appropriée* ».

Le CAP *Métiers de la blanchisserie industrielle* indique que « *l'activité Blanchisserie étant répertoriée (à la rubrique 2340) comme Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E). La profession est un acteur du développement durable et apporte une alternative à l'utilisation des produits à usage unique* », reprenant en cela des éléments soulignés dans le rapport d'opportunité. Les référentiels de ces diplômes décrivent des activités qui doivent respecter l'environnement. Plus globalement, le traitement des effluents et la gestion des déchets sont des enjeux majeurs pour la profession.

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 8^{ème} CPC

code ROME	intitulé ROME
K2201	Blanchisserie industrielle
H2402	Assemblage - montage de vêtements et produits textiles
B1803	Réalisation de vêtements sur mesure ou en petite série

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de 8^{ème} CPC au 1^{er} septembre 2013

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

code diplôme	filière	intitulé diplôme	créé le
45024004	BP	BLANCHISSERIE	14/08/62
32024302	BTS	INDUSTRIES DU CUIR OPTION TANNERIE MEGISSERIE	27/03/73
50024311	CAP	SELLIER HARNACHEUR	15/07/81
32024105	BTS	PRODUCTIQUE TEXTILE OPTION A : FILATURE	24/07/89
32024106	BTS	PRODUCTIQUE TEXTILE OPTION C : BONNETERIE	24/07/89
32024107	BTS	PRODUCTIQUE TEXTILE OPTION B : TISSAGE	24/07/89
32024108	BTS	PRODUCTIQUE TEXTILE OPTION D : ENNOBLISSEMENT	24/07/89
01024301	MC	PIQUAGE D'ARTICLES CHAUSSANTS (NIVEAU V)	09/08/89
45020101	BP	PILOTE D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION PAR PROCEDES (PIPP)	07/08/91
50024313	CAP	CORDONNIER BOTTIER	07/07/93
45024005	BP	MAINTENANCE DES ARTICLES TEXTILES OPTION PRESSING	20/08/93
50033106	CAP	ORTHO-PROTHESISTE	25/08/94
50033107	CAP	PODO-ORTHESISTE	25/08/94
45024214	BP	VETEMENT SUR MESURE OPTION C : COUTURE FLOU	21/11/94
45024215	BP	VETEMENT SUR MESURE OPTION A : TAILLEUR POUR DAME	21/11/94
45024216	BP	VETEMENT SUR MESURE OPTION B : TAILLEUR POUR HOMMES	21/11/94
01024201	MC	ESSAYAGE - RETOUCHE - VENTE (NIVEAU V)	22/10/96
50024317	CAP	MAROQUINERIE	21/08/98
50024319	CAP	VETEMENT DE PEAU	21/08/98
50024315	CAP	FOURRURE	17/11/98
50024316	CAP	CHAUSSURE	08/12/98
50024318	CAP	SELLERIE GENERALE	17/12/98
40024002	BacPro	METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	31/07/00
32024207	BTS	METIERS DE LA MODE-VETEMENTS	07/02/01
50024005	CAP	METIER DU PRESSING	17/03/05
50024320	CAP	CORDONNERIE MULTISERVICE	17/03/05
40024203	BacPro	METIERS DE LA MODE-VETEMENT	19/05/09
40024301	BacPro	METIERS DU CUIR OPTION CHAUSSURES	19/05/09
40024302	BacPro	METIERS DU CUIR OPTION MAROQUINERIE	19/05/09
51024205	BEP	METIERS DE LA MODE-VETEMENT	24/07/09
51024302	BEP	METIERS DU CUIR OPTION CHAUSSURES	24/07/09
51024303	BEP	METIERS DU CUIR OPTION MAROQUINERIE	24/07/09
51024002	BEP	METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	18/02/10
50024240	CAP	METIERS DE LA MODE-VETEMENT FLOU	08/04/11
50024241	CAP	METIERS DE LA MODE-VETEMENT TAILLEUR	08/04/11
50024006	CAP	METIERS DE LA BLANCHISSERIE	26/04/11
50024242	CAP	METIERS DE LA MODE-CHAPELIER-MODISTE	09/12/11

32024305	BTS	METIERS DE LA MODE-CHAUSSURE ET MAROQUINERIE	07/02/12
32024207	BTS	METIERS DE LA MODE-VETEMENT	07/02/12

11. 10ème CPC : Bois et dérivés

Si la référence au développement durable est relativement prégnante dans cette CPC elle varie selon les diplômes. Il y a une disparité certaine dans la prise en compte de la problématique de la transition écologique selon les niveaux de qualification. Ainsi le BTS se distingue des autres diplômes par ses références aux trois piliers du développement durable, alors que les BEP et bac pro mentionnent plus spécifiquement la dimension environnementale avec le souci affiché de la protection de l'environnement, de la performance énergétique, ou de l'impact environnemental des activités.

11.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

La 10^{ème} CPC est l'une des rares CPC à avoir créé puis abrogé un diplôme durant la période étudiée. Il s'agit du BEP *Métiers du bois* abrogé le 24 juillet 2009 pour créer un BEP *Bois* avec différentes options (scierie, fabrication et matériaux associés, construction bois et menuiserie-agencement). La création de ce BEP à quatre options permet de développer des compétences sur des activités représentatives de chacun des quatre secteurs dans le but de faire découvrir aux élèves l'ensemble des activités de la filière bois. « *L'objectif était alors de donner aux élèves une culture de la filière bois et une connaissance des différents métiers de cette filière dans le but de rééquilibrer les flux.* »³⁴

Les organisations professionnelles présentes en CPC pour les années considérées sont les suivantes :

- FNB : Fédération nationale du bois
- FFB-CFA : Fédération française du bâtiment - Chambre française de l'agencement
- UNAMA : Union nationale de l'artisanat des métiers de l'ameublement
- UNIFA : Union nationale des industries françaises de l'ameublement
- CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

La présence des professionnels permet de nombreux échanges sur le questionnement des rénovations et favorise l'adaptation des formations à la réalité du travail par le biais du référentiel des activités professionnelles.

La lecture des comptes-rendus des CPC des années 2008 à 2013 incluses - il n'y a pas eu de CPC en 2007 - indique que le développement durable est abordé dans les CPC à partir de 2010.

Dans le compte rendu de la CPC de 2010, un représentant du Céreq intervient sur la validation du référentiel du bac pro *Agencement de l'espace architectural*. Il s'interroge sur les notions de qualité d'isolation phonique et thermique qui sont mentionnées alors que rien ne figure concernant « *le choix des matériaux, leur entretien, leur durabilité, leur recyclage ou leur innocuité* ». Dans les questions diverses, un représentant du CAPEB « *souhaite que l'étude concernant le développement durable et la gestion de l'énergie commanditée par l'éducation nationale soit présentée à la CPC* ». Il est précisé que « *cette étude avait pour objectif de montrer quels effets pouvait avoir le développement durable sur les qualifications et donc sur les diplômes. Elle sert de base pour construire une méthodologie qui permet d'opérer le "verdissement" de certains diplômes (prise compte des problématiques de développement durable dans l'écriture des activités, des compétences et des savoir associés).* »

³⁴ Rénovation de la voie professionnelle, compte rendu de la CPC du 27 juin 2008

Le compte rendu de la CPC de 2011, intègre un dossier d'opportunité pour le choix d'un diplôme de niveau IV–option ébénisterie. Ce dossier fait transparaître les nombreuses évolutions qui transforment le marché du meuble et ses emplois et « *l'irruption de l'écologie en tant que marqueur social, culturel et économique* ». La notion de développement durable est présente dans le RAP du BP Menuisier mais également dans le Brevet des métiers d'art (BMA) *Ébéniste*. Les meubles doivent être fabriqués à partir de matériaux répondant aux critères du développement durable. Les ébénistes développent une notion de « *la durabilité liée non seulement aux matériaux utilisés mais aussi au produit lui-même qui limite la surconsommation grâce à une conception qui le rend apte à être entretenu et réparé* »³⁵.

Le compte rendu de la CPC de 2012, rappelle que concernant le référentiel d'activités professionnelles du BTS *Systèmes constructifs bois – habitat – charpente couverture*, « *Les principaux axes de la rénovation ont été définis à partir des éléments recueillis suite aux échanges menés avec les représentants des professionnels et suite à l'enquête réalisée à la rentrée 2011 auprès des centres de formations qui accueillent des étudiants en BTS SCBH et Charpente-couverture. Les éléments suivants ont donc été pris en compte:*

- contraintes réglementaires relatives à la construction et à la performance énergétique des bâtiments ;*
- contraintes environnementales : matériaux renouvelables et énergie nécessaire à leur obtention ;- prévention des risques à tous les niveaux de l'organisation et de la conduite des chantiers;*
- exigences liées à la qualité et à la traçabilité : entreprises qualifiées ;*
- prise en compte globale des constructions pour garantir les performances attendues notamment sur les plans énergétique et économique : nécessité de travailler avec tous les acteurs de la construction, étude portant à la fois sur la structure et sur l'enveloppe ;*
- étanchéité, isolation et gestion de l'énergie dans la conception des structures. »*

Le compte rendu de la CPC de 2013, mentionne les principaux axes de rénovation qui concernent le BP Menuisier. Et précise, qu'une meilleure prise en compte des évolutions apportées par le Grenelle de l'environnement est mise en œuvre au niveau des chantiers. Le BTS *Système constructif bois et habitat - charpente et couverture* (SCBH) est présenté par le groupe de travail comme évoluant dans « *un secteur d'activité en mutation* » dont « *Des réglementations en forte évolution dans le domaine de la construction et de la performance énergétique, la prise en compte de l'impact environnemental, la prévention des risques. »*

11.2. Les diplômes du corpus étudié

Sur les trente-sept diplômes que compte cette CPC, cinq ont été créés ou renouvelés depuis 2007 :

- BEP : *Bois* en 2009 avec différentes options (*Scierie, Fabrication et matériaux associés, Construction bois, Menuiserie-agencement*)
- BEP *Agencement* en 2011
- BP : *Charpentier de marine* en 2007
- Bac pro : *Agencement de l'espace architectural* en 2011
- BTS : *Développement et réalisation bois* en 2010

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (Cf. encadré 6 de la partie méthodologie du rapport)³⁶. La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

³⁵ Compte rendu de la CPC de 2012.

³⁶ Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux **cibles emplois** du diplôme, sont validés par Pôle Emploi.

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé du diplôme	Date de rénovation/ création	Abrogé le	Code (s) ROME
45023407	IV	BP	CHARPENTIER DE MARINE	20/03/07		H2206
51023403	V	BEP	BOIS	24/07/09		HH2205
51023404			OPTION SCIERIE			H2202
51023406			OPTION FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES			H2206
51023405			OPTION CONSTRUCTION BOIS			H2201
			OPTION MENUISERIE-AGENCEMENT			F1607
32023411	III	BTS	DEVELOPPEMENT ET REALISATION BOIS	04/05/10		H1206 H2209
40023408	IV	Bac Pro	AGENCEMENT DE L'ESPACE ARCHITECTURAL	07/04/11		-
51023407	V	BEP	AGENCEMENT	20/07/11		F1604 H2209

11.3. Des mentions communes ...

Pour ces cinq diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable et ses différentes dimensions ne sont pas présents de manière homogène dans les référentiels étudiés.

➤ Un BTS inscrit dans une perspective de développement durable

Le BTS *Développement et réalisation bois* fait explicitement référence aux termes « développement durable », « protection de l'environnement », « respect de l'environnement », « écologie, pollution des milieux » et son référentiel de certification précise, des « actions environnementales sont proposées et pertinentes au regard de la politique environnementale ». Des notions telles que le « recyclage », la « valorisation des déchets », la « récupération des produits dangereux » sont présents dans les savoirs associés. De plus, c'est le seul diplôme dont le texte de présentation intègre le « respect de l'environnement ». Aucune référence au développement durable ou à la protection de l'environnement n'est mentionnée dans la présentation des autres diplômes.

Dans les référentiels des diplômes de niveau V tels que le BEP *Bois* et le BEP *Agencement*, le développement durable est mentionné une seule fois, dans les modalités d'évaluation du module PSE. Il est absent des autres référentiels. Il importe d'ajouter que les dimensions sociales du développement durable, dont la RSE, ne sont pas évoquées dans les référentiels de ces cinq diplômes.

➤ La gestion des déchets et l'impact des activités sur l'environnement

Le tri sélectif des déchets, le recyclage ou la gestion des déchets sont les principaux items communs des cinq diplômes. Ils apparaissent dans la description des tâches du RAP et dans les groupes de compétences du référentiel de certification mais aussi dans la définition des épreuves. Les diplômés doivent connaître les réglementations en la matière, dans une perspective de respect de l'environnement. Le BP *Charpentier de marine* cite « l'évacuation des déchets : (tri, stocks, élimination sur place et évacuation...) » et mentionne également le terme de « gestion des déchets » dans la définition d'une épreuve en annexe.

L'impact général de l'activité sur l'environnement concerne quant à lui les matériaux utilisés pour améliorer les performances d'étanchéité du bois (à l'eau et à l'air) et d'isolation (thermique, phonique).

Le terme « nuisance », présent dans les savoirs associés des diplômes, est principalement évoqué dans le cadre des nuisances sonores pour lequel des « horaires de tolérance » sont mis en place.

Cependant, le BP *Charpentier de marine* utilise également le terme de « nuisance » pour faire référence aux déchets. A travers « les nuisances sonores et les fumées » qui peuvent provenir de « l'évacuation des déchets », en particulier l'élimination sur place des déchets pour « la remise en état des lieux ». Dans le BTS *Développement et réalisation bois* le terme nuisance est utilisé en référence aux déchets avec la « nature, quantité, nocivité, inflammabilité des déchets et leurs nuisance »

11.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Tous les diplômes de cette CPC sont soumis aux mêmes réglementations et enjeux concernant leur ressource principale, le bois. Mais les référentiels ne traduisent pas de la même manière les enjeux du développement durable.

➤ Un BTS centré sur le produit et l'éco-conception

Le BTS *Développement et réalisation bois* est le seul diplôme qui se distingue réellement des autres. C'est dans ce diplôme que le développement durable est le plus visible. Le management environnemental, les « normes ISO 14001 et 14050 » sont mentionnées dans les savoirs associés. Ces normes sont définies et des « actions entreprises dans le cadre d'un système de management environnemental » sont rappelées. Ces actions se traduisent par l'utilisation des « énergies renouvelables », la « gestion des déchets », mais aussi par la volonté de concevoir des produits respectant les principes du développement durable et de l'environnement (« éco-conception »).

Dans les savoirs associés, la notion de « cycle de vie du produit (PLM³⁷) » est également abordée pour le recyclage des produits en fin de vie et la récupération des produits dangereux. Dans les savoirs associés les « sciences physiques » sont déclinées en thématiques, dont une est intitulée « de l'arbre au produit ». Le développement durable est abordé dans la majorité des thématiques, par exemple avec « l'impact sur l'environnement du bois énergie ». Il s'agit de « favoriser l'évolution des consciences et des pratiques citoyennes au regard des grands enjeux de société ; l'éducation au développement durable, ancré dans la base des savoirs disciplinaires, constitue une priorité de formation, notamment pour les professionnels d'une filière de production en plein essor ».

➤ Pour les diplômes de niveau V le bois une ressource à préserver

Le BEP *Agencement* est une certification intermédiaire du bac pro *Agencement de l'espace architectural* (compte-rendu de la CPC du 15 décembre 2010). Ce diplôme valide les compétences opérationnelles extraites du Bac Pro. Les notions et les pratiques qui sont rattachées au développement durable sont similaires dans les deux diplômes. Ils font référence au « tri sélectif des déchets » et au « respect de l'environnement ». Ce sont les seuls diplômes à mentionner les termes « performances énergétiques », « performances écologiques » et « éco-construction ». A la différence du BEP, le bac pro *Agencement de l'espace architectural* intègre dans le RAP, la fonction « organisation et le suivi de chantier », la « gestion des déchets » et une maîtrise des « énergies, eau, gestion des déchets, etc. ».

Le BEP *Métiers du bois* et le BEP *Bois* (avec les différentes options) mentionnent dans les savoirs associés des connaissances générales qui font référence à la « sylviculture », « l'écologie forestière » et la « gestion durable et certification ». Ces diplômes prennent en considération l'impact écologique des activités professionnelles sur la forêt. Ces notions ne sont pas mentionnées dans les autres diplômes de la CPC.

³⁷ Le Product Lifecycle Management (gestion du cycle de vie du produit) est la démarche qui consiste, pour une entreprise, à capitaliser et à partager l'ensemble des données et des informations concernant un produit depuis la conception à la fin de cycle de vie de celui-ci. Cette démarche concerne la conception, la fabrication, le stockage, le transport, la vente, le service après-vente, le recyclage... Cette démarche inclue tous les acteurs : collaborateurs de l'entreprise, partenaires, fournisseurs, équipementiers et clients... La démarche PLM s'appuie sur le déploiement progressif de logiciels qui arrivent sur le marché (Gestion des connaissances métier, Outils d'aide à la décision, CFAO, simulation numérique, Calcul mécanique).

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 10^{ème} CPC

code ROME	intitulé
H2202	Conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois
H2206	Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie
H2201	Assemblage d'ouvrages en bois
H1206	Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
H2209	Intervention technique en ameublement et bois
F1604	Montage d'agencements
F1607	Pose de fermetures menuisées
H2205	Première transformation de bois d'œuvre

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de 10^{ème} CPC au 1^{er} septembre 2013

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

code diplôme	filière	intitulé	créé le
50023411	CAP	MENUISIER EN SIEGES	01/07/55
50023431	CAP	ARTS DU BOIS OPTION B : TOURNEUR	27/05/83
50023432	CAP	ARTS DU BOIS OPTION C : MARQUETEUR	27/05/83
50023430	CAP	ARTS DU BOIS OPTION A : SCULPTEUR ORNEMANISTE	27/05/83
50022609	CAP	MECANICIEN CONDUCTEUR DES SCIERIES ET DES INDUSTRIES MECANIKES DU BOIS OPTION B MECANICIEN AFFUTEUR DE SCIAGE, TRANCHAGE, DEROULAGE	25/05/84
40123401	BMA	EBENISTE	06/10/86
32023302	BTS	AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL	05/04/89
40023403	BacPro	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION EBENISTE	27/09/90
32023406	BTS	SYSTEMES CONSTRUCTIFS BOIS ET HABITAT	26/11/90
50023435	CAP	TONNELLERIE	28/07/93
45023405	BP	CHARPENTIER	30/03/94
45023404	BP	MENUISIER	30/03/94
01023403	MC	PARQUETEUR (NIVEAU V)	03/04/96
32023007	BTS	CHARPENTE COUVERTURE	31/07/96
50023437	CAP	EBENISTE	11/07/00
50023441	CAP	MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT	15/07/03
50023440	CAP	CONSTRUCTEUR BOIS	15/07/03
50023442	CAP	MENUISIER INSTALLATEUR	15/07/03
50023439	CAP	CHARPENTIER BOIS	15/07/03
50023443	CAP	CONDUCTEUR OPERATEUR DE SCIERIE	16/02/04
50023444	CAP	CHARPENTIER DE MARINE	31/03/05
40023404	BacPro	TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	11/07/05
40023405	BacPro	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	11/07/05
40023406	BacPro	TECHNICIEN DE SCIERIE	22/02/06
40023407	BacPro	TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	22/02/06
45023407	BP	CHARPENTIER DE MARINE	20/03/07
51023405	BEP	BOIS OPTION CONSTRUCTION BOIS	24/07/09

51023404	BEP	BOIS OPTION FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	24/07/09
51023403	BEP	BOIS OPTION SCIERIE	24/07/09
51023406	BEP	BOIS OPTION MENUISERIE-AGENCEMENT	24/07/09
32023411	BTS	DEVELOPPEMENT ET REALISATION BOIS	04/05/10
40023408	BacPro	AGENCEMENT DE L'ESPACE ARCHITECTURAL	07/04/11
51023407	BEP	AGENCEMENT	20/07/11

12. 11ème CPC : Transport, logistique, sécurité et autres services

Les référentiels de cette CPC font tous mention de la dimension environnementale du développement durable. Les activités de tri sélectif sont incluses dans tous les textes et cette activité est directement inscrite dans une perspective de protection de l'environnement. Selon leurs spécificités, certains diplômes déclinent des savoirs qui vont du traitement des effluents pour le transport fluvial à l'éco-conduite. Si cette référence renvoie à la responsabilité sociétale des entreprises, il n'en reste pas moins que c'est l'entrée réglementation qui domine dans la traduction du développement durable dans les référentiels étudiés.

12.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

Le champ de la CPC Transport et manutention a été redéfini lors de la réorganisation des CPC actée dans le décret du 15 mai 2007 instaurant quatorze CPC en lieu et place des dix-sept précédentes.

A cette occasion le terme logistique a remplacé celui de manutention et le champ a été élargi à deux types de services aux entreprises : la sécurité qui relevait de la 18^{ème} CPC « autres activités du secteur tertiaire », et le nettoyage qui relevait de la 20^{ème} CPC recentrée sur le secteur médico-social. Ces changements ont été actés dans l'intitulé de la 11^{ème} CPC, devenue CPC Transport, logistique, sécurité et autres services en 2007.

Si les diplômes relevant du champ de la sécurité ont bien été pris en charge à partir de cette date par la CPC, une partie des diplômes relevant du secteur de la propreté, notamment tous ceux incluant dans leur intitulé les notions d'hygiène et environnement ont été intégrés à la 6^{ème} CPC (chimie, bio-industries et environnement). Seul le CAP *Gestion des déchets et propreté urbaine*, qui renvoie largement aux métiers de la collecte des ordures ménagères, est encore à l'étude dans la 11^{ème}.

Les organisations professionnelles présentes en CPC pour les années considérées sont les suivantes :

- UNOSTRA : Union nationale des organisations syndicales des transporteurs routiers automobiles
- UFT : Union des fédérations de transport
- RATP : Régie autonome des transports parisiens
- CAF : Comité des armateurs fluviaux
- UNIM : Union nationale des industries de la manutention
- CGI : Confédération française du commerce interentreprises
- UTP : Union des transports publics
- SNCF : Société nationale des chemins de fer
- AFT-IFTIM : Association pour le développement de la formation professionnelle dans le transport – Institut de formation aux techniques d'implantation et de manutention
- TLF : Transport et logistique de France
- FEP : Fédération des entreprises de propreté
- SNES : Syndicat national des entreprises de sécurité

La lecture des comptes-rendus des CPC - des années 2007 à 2013 incluses, il n'y a pas de compte-rendu de CPC pour l'année 2012 - ne rend pas compte d'échanges sur les questions liées au développement durable en séance.

12.2. Les diplômes du corpus étudié

Sur les vingt-quatre diplômes que compte cette CPC en 2013, onze ont été rénovés ou créés depuis 2007 :

- 5 CAP : *Conducteur routier de marchandises* en 2007, *Agent de sécurité et conducteur livreur de marchandises* en 2010, *Transport fluvial* en 2011 et *Déménageur sur véhicule utilitaire* en 2012.
- 1 BEP *Logistique et transport* en 2009.
- bacs pro : *Logistique, Conducteur transport routier marchandises* et *Transport* en 2010 et *Transport fluvial* en 2013.
- 1 BTS *Transport et prestations logistiques* en 2011.

Un baccalauréat professionnel plus spécifiquement consacré à la protection de l'environnement (le bac pro *Gestion des pollutions et protection de l'environnement*) a été sorti de cette CPC et intégré à la 6^{ème} CPC (chimie, bio-industrie, environnement).

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (cf. encadré 6 de la partie méthodologie du rapport)³⁸. La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé du diplôme	Date de rénovation/ création	Code(s) ROME
50031117	V	CAP	CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES	21/06/2007	4101
51031106	V	BEP	LOGISTIQUE ET TRANSPORT	24/07/2009	1103 1105
40031106	IV	BacPro	LOGISTIQUE	03/06/2010	1103 1303
40031107	IV	BacPro	CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES	03/06/2010	N4101
40031108	IV	BacPro	TRANSPORT	03/06/2010	N4101
50034405	V	CAP	AGENT DE SECURITE	21/04/2010	K2503
50031118	V	CAP	CONDUCTEUR LIVREUR MARCHANDISES	18/06/2010	N4101
32031102	III	BTS	TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES	26/04/2011	N11 N13 N21
50031121	V	CAP	TRANSPORT FLUVIAL	26/04/2011	N3103
50031119	V	CAP	DEMENAGEUR SUR VEHICULE UTILITAIRE LEGER	10/06/2012	Pas de fiche RNCP
40031109	IV	BacPro	TRANSPORT FLUVIAL	11/04/2013	-

³⁸ Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux **cibles emplois** du diplôme, sont validés par Pôle emploi.

12.3. Des mentions communes ...

Pour ces onze diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable et ses différentes dimensions ne sont pas présents de manière homogène dans les référentiels étudiés, quand bien même il s'agit du même niveau de formation. L'impact général de l'activité sur l'environnement concerne globalement les référentiels des dix diplômes relevant d'une activité de transport. Le terme « nuisance » quant à lui est exclusivement évoqué au regard de l'agent, qui subit certaines nuisances liées son activité et à son poste de travail (le bruit, les TMS, les lombalgies, ...).

➤ Des références indirectes au développement durable dans les CAP

Parmi les cinq CAP seule la spécialité *Conducteur livreur de marchandises* fait explicitement référence au « développement durable » : « *Les supports d'emballage non réutilisés sont récupérés dans le respect du protocole de développement durable* ». Mais tous mentionnent le « tri sélectif des déchets » et la « *protection de l'environnement* ».

Le CAP *Agent de sécurité* se démarque des autres diplômes de cette CPC, c'est le seul qui n'a pas trait à une fonction de transport parmi les diplômes étudiés. Dans les référentiels de ce diplôme les références à l'environnement sont moindres il est seulement mentionné dans les savoirs associés : « *la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement* » et « *la protection contre les risques naturels et technologiques* ». Il est à noter que le groupe de travail qui a rénové ce diplôme ne comprenait pas de membre du secteur transport impliqué dans les autres rénovations.

➤ Un souci affiché de protection de l'environnement dans les référentiels des BEP

Les cinq autres diplômes se distinguent pour leur mention du développement durable dans leurs référentiels :

- le BEP *Logistique et transport*,
- les baccalauréats professionnels *Conducteur transport routier de marchandises*, *Logistique et transport*, *Transport fluvial*,
- et le BTS *Transport et logistique*.

Le tri sélectif des déchets et le respect de l'environnement sont les principaux items communs de dix diplômes. Ils apparaissent dans la description des tâches du RAP et dans les groupes de compétences du référentiel de certification.

Le tri des déchets semble faire partie intégrante des métiers du transport et les diplômés doivent connaître les réglementations en la matière, dans une perspective de respect de l'environnement. Cet aspect est souvent mentionné dans l'activité « Réaliser le transport » ou « Clore sa mission de transport ». Les formulations varient peu : « *Trier les déchets d'emballages en appliquant la démarche environnementale de l'entreprise* », « *Les supports d'emballage non réutilisés sont récupérés dans le respect du protocole de développement durable* », « *La récupération et le tri sélectif des déchets* », « *Le tri et la récupération des déchets* », « *Le respect des procédures* ». Le CAP *Transport fluvial* et le *bac pro Transport fluvial* mentionnent le « *tri des déchets* » mais il fait également référence au « *traitement des effluents* », spécifique à cette modalité de transport.

12.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Pour ce qui est de la conduite des véhicules, principale activité des métiers relevant de cette CPC, une même formulation est utilisée dans cinq référentiels³⁹ de diplômes sur onze : « *La conduite est adaptée au type, à la masse et au chargement du véhicule, elle préserve les intérêts de l'entreprise, des clients et de l'environnement.* » Seuls deux diplômes se distinguent et précisent « *les caractéristiques techniques du véhicule sont utilisées dans le cadre d'une conduite éco-citoyenne rationnelle* » (CAP *Conducteur livreur de marchandises*), ou mentionnent « *la formation des conducteurs à l'éco-conduite* » (bac pro *Transport*). Pour le premier diplôme la conduite éco-citoyenne rationnelle s'inscrit dans l'activité « *Conduire en sécurité le véhicule* » du RAP. Pour le bac pro la référence à l'éco-conduite est inscrite dans les savoirs associés et plus particulièrement dans le « *groupe de compétences* » « *respect des procédures qualité, sécurité, sûreté et des contraintes environnementales* ».

Il importe d'ajouter que les dimensions sociales du développement durable, dont la RSE, sont évoquées dans quelques référentiels avec des références au comportement « éco-citoyen » et au respect des autres usagers de la route, même s'il ne s'agit pas d'une exclusivité du développement durable. Le développement durable n'est pas défini dans les lexiques annexés aux référentiels, à la différence par exemple de la démarche qualité qui, lorsqu'elle apparaît en annexe fait référence à la norme ISO 14001 pour l'environnement : « *Démarche dans laquelle s'engage l'entreprise afin d'améliorer ou de maintenir la satisfaction des clients. Normes ISO 9001 2000 pour la production et le service et ISO 14001 pour l'environnement.* »

Finalement ce sont les contraintes réglementaires qui priment dans la prise en compte de « gestes verts » dans ces formations, notamment celles liées au tri et au recyclage des déchets et emballages. Pour le reste la référence récurrente à l'éco-conduite tient probablement autant à des préoccupations économiques qu'écologiques.

³⁹ Qu'il s'agisse du référentiel d'activités professionnelles ou du référentiel de certification des diplômes suivants : CAP *Conducteur livreur de marchandises*, CAP *Déménageur sur véhicule utilitaire léger*, CAP *Conducteur routier marchandises*, bac pro *Transport*, bac pro *Conducteur transport routier marchandises*.

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 11^{ème} CPC

code ROME	intitulé
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance
1103	Magasinage et préparation de commandes
1105	Manutention manuelle des charges
1303	Intervention technique d'exploitation logistique
K2503	Sécurité et surveillance privées
N11	Magasinage, manutention des charges & déménagement
N13	Personnel d'encadrement
N21	Personnel navigant du transport aérien
N3103	Navigation fluviale

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de 11^{ème} CPC au 1^{er} septembre 2013

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

code	filière	Intitulé	créé le
50031107	CAP	EMBALLEUR PROFESSIONNEL	29/09/83
45034401	BP	AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE	02/02/90
45034402	BP	AGENT TECHNIQUE DE SECURITE DANS LES TRANSPORTS	08/08/94
50034305	CAP	GESTION DES DECHETS ET PROPRETE URBAINE	14/11/94
50023005	CAP	MONTEUR DE STRUCTURES MOBILES	17/09/97
01031102	MC	AGENT TRANSPORT EXPLOITATION FERROVIAIRE (NIVEAU IV)	23/09/97
01031101	MC	ACCUEIL DANS LES TRANSPORTS (NIVEAU IV)	26/11/97
50031114	CAP	AGENT D'ACCUEIL ET DE CONDUITE ROUTIERE-TRANSPORT DE VOYAGEURS	21/08/98
50031116	CAP	AGENT D'ENTREPOSAGE ET DE MESSAGERIE	06/07/00
01034401	MC	SURETE DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC (NIVEAU V)	05/09/01
01034402	MC	SECURITE CIVILE ET D'ENTREPRISE (NIVEAU V)	28/06/02
40034402	BacPro	SECURITE PREVENTION	09/05/06
50031117	CAP	CONDUCTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES	21/06/07
51031106	BEP	LOGISTIQUE ET TRANSPORT	24/07/09
50034405	CAP	AGENT DE SECURITE	21/04/10
40031107	BacPro	CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES	03/06/10
40031106	BacPro	LOGISTIQUE	03/06/10
40031108	BacPro	TRANSPORT	03/06/10
50031119	CAP	DEMENAGEUR SUR VEHICULE UTILITAIRE LEGER	10/06/10
50031118	CAP	CONDUCTEUR LIVREUR DE MARCHANDISES	18/06/10
32031102	BTS	TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES	26/04/11
50031121	CAP	TRANSPORT FLUVIAL	26/04/11
40031109	BacPro	TRANSPORT FLUVIAL	11/04/13

13. 12ème CPC : Communication graphique et audiovisuel

Les référentiels de cette CPC sont très techniques et les références au développement durable y sont peu présentes. Néanmoins, les métiers ont intégré la dimension développement durable, les organisations professionnelles en sont les relais. Ainsi outre l'UNIC, FESPA France a une commission « développement durable ». Moins directement concernées par les dimensions du développement durable les plus souvent évoquées dans d'autres CPC, cette CPC n'a pas intégré de façon systématique le développement durable dans ces textes relatifs au contenu de diplôme.

13.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

En 2013, la 12^{ème} CPC compte trente diplômes des métiers graphiques et audiovisuels. Avant 2007, cette CPC était organisée en trois sous-commissions : études générales, industries graphiques et audiovisuel. Les évolutions technologiques - notamment liées au numérique - et le décret du 15 mai 2007 ont modifié le périmètre de cette CPC initialement nommée Techniques audiovisuelles. Ainsi en 2007, la 12^{ème} CPC accueille des diplômes de la communication gérés auparavant par la 13^{ème} CPC. C'est en 2008 que cette CPC prend sa dénomination actuelle.

Les organisations professionnelles présentes en CPC pour les années considérées sont les suivantes :

- CSPEFF : Chambre syndicale des producteurs et exportateurs de films français
- FICAM : Fédération des industries du cinéma de l'audio-visuel et du multimédia
- FICG : Fédération de l'imprimerie et de la communication graphique
- GNPP : Groupement national de la photographie professionnelle
- GPSF : Groupement professionnel de la sérigraphie française (FESPA France depuis septembre 2013)
- AESPA : Association des employeurs du service public de l'audiovisuel (dissoute en 2009)
- APC : Association des producteurs de cinéma
- UNIC : Union nationale de l'imprimerie et de la communication (née de l'union de la FICG et de la Sicogif)

13.2. Les diplômes du corpus étudié

Parmi les trente diplômes de cette CPC, neuf ont été renouvelés ou créés depuis 2007 :

- 3 BEP : *Industries graphiques* en 2009 ; *Métiers d'art* – élaboration de projets de communication visuelle en 2011 ; *Photographie* en 2013
- 3 bacs pro : *Façonnage de produits imprimés* en 2011 ; *Artisanat et métiers d'art* option communication visuelle pluri-média en 2011 ; *Photographie* en 2012
- 3 BTS : *Photographie* en 2010 ; *Design graphique* (2options) en 2012 ; *Edition* en 2013

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (cf. encadré 6 de la

partie méthodologie du rapport)⁴⁰. La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

Code diplôme	Niveau diplôme		Intitulé	Date de rénovation/ création	Code(s) ROME
51032204 51032205 51032206	V	BEP	INDUSTRIES GRAPHIQUES OPTION PRODUCTION GRAPHIQUE OPTION PRODUCTION IMPRIMEE OPTION FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES	24/07/09	E1301 E1302 E1304 E1305 E1306
32032325	III	BTS	PHOTOGRAPHIE	26/03/10	E1201
40032206	IV	Bac pro	FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES, ROUTAGE	26/04/11	E1302
40032303	IV	Bac pro	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION COMMUNICATION VISUELLE PLURI-MEDIA	26/04/11	E1205 E1306
51032302	V	BEP	METIERS D'ART-ELABORATION DE PROJETS DE COMMUNICATION VISUELLE	05/07/11	
40032304	IV	Bac pro	PHOTOGRAPHIE	09/02/12	E1201
32032327 32032326	III	BTS	DESIGN GRAPHIQUE OPTION B COMMUNICATION ET MEDIAS NUMERIQUES OPTION A COMMUNICATION ET MEDIAS IMPRIMES	05/04/12	
51032303	V	BEP	PHOTOGRAPHIE	05/03/13	E1201 E1203
32032208	III	BTS	EDITION	08/04/13	

La lecture des comptes-rendus de CPC fait état des enjeux liés aux évolutions technologiques que connaissent les métiers de la communication graphique et audiovisuelle, mais aucun ne fait mention du développement durable.

13.3. Des mentions communes ...

Pour ces neuf diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots clés effectuée. La référence au développement durable n'est pas très visible. De l'ensemble des CPC la 12^{ème} est sans doute celle qui fait le moins souvent mention de ces préoccupations.

Les références au développement durable, rares dans les référentiels des diplômes du corpus, ne comprennent que sa dimension environnementale à travers le respect des normes en vigueur. L'extrait du BEP *Industries graphiques* est caractéristique à cet égard.

⁴⁰ Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux **cibles emplois** du diplôme, sont validés par Pôle Emploi.

« ACTIVITE

Hygiène, sécurité et environnement

TÂCHES

- *respecter et/ou faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de propreté autour des matériels (manutention des charges, sécurité machine, ergonomie, stockage des matières dangereuses...),*
- *respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement lors de l'utilisation de produits chimiques,*
- *appliquer les procédures environnementales internes à l'entreprise,*
- *utiliser les équipements de traitement spécifiques (électrolyseur...),*
- *procéder au tri sélectif des déchets.*

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens et ressources

- *procédures internes de l'entreprise,*
- *manuels de sécurité et de secourisme,*
- *manuels d'entretien et de maintenance des équipements,*
- *documents établis par la profession sur la préservation de l'environnement*
- *lecture des étiquettes de produits dangereux,*
- *fiche de données de sécurité des produits,*
- *utilisation des protections individuelles,*
- *formation aux premiers secours.*

Autonomie, responsabilité »

(Extrait du RAP du BEP *Industries graphiques*)

Le terme développement durable est mentionné dans le module PSE des BEP et bac pro et dans le descriptif des modalités des épreuves de langues BTS.

13.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Le BTS *Edition*, dans la description d'un savoir consacré à la production et plus particulièrement aux matières premières et supports d'impression, s'attarde sur la prise en compte de la transition écologique dans le cadre de la fabrication du papier et du carton, au travers de deux points : « *le papier et le développement durable* » ; « *les normes environnementales* ». Alors que les préoccupations et les engagements du secteur graphique en termes de développement durable pour le papier et l'encre notamment se traduisent concrètement, il y est peu fait référence dans les textes étudiés. Pourtant, l'Union nationale de l'imprimerie et de la communication (UNIC) affiche par exemple sur son site « la filière graphique au cœur du développement durable » et décline les actions et labels du secteur en matière de prise en compte du développement durable, comme le label Imprim'Vert.

Le BTS *Photographie* se distingue des autres diplômes par un savoir de chimie générale, qui comprend « la protection de l'environnement » et « le traitement des effluents ».

Ce sont les seuls diplômes dont les référentiels font une référence au développement durable, même si cette préoccupation est présente dans les textes de présentation des sites de certaines organisations professionnelles.

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 12^{ème} CPC

code ROME	intitulé
E1105	Coordination d'édition
E1201	Photographie
E1203	Production en laboratoire photographique
E1205	Réalisation de contenus multimédias
E1301	Conduite de machines d'impression
E1302	Conduite de machines de façonnage routage
E1304	Façonnage et routage
E1305	Préparation et correction en édition et presse
E1306	Préresse

Annexe 2 – Liste des diplômes de la 12^{ème} CPC

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

code diplôme	filière	intitulé diplôme	créé le
42032207	BT	DESSINATEUR MAQUETTISTE OPTION A : ARTS GRAPHIQUES	09/09/80
24032101	DSAA	ARTS ET TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION	17/10/83
24032303	DSAA	CREATEUR CONCEPTEUR OPTION COMMUNICATION VISUELLE	28/07/94
24032201	DSAA	ARTS ET TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION OPTION CREATION TYPOGRAPHIQUE	11/07/96
24032202	DSAA	ILLUSTRATION MEDICALE ET SCIENTIFIQUE	11/07/96
32132207	DMA	ARTS GRAPHIQUES OPTION ILLUSTRATION	30/07/98
32132208	DMA	ARTS GRAPHIQUES OPTION TYPOGRAPHIE	30/07/98
32132205	DMA	ARTS GRAPHIQUES OPTION GRAVURE	30/07/98
32113301	DMA	CINEMA D'ANIMATION	27/08/98
50032225	CAP	SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	12/01/99
40123302	BMA	GRAPHISME ET DECOR OPTION GRAPHISTE EN LETTRES ET DECOR	22/10/99
40123303	BMA	GRAPHISME ET DECOR OPTION DECORATEUR DE SURFACES ET VOLUMES	22/10/99
32032320	BTS	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION METIERS DE L'IMAGE	03/07/02
32032321	BTS	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION METIERS DU SON	03/07/02
32032322	BTS	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION MONTAGE ET POSTPRODUCTION	03/07/02
32032323	BTS	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION TECHNIQUES D'INGENIERIE ET EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS	03/07/02
32032324	BTS	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION GESTION DE PRODUCTION	03/07/02

40032205	BacPro	PRODUCTION GRAPHIQUE	16/05/03
40032204	BacPro	PRODUCTION IMPRIMEE	16/05/03
32032206	BTS	COMMUNICATION ET INDUSTRIES GRAPHIQUES OPTION A : ETUDE ET REALISATION DE PRODUITS GRAPHIQUES	31/07/03
32032207	BTS	COMMUNICATION ET INDUSTRIES GRAPHIQUES OPTION B : ETUDE ET REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES	31/07/03
50032226	CAP	SIGNALETIQUE, ENSEIGNE ET DECOR	29/07/04
50032314	CAP	OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA	17/03/05
51032204	BEP	INDUSTRIES GRAPHIQUES OPTION PRODUCTION GRAPHIQUE	24/07/09
51032205	BEP	INDUSTRIES GRAPHIQUES OPTION PRODUCTION IMPRIMEE	24/07/09
32032325	BTS	PHOTOGRAPHIE	26/03/10
51032206	BEP	INDUSTRIES GRAPHIQUES OPTION FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES	07/04/11
40032206	BacPro	FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES, ROUTAGE	26/04/11
40032303	BacPro	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION COMMUNICATION VISUELLE PLURI-MEDIA	26/04/11
51032302	BEP	METIERS D'ART-ELABORATION DE PROJETS DE COMMUNICATION VISUELLE	05/07/11
40032304	BacPro	PHOTOGRAPHIE	09/02/12
32032327	BTS	DESIGN GRAPHIQUE OPTION B COMMUNICATION ET MEDIAS NUMERIQUES	05/04/12
32032326	BTS	DESIGN GRAPHIQUE OPTION A COMMUNICATION ET MEDIAS IMPRIMES	05/04/12
51032303	BEP	PHOTOGRAPHIE	05/03/13
32032208	BTS	EDITION	08/04/13

14. 13ème CPC : Arts appliqués

La prise en compte de la transition écologique dans cette CPC varie fortement selon les sous-groupes qui la composent. Si certains ne font référence à aucun des trois piliers du développement durable, d'autres font référence à la protection de l'environnement ou interrogent le cycle de vie des produits. La transition écologique est donc intégrée de manière très différente selon les diplômes et métiers qu'ils visent, elle ne représente pas un enjeu pour la plupart des diplômes des onze sous-groupes qui ont été rénovés sur la période étudiée.

14.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

La 13^{ème} CPC couvre le champ des Art appliqués et son périmètre n'a été redéfini qu'à la marge lors de la réorganisation des CPC, actée dans le décret du 15 mai 2007 instaurant quatorze CPC en lieu et place des dix-sept précédentes. Ainsi l'option Arts de la pierre, inscrite dans la CPC Industries extractives et matériaux de construction - supprimée en 2007 - a été affectée à la CPC Arts appliqués. Par ailleurs, certaines CPC (Industries graphiques, Habillement) proposent de transférer des formations aux métiers traditionnels en voie d'extinction vers la CPC Arts appliqués, tandis que des innovations techniques peuvent entraîner le mouvement inverse.

A la différence d'autres CPC, celle des Arts appliqués est organisée en onze sous-groupes dans lesquels les diplômés se répartissent en fonction de leurs spécialités :

- Création - Conception – Produit
- Arts de la pierre
- Environnement⁴¹
- Arts du bois⁴²
- Arts du feu
- Art textile et mode
- Arts du métal et métiers connexes
- Gravure
- Arts de la reliure
- Musique
- Spectacles

Cette CPC a développé des diplômés très spécifiques comme les Brevets des métiers d'art (BMA) et les Diplômes des métiers d'arts (DMA). Ces diplômés nationaux de la filière des métiers d'art visent à conserver et transmettre les techniques traditionnelles tout en favorisant l'innovation et la création artistique. Le but de ces formations est de diriger les étudiants vers les métiers et l'artisanat d'art.

Il importe de noter que la lecture des comptes-rendus des CPC - des années 2007 à 2013 incluses (il n'y a pas de compte-rendu pour l'année 2010) - ne rend pas compte d'échanges sur les questions liées aux problématiques environnementales ou de développement durable en séance.

⁴¹ Ce sous-groupe regroupe notamment les métiers de l'enseigne et de la décoration architecturale.

⁴² Le groupe « Arts du bois » se distingue des autres groupes avec la co gestion de diplômés avec la 10^{ème} CPC « bois et dérivés », Il s'agit du CAP Ebéniste, CAP Menuisier en sièges et le CAP Arts du bois (3 options).

14.2. Les diplômes du corpus étudié

Sur les cent trente-et-un diplômes que compte cette CPC en 2013, les vingt-trois qui ont été renouvelés ou créés depuis 2007 se répartissent dans huit des onze sous-groupes :

- **Création/ conception /produits (13A)**
 - 1 BEP *Métiers d'art-marchandisage visuel* en 2009
- **Arts de la pierre (13B)**
 - 1 BEP *Métiers d'art-arts de la pierre* en 2010
- **Environnement (13C)**
 - 1 BEP *Métiers d'art-verre option métiers de l'enseigne et de la signalétique* en 2010
 - 1 bac pro *Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel* en 2007
 - 1 BTS *Design de communication : espace et volume* en 2008
- **Arts du bois (13D)**
 - 1 MC *Décors textiles permanents et éphémères (niveau v)* en 2008
 - 1 DMA *Habitat option restauration de mobilier* en 2007
- **Arts du feu (13 E)**
 - 1 BEP *Métiers d'art-verre option verrerie scientifique et technique* en 2010
 - 2 CAP créés en 2009 dont un CAP *Arts du verre et du cristal* et un CAP *Souffleur de verre* avec 2 options
 - *Enseigne lumineuse*
 - *verrerie scientifique*
 - 2 BMA *Souffleur de verre et Verrier décorateur* en 2011
 - 1 DMA *Décor architectural option arts du verre et du cristal* en 2007
 - 1 BTS *Concepteur en art et industrie céramique* en 2009
- **Art textile et mode (13F)**
 - 1 BMA en 2007 ; *Art de la dentelle* avec 2 options
 - *Aiguille*
 - *Fuseaux*
- **Arts du métal et métiers connexes (13G)**
 - 2 BMA dont un BMA *Horlogerie* en 2008 et un BMA *Art du bijou* en 2010 avec 3 options :
 - *Bijouterie polissage*
 - *Bijouterie sertissage*
 - *Bijouterie joaillerie*
 - 2 CAP dont un CAP *Horlogerie* en 2007 et un CAP *Art et techniques de la bijouterie-joaillerie* en 2008 avec 3 options :
 - *Bijouterie-joaillerie*
 - *Joaillerie option polissage-finition*
 - *Bijouterie-sertissage*
- **Arts de la reliure (13 I)**
 - 1 MC *Entretien des collections du patrimoine (niveau v)* en 2008
- **Musique (13 J)**
 - 1 DMA *Facture instrumentale* en 2009 avec 4 options :
 - *Instruments à vent*
 - *Piano*
 - *Guitare*
 - *Accordéon*

Les sous-groupes, gravure et spectacles n'ont enregistré aucune actualisation de diplôme sur la période.

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (cf. encadré 6 de la partie méthodologie du rapport)⁴³. La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

⁴³ Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux **cibles emplois** du diplôme, sont validés par Pôle Emploi.

Code diplôme	Niveau diplôme	Intitulé	Date de rénovation/ création	Code(s) ROME
51023003	BEP - V	METIERS D'ART-MARCHANDISAGE VISUEL	24/07/09	
51023205	BEP - V	METIERS D'ART-ARTS DE LA PIERRE	28/01/10	-
32032105	BTS - III	DESIGN DE COMMUNICATION : ESPACE ET VOLUME	10/06/08	E1205
40023003	Bac Pro IV	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION MARCHANDISAGE VISUEL	20/03/07	F 1102
51022403	BEP - V	METIERS D'ART-VERRE OPTION METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	18/02/10	-
01024202	MC - V	DECORS TEXTILES PERMANENTS ET EPHEMERES	18/02/08	B1806
32123410	DMA - III	HABITAT OPTION RESTAURATION DE MOBILIER	09/05/07	H2207
32022405	BTS - III	CONCEPTEUR EN ART ET INDUSTRIE CERAMIQUE	09/04/09	B1201
32122402	DMA -III	DECOR ARCHITECTURAL OPTION ARTS DU VERRE ET DU CRISTAL	19/06/07	B1602
40122409	BMA - IV	VERRIER DECORATEUR	05/04/11	-
40122410	BMA -IV	SOUFFLEUR DE VERRE	05/04/11	-
50022428	CAP - V	ARTS DU VERRE ET DU CRISTAL	30/06/09	B1602
50022429	CAP - V	SOUFFLEUR DE VERRE OPTION ENSEIGNE LUMINEUSE	25/05/09	B1602
50022430		OPTION VERRERIE SCIENTIFIQUE	12/05/09	B1602
51022402	BEP - V	METIERS D'ART-VERRE OPTION VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	18/02/10	-
40124107	BMA - IV	ART DE LA DENTELLE OPTION FUSEAUX	20/03/07	B1804
40124108		OPTION AIGUILLE	20/03/07	B1804
40122316	BMA - IV	ART DU BIJOU OPTION BIJOUTERIE JOAILLERIE	18/02/10	B1603
40122317		OPTION BIJOUTERIE SERTISSAGE	18/02/10	B1603
40122318		OPTION BIJOUTERIE POLISSAGE	18/02/10	B1603
40125101	BMA - IV	HORLOGERIE	21/04/08	B1604
50022361	CAP - V	ART ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE OPTION BIJOUTERIE-JOAILLERIE	18/03/08	B1603
50022362		OPTION BIJOUTERIE-SERTISSAGE	18/03/08	B1603
50022363		OPTION JOAILLERIE OPTION POLISSAGE-FINITION	18/03/08	B1603
50025137	CAP - V	HORLOGERIE	26/06/07	B1604
01034201	MC - V	ENTRETIEN DES COLLECTIONS DU PATRIMOINE	04/03/08	B1806
32123411	DMA - III	FACTURE INSTRUMENTALE OPTION ACCORDEON	08/04/09	B1501
32123412		OPTION GUITARE	08/04/09	B1501
32123413		OPTION PIANO	08/04/09	B1501
32125401		OPTION INSTRUMENTS A VENT	08/04/09	B1501

14.3. Des mentions communes ...

Pour ces vingt diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable et ses différentes dimensions ne sont pas présents de manière homogène dans les référentiels étudiés. Des diplômes tels que le BMA *Souffleur de verre* et le BMA *Verrier décorateur* (Arts du feu) font référence à différentes dimensions du développement durable, tandis que d'autres diplômes n'en évoquent aucune :

- BTS *Design de communication : espace et volume*,
- BTS *Concepteur en art et industrie céramique*
- BMA *Art de la dentelle* avec deux options *aiguille et fuseaux*
- MC *Décors textiles permanents et éphémères* (niveau V)

Excepté quelques diplômes, le respect de l'environnement et le tri sélectif des déchets sont les principaux items communs de la majorité des diplômes présents dans ce corpus. Ils apparaissent dans la description des tâches du RAP et dans les groupes de compétences du référentiel de certification. Il importe d'ajouter que les dimensions sociales du développement durable, sont évoquées dans les savoirs associés de deux référentiels. Il s'agit du :

- BTS *Design de communication : espace et volume*
- BTS *Concepteur en art et industrie céramique*

qui précisent que « *chaque étudiant doit prendre conscience de la responsabilité sociale engagée dans cette activité* ».

- **La dimension environnementale privilégiée dans les référentiels**

Le respect de l'environnement est mentionné de différentes manières dans les diplômes. Dans l'ensemble, les diplômes se réfèrent à l'aspect réglementaire qui comprend le « respect des règles liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement », mais également la « réglementation en vigueur concernant la protection de l'environnement ». Ainsi, il est demandé aux futurs diplômés d'« appliquer les règles d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et de respect de l'environnement ». Le terme « développement durable » est peu présent dans le corpus étudié, il est uniquement intégré dans les savoirs associés des référentiels de la plupart des BMA et DMA et dans les modalités d'examen du module PSE (pour les BEP et bacs pro).

Dans le BEP *Métiers d'art-verre* (2 options) il est mentionné que l'élève doit connaître « *les procédures de recyclage des déchets dans les entreprises verrières* » et « *la réglementation en vigueur concernant la protection de l'environnement et en particulier pour l'élimination des déchets verriers et de chantiers, des produits toxiques, des peintures, vernis et solvants, des huiles, des fumées et vapeurs* ». De plus, il est précisé : « *la production est conforme aux exigences de la demande ; la traçabilité des produits, rebuts et déchets est assurée en respectant la sécurité individuelle et collective, la protection du matériel et le respect de l'environnement* ».

Cependant, certains référentiels ne font pas référence aux déchets dans leurs textes :

- CAP Arts du verre et du cristal
- BMA Horlogerie
- CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie (3 options)
- MC Entretien des collections du patrimoine (niveau V)
- DMA Façonnage instrumentale (4 options)
- BTS *Design de communication : espace et volume*,
- BTS *Concepteur en art et industrie céramique*
- BMA *Art de la dentelle* avec deux options *aiguille et fuseaux*
- MC *Décors textiles permanents et éphémères* (niveau V)

14.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Chaque diplôme présent dans le corpus étudié répond à des activités professionnelles bien distinctes. De ce fait, de nombreuses spécificités dans la manière de traduire la prise en compte de la transition écologique sont liées aux métiers. Sont donc reprises ici les formulations qui montrent la manière dont le développement durable est inscrit dans les référentiels étudiés ; certains extraits mettent l'accent sur le recyclage, la toxicité des produits utilisés, dont les solvants.

Création, conception, produit (13A) Le BEP *Métiers d'art-marchandisage visuel* indique la prise en compte des exigences du développement durable. Il complète cette compétence avec un savoir : « *S7 Hygiène, sécurité, ergonomie et protection de l'environnement* » qui intègre « *la réglementation en vigueur concernant la protection de l'environnement, en particulier pour l'élimination des déchets de chantiers* » ainsi que des « *procédures de recyclage des déchets dans les entreprises* ».

Arts de la pierre (13B). Le du BEP *Métiers d'art et de la pierre*, intègre le respect de l'environnement ainsi que la prise en compte des contraintes environnementales pour la réalisation des opérations de fabrication dans ses référentiels.

Environnement (13C). Excepté le BTS *Design de communication : espace et volume* qui n'aborde pas les dimensions du développement durable, les deux autres diplômes mentionnent la protection de l'environnement dans leurs activités. Le BEP *Métiers d'art-verre option métiers de l'enseigne et de la signalétique* consacre un savoir associé à l'« *hygiène, sécurité, ergonomie et protection de l'environnement* ».

Arts du bois (13D). Des deux diplômes présents dans ce groupe, seul le DMA *Habitat option restauration de mobilier* intègre dans les savoirs associés du référentiel un extrait du document CITES (Convention de Washington) dont la « *réglementation relative aux espèces de faune et de flore sauvages protégées* » précise qu'une « *bonne compréhension de ces réglementations et du contexte dans lequel elles s'inscrivent est également indispensable pour que les prochaines générations de professionnels puissent faire évoluer leurs professions dans un sens conforme à la politique de développement durable préconisée par le gouvernement* ».

Arts du feu (13 E). Ce groupe est composé de sept diplômes dont deux qui intègrent les différentes dimensions du développement durable, ce sont les plus récemment rénovés (2011) de toute la CPC. Il s'agit du BMA *Souffleur de verre* et du BMA *Verrier décorateur* qui intègrent dans leurs savoirs associés différents éléments concernant le développement durable avec des questionnements comme « *peut-on concilier confort et développement durable ?* ». Pour répondre à cette question, différents thèmes sont abordés tels que l'économie d'énergie, la prévention des risques liés à l'association de produits chimiques, le rôle et les effets d'un détergent, l'utilisation de matériaux biodégradables...

Excepté le BTS *Concepteur en art et industrie céramique* qui n'aborde aucune dimension du développement durable, les autres diplômes présents dans ce groupe intègrent des éléments liés à la protection de l'environnement. Par exemple dans les diplômes de niveau V, un savoir spécialement consacré à l'« *hygiène, sécurité, ergonomie et protection de l'environnement* » fait référence au recyclage des déchets et à la protection de l'environnement. Le DMA *Décor architectural option arts du verre et du cristal* mentionne le « *développement durable et recyclage* » dans le savoir « *culture artistique et technique* » la notion de. C'est le seul diplôme à faire référence au « *cycle de vie d'un produit* » avec les différentes étapes qui y sont rattachées, les « *fonctions associées au cycle de vie (conception, production, ...)* » et l'« *étude de la fin de vie d'un produit (identification, repérage des matériaux, recyclage, élimination, matériaux biodégradables)* »

Art textile et mode (13F). Ce groupe est composé d'un seul diplôme, le BMA *Art de la dentelle (2 options aiguille et fuseaux)*, qui ne fait aucune référence au développement durable.

Arts du métal et métiers connexes (13G). Composé de quatre diplômes les référentiels de ce groupe mentionnent globalement peu le développement durable. Des références sont faites au « *respect de l'environnement* » et aux activités de réparation : (monter, réviser remettre en état...) qui font partie intégrante de la majorité des diplômes. Le BMA *Art du bijou* (3 options) intègre le développement durable dans le savoir « *les matériaux et les produits* » ainsi, il est demandé aux futurs diplômés d'« *appliquer les préconisations liées au respect de l'environnement* ».

Arts de la reliure (13 I). Composé d'un seul diplôme, la MC *Entretien des collections du patrimoine* (niveau V), ce groupe a la particularité d'évoquer la protection des collections contre l'environnement extérieur, comme la pollution. Il est demandé par exemple dans le RC de « *vérifier les conditions d'exposition des collections (température, humidité, éclairage, polluants, nature des matériaux)* ». Une seule référence concerne directement la protection de l'environnement, dans les savoirs associés, « *indiquer les risques pour la santé et l'environnement* » lors des opérations de « *dépoussiérage* » ou de « *désinfection* ».

Musique (13 J). Ce groupe est composé d'un diplôme DMA *facture instrumentale* avec 4 options, dont l'une des activités est la « *réparation ou de conservation-restauration, de tout ou partie d'instrument* ». La protection de l'environnement est présente à travers « *le respect de l'application des normes environnementales* ». Il est également demandé aux futurs diplômés de « *choisir dans une liste donnée, un ou plusieurs solvants en fonction de sa polarité, de ses caractéristiques physiques adaptées à l'objectif visé, de la recherche d'une toxicité minimale* ».

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 13^{ème} CPC

code ROME	intitulé
E1205	Réalisation de contenus multimédias
B1806	Tapiserie - décoration en ameublement
H2207	Réalisation de meubles en bois
B1201	Réalisation d'objets décoratifs et utilitaires en céramique et matériaux de synthèse
B1602	Réalisation d'objets artistiques et fonctionnels en verre
B1804	Réalisation d'ouvrages d'art en fils
B1603	Réalisation d'ouvrages en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie
B1604	Réparation - montage en systèmes horlogers
B1501	Fabrication et réparation d'instruments de musique

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de la 13^{ème} CPC

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

Code diplôme	Filière	Intitulé du diplôme	Créé le	
51023003	BEP	METIERS D'ART-MARCHANDISAGE VISUEL	24/07/09	13A
24024101	DSAA	CONCEPTEUR CREATEUR TEXTILE	25/03/93	13A
24024201	DSAA	MODE ET ENVIRONNEMENT	17/10/83	13A
24020001	DSAA	CREATEUR CONCEPTEUR OPTION CREATION INDUSTRIELLE	28/07/94	13A
43013403	BacTechno	STD2A-SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUES	27/05/10	13A
32024206	BTS	DESIGN DE MODE,TEXTILE ET ENVIRONNEMENT OPTION A : MODE	31/07/03	13A
32024110	BTS	DESIGN DE MODE, TEXTILE ET ENVIRONNEMENT OPTION B : TEXTILE-MATERIAUX-SURFACE	31/07/03	13A
32020007	BTS	DESIGN DE PRODUITS	28/04/05	13A
40023202	Bac Pro	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION ARTS DE LA PIERRE	26/09/91	13B
51023205	BEP	METIERS D'ART-ARTS DE LA PIERRE	28/01/10	13B
45023210	BP	METIERS DE LA PIERRE	21/10/99	13B
50023204	CAP	GRAVEUR SUR PIERRE	27/09/56	13B
01022402	MC	GRAVEUR SUR PIERRE (NIVEAU V)	27/09/56	13B
24023003	DSAA	ARCHITECTURE INTERIEURE ET CREATION DE MODELE	17/10/83	13C
24023302	DSAA	CREATEUR CONCEPTEUR OPTION ARCHITECTURE INTERIEURE ET ENVIRONNEMENT	28/07/94	13C
40023003	BacPro	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION MARCHANDISAGE VISUEL	20/03/07	13C

51022403	BEP	METIERS D'ART-VERRE OPTION METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	18/02/10	13C
40123301	BMA	VOLUMES : STAFF ET MATERIAUX ASSOCIES	19/03/93	13C
42023304	BT	DESSINATEUR EN ARTS APPLIQUES SPECIALITE C : VOLUMES ARCHITECTURAUX	23/04/66	13C
32032105	BTS	DESIGN DE COMMUNICATION : ESPACE ET VOLUME	10/06/08	13C
32023011	BTS	DESIGN D'ESPACE	19/07/02	13C
50023311	CAP	STAFFEUR ORNEMANISTE	05/03/93	13C
32123002	DMA	HABITAT OPTION ORNEMENTS ET OBJETS	07/07/87	13C
32123001	DMA	HABITAT OPTION DECORS ET MOBILIER	07/07/87	13C
32123003	DMA	DECOR ARCHITECTURAL OPTION A : DOMAINE TRAITEMENT PLASTIQUE DE LA TRANSPARENCE	16/07/87	13C
32123004	DMA	DECOR ARCHITECTURAL OPTION B : DOMAINE DU DECOR DU MUR	16/07/87	13C
32123005	DMA	DECOR ARCHITECTURAL OPTION C : DOMAINE DU METAL	16/07/87	13C
32123006	DMA	DECOR ARCHITECTURAL OPTION D : DOMAINE DES MATERIAUX DE SYNTHESE	16/07/87	13C
40024202	BacPro	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	27/09/90	13D
45024106	BP	AMEUBLEMENT OPTION C : TAPISSERIE DECORATION	18/05/66	13D
50023420	CAP	CANNAGE PAILLAGE EN AMEUBLEMENT	12/07/90	13D
50023433	CAP	ENCADREUR	02/09/76	13D
50024239	CAP	TAPISSIER-TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT EN DECOR	29/07/04	13D
50024238	CAP	TAPISSIER-TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT EN SIEGE	29/07/04	13D
50023438	CAP	VANNERIE	05/09/01	13D
32123410	DMA	HABITAT OPTION RESTAURATION DE MOBILIER	09/05/07	13D
01024202	MC	DECORS TEXTILES PERMANENTS ET EPHEMERES (NIVEAU V)	18/02/08	13D
40022402	BacPro	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	11/07/05	13E
40022403	BacPro	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	11/07/05	13E
51022402	BEP	METIERS D'ART-VERRE OPTION VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	18/02/10	13E
40122410	BMA	SOUFFLEUR DE VERRE	05/04/11	13E
40122408	BMA	CERAMIQUE	28/07/94	13E
40122409	BMA	VERRIER DECORATEUR	05/04/11	13E
42022406	BT	DESSINATEUR EN ARTS APPLIQUES SPECIALITE A: VERRERIE - CRISTALLERIE	06/07/70	13E

42022407	BT	DESSINATEUR EN ARTS APPLIQUES SPECIALITE B: CERAMIQUE	23/04/66	13E
32022405	BTS	CONCEPTEUR EN ART ET INDUSTRIE CERAMIQUE	09/04/09	13E
50022425	CAP	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE OPTION VITRAILLISTE	29/08/94	13E
50022427	CAP	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE OPTION DECORATEUR SUR VERRE	29/08/94	13E
50022421	CAP	TOURNAGE EN CERAMIQUE	20/08/93	13E
50022422	CAP	DECORATION EN CERAMIQUE	20/08/93	13E
50022430	CAP	SOUFFLEUR DE VERRE OPTION VERRERIE SCIENTIFIQUE	12/05/09	13E
50022429	CAP	SOUFFLEUR DE VERRE OPTION ENSEIGNE LUMINEUSE	25/05/09	13E
50022428	CAP	ARTS DU VERRE ET DU CRISTAL	30/06/09	13E
32122401	DMA	TEXTILES ET CERAMIQUES OPTION ARTS DE LA CERAMIQUE ARTISANALE	17/07/87	13E
32122402	DMA	DECOR ARCHITECTURAL OPTION ARTS DU VERRE ET DU CRISTAL	19/06/07	13E
40124106	BMA	ARTS ET TECHNIQUES DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	05/08/93	13F
40124107	BMA	ART DE LA DENTELLE OPTION FUSEAUX	20/03/07	13F
40124108	BMA	ART DE LA DENTELLE OPTION AIGUILLE	20/03/07	13F
40124210	BMA	BRODERIE	13/07/94	13F
42024105	BT	DESSINATEUR EN ARTS APPLIQUES SPECIALITE D : TAPISSERIE DE LISSE	23/04/66	13F
50024126	CAP	RENTRAYEUR OPTION B : TAPISSERIE	30/05/75	13F
50024125	CAP	RENTRAYEUR OPTION A : TAPIS	30/05/75	13F
50024127	CAP	ARTS DE LA BRODERIE	19/07/91	13F
50024231	CAP	ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	19/07/91	13F
50024131	CAP	ARTS DE LA DENTELLE OPTION AIGUILLE	29/07/04	13F
50024130	CAP	ARTS DE LA DENTELLE OPTION FUSEAUX	29/07/04	13F
32124101	DMA	TEXTILES ET CERAMIQUES OPTION ARTS TEXTILES	17/07/87	13F
40122313	BMA	ARMURERIE	20/08/92	13G
40122317	BMA	ART DU BIJOU OPTION BIJOUTERIE SERTISSAGE	18/02/10	13G
40122316	BMA	ART DU BIJOU OPTION BIJOUTERIE JOAILLERIE	18/02/10	13G
40125101	BMA	HORLOGERIE	21/04/08	13G
40122318	BMA	ART DU BIJOU OPTION BIJOUTERIE POLISSAGE	18/02/10	13G
45022306	BP	GEMMOLOGUE	03/10/83	13G
50022332	CAP	DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE	02/09/76	13G
50022324	CAP	MOULEUR NOYAUTEUR OPTION C : CUIVRE ET BRONZE	22/02/51	13G

50025423	CAP	FERRONNIER	29/01/80	13G
50022354	CAP	ORFEVRE OPTION D : PLANEUR EN ORFEVRERIE	06/05/80	13G
50022353	CAP	EMAILLEUR D'ART SUR METAUX	28/02/80	13G
50022351	CAP	BRONZIER OPTION C : TOURNEUR SUR BRONZE	13/07/77	13G
50022350	CAP	BRONZIER OPTION B : CISELEUR SUR BRONZE	13/07/77	13G
50022349	CAP	BRONZIER OPTION A : MONTEUR EN BRONZE	13/07/77	13G
50022343	CAP	LAPIDAIRE OPTION B : PIERRES DE COULEUR	20/09/74	13G
50022342	CAP	ORFEVRE OPTION C : POLISSEUR AVIVEUR EN ORFEVRERIE	15/10/73	13G
50022341	CAP	ORFEVRE OPTION B : TOURNEUR REPOUSSEUR EN ORFEVRERIE	15/10/73	13G
50022340	CAP	ORFEVRE OPTION A : MONTEUR EN ORFEVRERIE	15/10/73	13G
50022339	CAP	LAPIDAIRE OPTION A : DIAMANT	20/09/74	13G
50022361	CAP	ART ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE OPTION BIJOUTERIE-JOAILLERIE	18/03/08	13G
50025137	CAP	HORLOGERIE	26/06/07	13G
32122301	DMA	ART DU BIJOU ET DU JOYAU	05/07/01	13G
32125101	DMA	HORLOGERIE	11/07/96	13G
01022304	MC	JOAILLERIE (NIVEAU V)	08/01/02	13G
50022363	CAP	ART ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE OPTION JOAILLERIE OPTION POLISSAGE-FINITION	18/03/08	13-G
50022362	CAP	ART ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE OPTION BIJOUTERIE-SERTISSAGE	18/03/08	13-G
50032223	CAP	METIERS DE LA GRAVURE OPTION MARQUAGE, POINCONNAGE	09/03/93	13H
50032222	CAP	METIERS DE LA GRAVURE OPTION GRAVURE EN MODELE	09/09/93	13H
50032221	CAP	METIERS DE LA GRAVURE OPTION GRAVURE D'IMPRESSION	09/03/93	13H
50032220	CAP	METIERS DE LA GRAVURE OPTION GRAVURE D'ORNEMENTATION	09/03/93	13H
40132206	BMA	ART DE LA RELIURE ET DE LA DORURE	20/08/92	13I
50032217	CAP	ARTS DE LA RELIURE	16/10/90	13I
32132206	DMA	ARTS GRAPHIQUES OPTION RELIURE - DORURE	30/07/98	13I
01034201	MC	ENTRETIEN DES COLLECTIONS DU PATRIMOINE (NIVEAU V)	04/03/08	13I
43013301	BacTechno	TECHNIQUES DE LA MUSIQUE OPTION INSTRUMENT (F11)	16/02/77	13J

40125401	BMA	TECHNICIEN EN FACTURE INSTRUMENTALE OPTION INSTRUMENTS A VENT	08/07/03	13J
40123409	BMA	TECHNICIEN EN FACTURE INSTRUMENTALE OPTION ACCORDEON	08/07/03	13J
40123410	BMA	TECHNICIEN EN FACTURE INSTRUMENTALE OPTION GUITARE	08/07/03	13J
40123411	BMA	TECHNICIEN EN FACTURE INSTRUMENTALE OPTION PIANO	08/07/03	13J
42032302	BT	METIERS DE LA MUSIQUE	22/04/66	13J
50023427	CAP	OUVRIER ARCHETIER	10/07/59	13J
50023428	CAP	LUTHERIE	09/08/89	13J
50032308	CAP	ACCORDEUR DE PIANOS	25/08/94	13J
50022356	CAP	FACTEUR D'ORGUES	02/03/99	13J
50025427	CAP	TUYAUTIER EN ORGUES	26/04/96	13J
50032311	CAP	ASSISTANT TECHNIQUE EN INSTRUMENTS DE MUSIQUE OPTION INSTRUMENTS A VENT	05/09/01	13J
50032310	CAP	ASSISTANT TECHNIQUE EN INSTRUMENTS DE MUSIQUE OPTION ACCORDEON	05/09/01	13J
50032313	CAP	ASSISTANT TECHNIQUE EN INSTRUMENTS DE MUSIQUE OPTION GUITARE	05/09/01	13J
50032312	CAP	ASSISTANT TECHNIQUE EN INSTRUMENTS DE MUSIQUE OPTION PIANO	05/09/01	13J
32123409	DMA	LUTHERIE	31/05/00	13J
32123411	DMA	FACTURE INSTRUMENTALE OPTION ACCORDEON	08/04/09	13J
32123412	DMA	FACTURE INSTRUMENTALE OPTION GUITARE	08/04/09	13J
32123413	DMA	FACTURE INSTRUMENTALE OPTION PIANO	08/04/09	13J
32125401	DMA	FACTURE INSTRUMENTALE OPTION INSTRUMENTS A VENT	08/04/09	13J
43013302	BacTechno	TECHNIQUES DE LA MUSIQUE OPTION DANSE (F11')	16/02/77	13K
42032305	BT	BREVET ARTISTIQUE DES TECHNIQUES DU CIRQUE	27/10/89	13K
42024210	BT	TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE OPTION TECHNIQUES DE L'HABILLAGE (DIPLOME)	10/03/97	13K
42032306	BT	TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE OPTION MACHINISTE CONSTRUCTEUR (DIPLOME)	10/03/97	13K
50032306	CAP	MONTEUR EN CHAPITEAUX	22/07/77	13K
50032307	CAP	ACCESSOIRISTE - REALISATEUR	26/08/93	13K
32132316	DMA	REGIE DU SPECTACLE OPTION LUMIERE	09/07/02	13K
32124204	DMA	COSTUMIER REALISATEUR	16/07/91	13K
32132313	DMA	MARIONNETTE	12/09/90	13K
32132317	DMA	REGIE DU SPECTACLE OPTION SON	09/07/02	13K
32132301	DMA	CIRQUE	27/10/89	13K

15. 15ème CPC : Commercialisation et distribution

Dans cette CPC cinq diplômes ont été rénovés sur la période étudiée. Le développement durable est peu évoqué dans les référentiels, à l'exception des référentiels du BTS Commerce international. Ce diplôme se distingue en effet par l'évocation des enjeux liés au développement durable et qui concernent à la fois le pilier environnemental, social et économique. Pour les autres diplômes les mentions du développement durable dans les référentiels se traduisent exclusivement à travers la protection de l'environnement.

15.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

La 15^{ème} CPC couvre le champ de la commercialisation et de la distribution et son périmètre n'a été redéfini qu'à la marge lors de la réorganisation des CPC actée dans le décret du 15 mai 2007 instaurant quatorze CPC en lieu et place des dix-sept précédentes.

Le principal changement de cette CPC concerne la modification de son intitulé. Cette CPC a porté le même nom (Techniques de commercialisation) jusqu'en 1983. En 2007, la CPC change d'intitulé pour devenir Commercialisation et distribution.

Les organisations professionnelles présentes en CPC pour les années considérées sont les suivantes :

- Syndicat de la librairie française
- Confédération générale de l'alimentation de détail
- Entreprises du commerce de l'horlogerie-bijouterie
- Fédération des entreprises de bricolage et pouvoir
- Fédération nationale des détaillants en produits laitiers
- -Fédération des enseignes de la chaussure

La lecture des comptes-rendus des CPC - des années 2008, 2009, 2011 et 2013 car il n'y a pas eu de CPC en 2007, 2010 et 2012 - ne rend pas compte d'échanges sur les questions liées au développement durable en séance.

15.2. Les diplômes du corpus étudié

Sur les vingt-trois diplômes que compte cette CPC, cinq ont été créés ou rénovés depuis 2007 :

- 1 BEP *Métiers de la relation aux clients et aux usagers* en 2011
- 1 BP *Libraire* en 2009
- 1 bac pro *Accueil-relation clients et usagers* en 2010
- BTS : *Commerce international (à référentiel commun européen)* en 2007, *Communication* en 2009

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (cf. encadré 6 de la partie méthodologie du rapport)⁴⁴. La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

⁴⁴ Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux **cibles emplois** du diplôme, sont validés par Pôle emploi.

code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé du diplôme	Date de rénovation/ création	Code (s) ROME
32031211	III	BTS	COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN	24/07/07	D1402
32032002	III	BTS	COMMUNICATION	11/06/09	E1103
40031210	IV	Bac Pro	ACCUEIL-RELATION CLIENTS ET USAGERS	03/06/10	M1601 D1408
45032203	IV	BP	LIBRAIRE	09/04/09	D1211
51031206	V	BEP	METIERS DE LA RELATION AUX CLIENTS ET AUX USAGERS	24/07/09	D1212 D1214 D1211

15.3. Des mentions communes ...

Pour ces cinq diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable est peu évoqué dans les référentiels des diplômes de cette CPC, mais chaque diplôme l'intègre en fonction de sa spécialité.

➤ Du BEP au BTS, de l'environnement aux attentes sociétales

Le BP *Libraire* est le seul référentiel à mentionner dans son référentiel de certification une compétence dédiée aux règles « *d'hygiène, de sécurité et d'environnement* » qui se décline avec la participation au tri sélectif.

Le référentiel du BTS *Communication* précise par exemple que l'activité professionnelle s'inscrit dans un contexte de mutation des métiers de la communication et de la publicité. Ainsi, le référentiel d'activités professionnelles souligne que l'environnement technique et économique de l'emploi évolue avec des modifications des comportements et le constat que « *Les attentes sociétales en matière d'éthique, de développement durable s'accroissent* » ; il est demandé aux futurs diplômés d'avoir « *une attitude de veille constante et une orientation plus opérationnelle deviennent des dominantes du métier* ».

15.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Le BTS *Commerce international* (à référentiel commun européen) est le seul diplôme qui se distingue réellement des autres diplômes rénovés depuis 2007. Ce diplôme a été élaboré conjointement avec les autorités compétentes de différents pays européens⁴⁵ (Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suisse). Les activités décrites dans le référentiel s'inscrivent dans le respect des « *règles d'éthique et de déontologie* ». Par exemple, des références à la « *charte éthique* » et aux « *règles d'éthique* » sont présentes pour les activités d'achat et de vente :

- A1 Etudes et veille commerciales internationales,
- A2 La vente à l'export,
- A3 L'achat à l'import,
- A4 La coordination des services supports à l'import et à l'export.

⁴⁵ Adapté en fonction des spécificités de chacun, ce diplôme est validé ou en cours de validation dans l'ensemble de ces pays. D'autres pays européens ayant manifesté leur intérêt sont susceptibles de l'adopter.

Un diplôme qui tente de lier les trois piliers du développement durable dans ses référentiels

La partie concernant les savoirs associés prend en compte l'« *environnement économique et juridique* » et différents thèmes d'études obligatoires sont intégrés dans ce savoir et abordent les dimensions du développement durable par le biais d'enseignements d'économie, d'économie d'entreprise et de droit. Un thème concernant davantage « *les PME et la démarche stratégique* » présente « *l'entreprise, la société et l'éthique* ». Il est demandé aux étudiants de la formation de présenter « *l'entreprise citoyenne* » (caractéristiques, rôles...) mais également de « *définir l'éthique* ».

Dans la définition des épreuves, le programme concernant l'économie et le droit intègre la notion de développement durable dans les différents thèmes proposés. Par exemple, « *le développement durable vise à concilier, par la préservation de certaines ressources, un objectif de croissance actuelle avec la satisfaction des besoins des générations futures* ». Ce programme précise : « *le niveau du développement durable est appréhendé à l'aide de nouveaux indicateurs tels que par exemple l'indicateur du « progrès véritable », la mesure de « l'empreinte écologique » des activités humaines ou le « PIB vert »* ». De plus, le programme mentionne que des dispositions peuvent être prises pour protéger l'environnement : « *Pour inciter les agents économiques à modifier leurs comportements, les autorités (nationales ou internationales) disposent d'un certain nombre d'instruments réglementaires (ex : normes d'émission de gaz polluants), économiques (ex : mise en place de marchés de droits à polluer) ou fiscaux (ex : écotaxes).*»

Annexe

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 15^{ème} CPC

code ROME	intitulé ROME
D1402	Relation commerciale grands comptes et entreprises
E1103	Communication
D1408	Téléconseil et télévente
M1601	Accueil et renseignements
D1211	Vente en articles de sport et loisirs
D1212	Vente en décoration et équipement du foyer
D1214	Vente en habillement et accessoires de la personne

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de 15^{ème} CPC au 1^{er} septembre 2013

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

code diplôme	filière	intitulé	créé le
50033501	CAP	METIERS DU FOOTBALL	13/07/77
40031202	BacPro	COMMERCE (COMMERCE - SERVICES JUSQU'AU 28/07/1994)	31/05/89
32031208	BTS	FORCE DE VENTE SPECIALISATION AUTOMOBILE	09/08/89
50031216	CAP	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE OPTION B : PRODUITS D'EQUIPEMENT COURANT	19/06/00
50031215	CAP	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE OPTION A : PRODUITS ALIMENTAIRES	19/06/00
50031214	CAP	EMPLOYE DE COMMERCE MULTI-SPECIALITES	06/07/00
50031217	CAP	VENDEUR-MAGASINIER EN PIECES DE RECHANGE ET EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	11/07/00
50031218	CAP	FLEURISTE	07/09/00
01031201	MC	ASSISTANCE, CONSEIL, VENTE A DISTANCE (NIVEAU IV)	15/06/01
50031219	CAP	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE OPTION C : SERVICES A LA CLIENTELE	22/04/02
40031206	BacPro	VENTE (PROSPECTION-NEGOCIATION-SUIVI DE CLIENTELE)	30/07/02
32031210	BTS	NEGOCIATION ET RELATION CLIENT	29/07/03
32031209	BTS	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	30/07/03
43031013	BacTechno	STG MERCATIQUE (MARKETING)	14/01/04
01023305	MC	VENDEUR SPECIALISE EN PRODUITS TECHNIQUES POUR L'HABITAT (NIVEAU IV)	06/12/04
50031220	CAP	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE OPTION D : LIBRAIRIE-PAPETERIE-PRESSE	09/05/06
32020008	BTS	TECHNICO-COMMERCIAL	23/08/06
45031206	BP	FLEURISTE	12/09/06
32031211	BTS	COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN	24/07/07

45032203	BP	LIBRAIRE	09/04/09
32032002	BTS	COMMUNICATION	11/06/09
51031206	BEP	METIERS DE LA RELATION AUX CLIENTS ET AUX USAGERS	24/07/09
40031210	BacPro	ACCUEIL-RELATION CLIENTS ET USAGERS	03/06/10
43031020	BacTechno	STMG-SYSTEMES D'INFORMATION DE GESTION	29/09/11

16. 16ème CPC : Services administratifs et financiers

Sur les huit diplômes rénovés ou créés sur la période étudiée, les diplômes de niveau III se caractérisent par leur souci affiché du développement durable, traduit différemment selon les spécificités de chaque référentiel. Ainsi, le BTS Professions immobilières fait référence à la notion de développement durable dans le domaine de l'architecture, habitat, urbanisme, alors que le BTS Assistant de manager intègre davantage la dimension sociale du développement avec des références à la RSE, l'entreprise citoyenne ou l'investissement socialement responsable.

16.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

Le champ de la CPC Services administratifs et financiers a été impacté lors de la réorganisation des CPC actée dans le décret du 15 mai 2007 instaurant quatorze CPC en lieu et place des dix-sept précédentes. La fusion de la 16^{ème} CPC (Techniques administrative et de gestion) et la 18^{ème} CPC (Autres activités tertiaire) a permis de rassembler les partenaires concernés par les activités des services administratifs. Cette CPC regroupe un ensemble d'activités du secteur tertiaire administratives au sens large, banque assurance immobilier. Suite à cette fusion, l'appellation de la 16^{ème} CPC devient Services administratifs et financiers et elle compte dix-sept diplômes, du niveau V (CAP) au niveau III (BTS), en passant par le BP et la MC.

Les grandes rénovations qui ont marqué cette CPC en dehors de la création du BTS *Notariat* portent sur des regroupements, reconfigurations de diplômes pour le bac pro *Gestion administration* en remplacement des deux bacs pro *Secrétariat et comptabilité* et le BTS *Services informatiques aux organisations* en remplacement de deux options du BTS *Informatique de gestion*. Les préoccupations qui ont guidé ces transformations et les débats lors des travaux de rénovation n'ont pas ou très peu été traversées par des problématiques de transition vers l'économie verte, à une exception près (l'immobilier).

Les organisations professionnelles présentes en CPC pour les années considérées sont les suivantes :

- CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
- FFSA : Fédération Française des Sociétés d'Assurances
- AGEA : Fédération nationale des syndicats à agents généraux d'assurance
- AFB : Association Française des Banques
- FNAIM : Fédération Nationale de l'Immobilier
- UGEM : Union des groupements des employeurs mutualistes
- APDC : Association des professionnels et directeurs Comptabilité et gestion

La lecture des comptes-rendus des CPC des années 2007 à 2013 incluses - il n'y a pas de compte-rendu pour l'année 2008 - permet de souligner la place du développement durable dans les échanges.

Le compte-rendu de la CPC du 24 janvier 2013 rapporte l'intervention d'un représentant du ministère en charge de l'écologie qui, pour la rénovation du BTS Banque, informe « *qu'une étude relative à l'évolution des métiers liés à l'économie verte et plus particulièrement à la transition écologique (RSE, microcrédits...) est à la disposition de la CPC* ».

16.2. Les diplômes du corpus étudié

Sur les dix-sept diplômes que compte cette CPC, huit ont été créés ou rénovés depuis 2007 :

- 1 BEP : *Métiers des services administratifs* en 2009

- 1 bac pro : *Gestion-administration* en 2011
- 6 BTS : *Assurance* et *BTS Notariat* en 2007, *Assistant de manager* en 2008, *Assistant de gestion de PME PMI à référentiel commun européen* en 2009, *Services informatiques aux organisations* en 2011, *Professions immobilières* en 2012

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (cf. encadré 6 de la partie méthodologie du rapport)⁴⁶. La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé	Date de rénovation/création	ROME
32031307	III	BTS	ASSURANCE	30/03/07	C1109 C1102 C1103
32034501	III	BTS	NOTARIAT	17/04/07	K1902
32032408	III	BTS	ASSISTANT DE MANAGER	15/01/08	M1604
32031407	III	BTS	ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN	09/04/09	M1605 M1604 M1203
51032404	V	BEP	METIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS	30/07/09	M1602
32032608	III	BTS	SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS	26/04/11	-
40030001	IV	Bac Pro	GESTION-ADMINISTRATION	27/12/11	M1607 D1401 M1203 M1501
32031309	III	BTS	PROFESSIONS IMMOBILIERES	05/04/12	C1504

16.3. Des mentions communes ...

Pour ces huit diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée. Ce sont les « gestes verts » tels que le tri des déchets, la régulation des consommations d'énergie, la consommation papier etc. qui dominent. La référence au développement durable diffère suivant les spécialités des diplômes.

➤ Un « verdissement » relatif des référentiels selon la spécificité des BTS

Les diplômes rénovés depuis 2007 sont principalement des diplômes de niveau III, ce sont notamment dans ces diplômes que le développement durable est présenté. Cependant, il y a une disparité certaine en fonction des spécificités de chaque diplôme. Par exemple, le BTS *Professions immobilières* se distingue des autres référentiels par la prise en compte des considérations environnementales sur le bâtiment. Ce référentiel intègre la notion de développement durable dans le domaine de l'architecture, habitat, urbanisme. Les préoccupations sociétales et environnementales présentes dans le référentiel se traduisent par la prise en compte de la qualité environnementale dans la construction de l'habitat, l'identification des règles sociétales et environnementales, les économies d'énergie, l'utilisation de matériaux qualifiés de « propres ». De

⁴⁶ Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux *cibles emplois* du diplôme, sont validés par Pôle Emploi.

plus, quelques références sont faites aux éco-constructions, éco-quartiers et au concept de ville durable.

➤ **Le concept de développement durable très peu présent dans certains référentiels**

Le BTS *Notariat* fait une seule référence à la protection de l'environnement dans le thème « *le droit de l'urbanisme et de la construction* » - de l'Unité d'enseignement Droit général et droit notarial - où les candidats doivent « *déterminer les différentes règles applicables en matière d'urbanisme et d'environnement* ». Les savoirs relatifs à cette compétence relèvent des « *réglementations nationale et locales, les règles de protection de l'environnement* »

Le BTS *Assurance* intègre la dimension sociale du développement durable dans les « *activités de veille et de suivi de l'évolution du secteur* » où il est demandé aux candidats de la formation d'« *expliquer les questions d'éthique posées aux entreprises d'assurances* ». Des savoirs associés complètent le référentiel (*S35.1 La notion d'éthique et ses différentes expressions dans le monde professionnel, S36 Le développement durable et ses enjeux, le principe de précaution*)

Le bac pro *Gestion-administration*, fait également référence à la dimension sociale du développement durable à travers « *la réglementation en matière de sécurité et d'amélioration des conditions de travail* » et les règles de déontologie et d'éthique, notamment en matière de gestion du personnel. Une seule référence au développement durable est faite, dans la gestion des fournitures, consommables et petits équipements de bureau ; « *les choix de gestion en faveur du développement durable* ».

Excepté le module de Prévention santé environnement (PSE), le BEP *Métiers des services administratifs* ne fait aucune référence au développement durable.

16.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Le BTS *Services informatiques aux organisations* propose une formation qui s'inscrit dans « *une démarche éco-responsable en participant à la réduction de l'impact de l'informatique sur l'environnement* ». Ainsi, les attentes sociétales en matière d'éthique, de développement durable sont intégrées dans les stratégies des organisations et dans les pratiques professionnelles des prestataires informatiques. Les unités constitutives du diplôme ayant trait à l'« *analyse économique, managériale et juridique des services informatiques* » mentionnent la prise en compte du développement durable dans le développement économique, en particulier dans l'évolution des TIC (Traitement de l'information et de la communication).

➤ **Des référentiels de BTS qui déclinent et décrivent les différentes dimensions du développement durable et leurs interactions**

Le BTS *Services informatiques aux organisations* définit le développement durable dans le thème 2 intitulé : « *Analyse dynamique du secteur informatique* » : « *Le développement durable vise à concilier un objectif de croissance actuelle avec la satisfaction des besoins des générations futures... Le dynamisme économique futur dépend en partie du développement du numérique et de son optimisation pour aider les autres secteurs d'activité à se développer durablement*».

Les BTS *Assistant de gestion de PME PMI* et *Assistant de manager* reprennent cette définition mais la précisent et de nombreux thèmes soulignent le lien entre développement durable et croissance économique. Par exemple, le thème intitulé « *la création de richesses et la croissance économique* » décrit les problématiques liées au développement durable, et renvoie au « *réchauffement climatique* », à l'« *empreinte écologique* » ou encore au « *PIB vert* ».

Le BTS *Assistant de gestion de PME PMI* présente de manière transversale les risques environnementaux dans l'ensemble du référentiel. Des activités professionnelles sont ainsi

directement influencées par le développement durable, il s'agit de l'activité «A7.5 *participation à la gestion des risques environnementaux* » qui traite de l'« *évaluation des risques environnementaux* », mais également de la « *gestion des déchets et rejets liés à l'activité de l'entreprise* » et du « *suivi des réglementations européennes et nationales en matière d'économie d'énergie* ». C'est d'ailleurs le seul diplôme du corpus à mentionner le tri et la gestion des déchets et l'économie d'énergie.

Les candidats au BTS *Assistant de manager* étant amenés à assister les personnels d'encadrement dans leurs activités de ressources humaines, de droit de l'entreprise etc., de nombreuses références sont faites à l'entreprise citoyenne, à l'éthique. Ainsi, les candidats doivent d'une part définir le terme éthique, et d'autre part « *analyser les problèmes d'éthique posés à l'entreprise dans le monde contemporain* ». Dans la partie management des entreprises, les notions de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) sont abordées dans l'étude de cas concrets.

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 16^{ème} CPC

code ROME	intitulé
M1605	Assistanat technique et administratif
M1604	Assistanat de direction
M1203	Comptabilité
K1902	Collaboration juridique
M1607	Secrétariat
D1401	Assistanat commercial
M1501	Assistanat en ressources humaines
C1109	Rédaction et gestion en assurances
C1102	Conseil clientèle en assurances
C1103	Courtage en assurances
C1504	Transaction immobilière
M1602	Opérations administratives

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de 16^{ème} CPC au 1^{er} septembre 2013

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

code diplôme	filière	intitulé diplôme	créé le
45032401	BP	BUREAUTIQUE	18/09/89
45031301	BP	BANQUE	06/08/91
45031001	BP	ADMINISTRATION DES FONCTIONS PUBLIQUES	04/08/94
45031306	BP	ASSURANCES	03/09/97
45031309	BP	PROFESSIONS IMMOBILIERES	21/10/99
32031406	BTS	COMPTABILITE ET GESTION DES ORGANISATIONS	07/09/00
32031305	BTS	BANQUE OPTION A : MARCHE DES PARTICULIERS	18/07/01
32031306	BTS	BANQUE OPTION B : MARCHE DES PROFESSIONNELS	18/07/01
01031301	MC	SERVICES FINANCIERS (NIVEAU IV)	28/06/02
43031012	BacTechno	STG COMMUNICATION ET GESTION DE RESSOURCES HUMAINES	14/01/04
43031015	BacTechno	STG GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	14/01/04
43031014	BacTechno	STG COMPTABILITE ET FINANCE D'ENTREPRISES	14/01/04
32031307	BTS	ASSURANCE	30/03/07
32034501	BTS	NOTARIAT	17/04/07
32032408	BTS	ASSISTANT DE MANAGER	15/01/08
32031407	BTS	ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN	09/04/09
51032404	BEP	METIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS	30/07/09
32032608	BTS	SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS	26/04/11
43031017	BacTechno	STMG-GESTION ET FINANCE	29/09/11
43031018	BacTechno	STMG-MERCATIQUE(MARKETING)	29/09/11
43031019	BacTechno	STMG-RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION	29/09/11
40030001	BacPro	GESTION-ADMINISTRATION	27/12/11
32031309	BTS	PROFESSIONS IMMOBILIERES	05/04/12

17. 17ème CPC : Tourisme, hôtellerie, restauration

Cinq diplômés de cette CPC ont été créés ou rénovés entre 2007 et 2013. Tous tiennent compte des enjeux liés à la transition écologique dans leurs référentiels. Cela se traduit par l'accent mis sur le tri des déchets ou encore par la responsabilité des entreprises à prévenir et limiter des activités potentiellement polluantes ou consommatrices d'énergies (en restauration notamment). Le BTS Tourisme se distingue particulièrement dans cette CPC car il intègre les trois piliers du développement durable et souligne leur interdépendance. Les autres diplômés, de niveau V et IV, traduisent en « gestes verts » les préoccupations environnementales ou économiques.

17.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

Le champ de la 17ème CPC a été redéfini lors de la réorganisation des CPC actée dans le décret du 15 mai 2007 instaurant quatorze CPC en lieu et place des dix-sept précédentes. Le changement concerne principalement l'intitulé de la CPC qui change en 2007. L'appellation de la CPC devient « *Tourisme, hôtellerie, restauration* » et valorise davantage le domaine de la restauration occultée dans la précédente appellation (« *Tourisme hôtellerie loisirs* »).

La lecture des comptes rendus des CPC - des années 2007 à 2013 incluses, il n'y a pas eu de CPC en 2009 – rend compte d'échanges sur les questions liées au développement durable en séance.

Les organisations professionnelles présentes en CPC pour les années considérées sont les suivantes :

- UMIH : Union des métiers et des industries de l'hôtellerie
- CPIH : Confédération des professionnels indépendants de l'hôtellerie
- SNAV : Syndicat national des agents de voyages
- SYNHORCAT : Syndicat national des hôteliers restaurateurs, cafetiers et traiteurs
- GNC : Groupement national des chaînes hôtelières
- SNRC : Syndicat national de la restauration collective
- FFTST : Fédération française des techniciens et scientifiques du tourisme
- FNOTSI : Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative

Le compte rendu de la CPC du 15 septembre 2010 ne fait pas mention d'échanges sur le développement durable mais le diaporama proposé en annexe du compte rendu et consacré aux baccalauréats professionnels *Cuisine* et *Restaurant* rapporte que les « points de vigilance pour les métiers de demain » de l'enquête FAFIH⁴⁷ soulignent que les métiers doivent s'ouvrir à « *de nouveaux secteurs professionnels porteurs tels que le champ de la santé et du bien-être (santé, sécurité, hygiène, environnement, développement durable, ...). Les métiers de demain⁴⁸ doivent répondre aux nouveaux besoins de la clientèle (informations, actions, bio...) dans un contexte où la notion de QE (Quotient Emotionnel) prend tout son sens.* »

Dans le domaine du tourisme les nouveaux métiers liés à la croissance verte seraient relativement limités pour l'instant. Mais le « rapport d'opportunité sur la rénovation des BTS ventes et productions touristiques et animation et gestion touristiques locales »⁴⁹ réalisé pour la CPC par l'Inspection générale souligne que « la plupart des professionnels du secteur doivent être sensibilisés

⁴⁷ Le Fafih est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'Hôtellerie, de la Restauration et des activités de loisirs.

⁴⁸ Les points de vigilance pour les métiers de demain (enquête FAFIF)

⁴⁹ Septembre 2010, Rapport présenté par Alain Henriet, Jean Marie Panazol, Inspecteurs généraux de l'Education nationale.

à la notion de développement durable dans la conception ou la distribution de prestations touristiques, (« verdissement des emplois »), à savoir la recherche d'économies d'énergie, de réduction des encombrements, de protection et de valorisations des espaces naturels, de réduction et de recyclage des déchets, d'optimisation de la consommation de l'eau, d'intégration des populations concernées par un projet touristique, de valorisation des produits du terroir, de communication sur les éco-labels... » (cf. Rapport d'opportunité sur la rénovation des BTS *Ventes et productions touristiques* et *Animation et gestion touristiques locales*, 2010, p. 7)

Il importe de souligner que le « verdissement » des formations et métiers du tourisme et de l'hôtellerie restauration est très présent dans la note d'étape « Métiers du tourisme dans une économie verte » du 12 novembre 2010. Il y est précisé : « *Le tourisme fait partie des filières qui sont concernées par les évolutions liées à la croissance verte et plus généralement par le développement durable et qui doit par conséquent muter rapidement malgré l'absence de risques de délocalisation, de contraintes fortes de changements technologiques...* »

Cette note d'étape rappelle que la première recommandation du comité « Tourisme et métiers de l'économie verte » dans son rapport du 23 décembre 2009 incitait déjà à « *passer en revue toutes les formations initiales et continues, les diplômés et la Valorisation des acquis de l'expérience du tourisme pour y instiller les nouveaux gestes professionnels liés à la croissance verte et au développement durable.* » Les contextes national et international, via les différentes réglementations et/ou documents d'orientation semblent avoir marqués très fortement les évolutions de ce BTS Tourisme.

Le compte rendu de la CPC de 2012 souligne que le BTS *Tourisme*⁵⁰ est marqué par le « verdissement », du contenu des enseignements et qu'il présente « *des évolutions significatives par rapport aux BTS actuels au niveau des savoirs associés : le champ du savoir «Tourisme et Territoire» est plus vaste que celui des savoirs des anciens BTS (Géographie et histoire des civilisations du BTS VPT et du BTS AGTL) afin d'acquérir une bonne connaissance de l'évolution du tourisme dans le monde et de prendre en compte la dimension développement durable qui est très présente.* »

Le compte rendu de la CPC de 2013, rapporte que l'IEN-ET Académie d'Aix-Marseille⁵¹, présente le projet de RAP du BP *Cuisinier*. Dans cette présentation, l'évolution du diplôme et la prise en compte du respect de l'environnement dans le contexte professionnel sont mentionnés.

17.2. Les diplômes du corpus étudié

Sur les vingt-sept diplômes que compte cette CPC en 2013, cinq ont été rénovés ou créés depuis 2007 :

- 1 BEP : *Restauration* à deux options en 2011.
- 1 MC : *Accueil réception* en 2009.
- 2 bacs pro : *Restauration* et *Commercialisation et services en restauration* en 2011
- 1 BTS : *Tourisme* en 2012

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (cf. encadré 6 de la

⁵⁰ Le BTS Tourisme créée en remplacement des BTS Animation et gestion touristiques locales (AGTL) et Ventes et productions touristiques (VPT)

⁵¹ Cet inspecteur pilote la rénovation du BP *Cuisinier* et présente le projet de référentiel d'activités professionnelles lors de cette CPC.

partie méthodologie du rapport)⁵². La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé du diplôme	Date de rénovation/création	Code(s) ROME
40022106	IV	Bac pro	Cuisine	31/05/11	G1602
40033403	IV	Bac pro	Commercialisation et services en restauration	31/05/11	G1602
51022106	V	BEP	Restauration option cuisine	18/08/11	
51033404			option commercialisation et services en restauration		G1602 G1803
01033413	IV	MC	Accueil-réception	31/03/08	G1703 G1101
32033420	III	BTS	Tourisme	05/04/12	G1303 G1301

17.3. Des mentions communes ...

Pour ces cinq diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable et ses différentes dimensions ne sont pas présents de manière homogène. Il apparaît parfois de manière transversale sans nécessairement indiquer un changement dans le contenu des formations et/ou les activités professionnelles.

L'ensemble des diplômes mentionne le développement durable à travers le respect de l'environnement, alors que le BTS *Tourisme* souligne la prise en compte des impacts sur l'environnement liés au développement du tourisme. Le BEP *Restauration* à deux options *cuisine et commercialisation et services en restauration* et les bacs pro *Cuisine et Commercialisation et services en restauration* mentionnent le « *respect de l'environnement* » dans le contexte professionnel. La MC *Accueil-Réception* -rénovée en 2008 à la différence des autres diplômes rénovés en 2011 et 2012 - est le diplôme qui fait le moins référence au développement durable, tout au plus y trouve-t-on mentionné le respect de l'environnement. Ainsi, les différentes fonctions et tâches décrites sont introduites par la référence suivante : « *Les tâches sont réalisées dans le respect de l'environnement, des règles d'hygiène et de prévention des risques professionnels en fonction du type d'établissement.* »

➤ Le tri sélectif des déchets présent dans la majorité des diplômes

Le tri et la gestion des déchets, comme le recyclage, apparaissent dans la description des tâches du RAP et dans les groupes de compétences du référentiel de certification ainsi que dans les savoirs associés.

Ces activités sont présentes dans les référentiels du BEP et des bacs pro et sont intégrées à la démarche qualité mise en place dans le secteur de la restauration. Elles permettent l'intégration des différentes dimensions liées à l'environnement et au développement durable dans les pratiques

⁵² Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux *cibles emplois* du diplôme, sont validés par Pôle emploi.

professionnelles. Aucune référence liée à la gestion des déchets n'est mentionnée dans la MC *Accueil-réception* et le BTS *Tourisme*.

Il importe de souligner l'impact de l'évolution des modes de consommation sur les activités de tourisme, hôtellerie et restauration. L'ensemble des diplômes replace les exigences en matière de développement durable dans le cadre des évolutions des modes de consommation et des attentes des consommateurs. Ainsi, le référentiel des activités professionnelles du bac pro *Restauration* rappelle que le contexte d'exercice des diplômés se caractérise par « *une évolution du comportement du consommateur, mieux informé, plus exigeant et à la recherche d'une relation personnalisée avec le personnel de restaurant et de cuisine* ».

17.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Les diplômes rénovés ou créés sur la période 2007-2013, ont intégré les problématiques liées à la transition écologique dans leurs référentiels. Certains sont désormais plus en phase avec les évolutions réglementaires, tandis que pour d'autres le développement durable représente un enjeu ou une possibilité de se distinguer aux yeux des consommateurs en demande de qualité et d'éthique.

➤ **Les métiers de la restauration qui inscrivent le développement durable dans les démarches qualité**

Le BEP *Restauration* à deux options : *cuisine et commercialisation et services en restauration* est logiquement inscrit dans la même perspective que le baccalauréat professionnel en matière de développement durable, mentionné dans le pôle « démarche qualité ». Il s'agit pour le candidat au diplôme « *d'intégrer les dimensions liées à l'environnement et au développement durable dans sa pratique professionnelle* ». C'est dans tous les gestes professionnels que le souci du développement durable doit être considéré (tri des déchets, choix des matières premières, des produits d'entretien, etc.).

Les référentiels des bacs pro *Cuisine et Commercialisation et services en restauration* mentionnent plus précisément à quel(s) moment(s) et dans quel(s) cadre(s) les dimensions du développement durable apparaissent dans la formation et dans la pratique professionnelle. Ainsi, le choix des produits et des matières premières pour l'entretien des locaux ou la restauration sont des activités qui font explicitement référence au développement durable (privilégier le choix de produits labellisés et/ou certifiés, réduire la consommation d'eau, prévenir la pollution des eaux, trier les déchets, ...). C'est dans le pôle « *démarche qualité* » que la référence au développement durable apparaît, il est précisé dans les référentiels d'activités professionnelles et de certification que cette démarche qualité est transversale à l'ensemble des autres pôles de la formation.

La référence au développement durable est formulée comme suit : « *le titulaire du baccalauréat professionnel commercialisation et services en restauration exerce son activité dans un contexte diversifié, en respectant l'environnement et le développement durable, les règles d'hygiène, de santé et de sécurité, les impératifs de gestion et en valorisant les dimensions de nutrition, de plaisir et de bien-être* ».

Plus encore, le développement durable se décline dans les savoirs associés et les pratiques professionnelles, à travers des consignes précises qui permettent de rendre compte du fait que le candidat a « *intégré les dimensions liées à l'environnement et au développement durable dans sa pratique professionnelle* ». Les savoirs associés mentionnent également « *l'identification d'indicateurs de développement durable* ». Pour les candidats aux baccalauréats professionnels le souci du développement durable doit guider les choix des produits et d'une manière générale être partie intégrante des gestes et pratiques professionnels.

Il importe d'ajouter que la dimension sociétale et environnementale dans l'activité économique de l'entreprise est évoquée dans les savoirs associés de ces diplômes à travers la « *définition de l'entreprise citoyenne* », demandée aux candidats au diplôme.

➤ **Le tourisme, un secteur d'activités où le développement durable est prégnant**

Le BTS *Tourisme* est sans doute celui qui fait le plus référence au contexte d'évolution de la demande sociale, des préoccupations des consommateurs et des réglementations en matière de protection de l'environnement. C'est également le seul dont le référentiel mentionne une définition du développement durable, appliquée au tourisme.

« Le développement durable c'est la prise en compte des interactions entre environnement, économie et société. La diffusion de ces nouveaux impératifs conduit à la fois à la remise en cause de certaines formes de tourisme et au développement de formes nouvelles. »

Le référentiel d'activités professionnelles souligne, dans la partie consacrée aux conditions générales d'exercice, que le candidat « *doit être particulièrement attentif à l'application des principes et dispositifs liés au développement durable* ». Dans la fonction « *élaboration de l'offre touristique* » du RAP la prise en compte de la démarche de développement durable est énoncée comme contexte d'exercice. De même, la relation client fait apparaître le fait « *de proposer des formules de tourisme durable, soucieuses du respect des personnes ; les préoccupations environnementales, éthiques et sociétales devront être systématiquement intégrées dans la relation avec les touristes.* ».

Le « *tourisme responsable* » et l'« *écotourisme* » sont intégrées dans les savoirs associés intitulés « *le tourisme entre mondialisation et développement durable* ». De nouvelles formes de tourisme permettant de voyager tout en respectant les écosystèmes et en diminuant l'empreinte écologique sont demandées par certains consommateurs.

Les référentiels mentionnent également les impacts écologiques, plus ou moins directs, des activités touristiques sur les territoires, comme la pollution par exemple.

Annexes

Annexe 1 : Codes ROME de référence pour la 17^{ème} CPC

code ROME	intitulé
G1101	Accueil touristique
G1301	Conception de produits touristiques
G1303	Vente de voyages
G1602	Personnel de cuisine
G1703	Réception en hôtellerie
G1803	Service en restauration

Annexe 2 : Liste des diplômes relevant de 17^{ème} CPC au 1^{er} septembre 2013

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

Code diplôme	Filière	Intitulé	Créé le
45022104	Bp	Cuisinier	11/05/70
01022103	Mc	Employé traiteur (niveau v)	13/11/89
43033401	Bactecho	Hôtellerie	14/02/92
32033414	Bts	Hôtellerie - restauration option a : mercatique et gestion hoteliere	19/08/93
32033415	Bts	Hotellerie - restauration option b : art culinaire, art de la table et du service	19/08/93
45033403	Bp	Barman	08/08/94
45033404	Bp	Gouvernante	03/08/95
45033405	Bp	Sommelier	03/08/95
01033410	Mc	Sommellerie (niveau v)	31/07/96
01033411	Mc	Employé barman (niveau v)	16/05/97
01022105	Mc	Cuisinier en desserts de restaurant (niveau v)	31/07/97
45033406	Bp	Restaurant	03/09/97
50022129	Cap	Agent polyvalent de restauration	18/06/99
50033408	Cap	Services hôteliers	01/10/01
50022131	Cap	Cuisine	01/10/01
50033409	Cap	Restaurant	01/10/01
32033419	Bts	Responsable de l'hébergement a referentiel commun europeen	07/08/03
50033410	Cap	Services en brasserie-café	07/08/03
01033412	Mc	Organisateur de réception (niveau iv)	09/05/05
01022109	Mc	Art de la cuisine allégée	24/03/06
01033413	Mc	Accueil-réception (niveau iv)	31/03/08
40022106	Bacpro	Cuisine	31/05/11
40033403	Bacpro	Commercialisation et services en restauration	31/05/11
51022106	Bep	Restauration option cuisine	18/08/11
51033404	Bep	Restauration option commercialisation et services en restauration	18/08/11
32033420	Bts	Tourisme	05/04/12

18. 19ème CPC : coiffure, esthétique et services connexes

S'ils font tous référence au développement durable dans leurs référentiels, les diplômes de cette CPC n'incluent pas forcément des modalités d'évaluation des enseignements dédiés, les connaissances et les compétences attendues en la matière ne sont pas forcément évaluées lors des examens. La protection de l'environnement est l'item commun à tous les niveaux et toutes les spécialités. La spécialité Coiffure se distingue cependant à partir du niveau IV, en élargissant explicitement l'acception du développement durable à d'autres dimensions que la seule la protection de l'environnement. Le BTS Coiffure - dont les référentiels ne sont pas encore publics - devrait donner des indications supplémentaires sur l'intégration des préoccupations du développement durable dans cette CPC.

18.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

La 19^{ème} CPC couvre le champ de la coiffure, esthétique et services connexes et son périmètre n'a été redéfini qu'à la marge lors de la réorganisation des CPC actée dans le décret du 15 mai 2007 instaurant quatorze CPC en lieu et place des dix-sept précédentes.

Le principal changement de cette CPC concerne la modification de son intitulé. Cette CPC a porté le même nom (soins personnels) depuis sa création en 1972 jusqu'en 2007, où son appellation devient plus précise (coiffure, esthétique et services connexes), tout en éliminant les risques de confusion avec la 20^{ème} en se départant de la notion de soins. Elle compte onze diplômes, du niveau V (CAP) au niveau III (BTS), en passant par le BP et la MC.

Les organisations professionnelles présentes en CPC pour les années considérées sont les suivantes :

- FEBEA : Fédération des entreprises de la beauté
- CNEP : Confédération nationale de l'esthétique et de la parfumerie
- FFPS : Fédération française de la parfumerie sélective
- CNAIB : Confédération nationale des instituts de beauté
- UNIB : Union nationale des instituts de beauté
- FNCF : Fédération nationale de la coiffure française
- CNEC : Conseil national des entreprises de coiffure
- FIP : Fédération des industries de la parfumerie

La lecture des comptes-rendus des CPC des années 2007 à 2013 incluses - il n'y a pas de compte-rendu pour l'année 2007 - permet d'observer la place du développement durable dans les échanges. Ainsi le compte-rendu du 24 octobre 2008 rapporte que le représentant de la CFE-CGC évoque la prise en compte des questions liées à l'environnement dans l'évolution des métiers de cette CPC. Alors qu'il est question de la création du BTS *Coiffure*, ce représentant du collège salariés « réclame de la cohérence. Il existe bien différents niveaux de formation pour les métiers de la coiffure et de l'esthétique, qu'il faut adapter aux évolutions. Le travail relatif à la rénovation du CAP perruquier atteste bien de cette nécessaire adaptation. Aux nouveaux besoins qui émergent comme les questions liées à l'environnement, la mobilité, doivent répondre de nouveaux diplômes. Le BTS coiffure s'inscrit dans cette perspective. »

Dans le compte-rendu de la CPC du 3 juin 2013 un représentant du ministère en charge de l'écologie, félicite la présence de la dimension de développement durable dans le référentiel du BTS *Coiffure* et « souligne l'importance qu'il y a à disposer de professionnels très attentifs à la démarche qualité et la responsabilité sociétale des entreprises. »

La dernière CPC, du 9 janvier 2014, rappelle que « *La mise en œuvre du diplôme du BTS Métiers de la coiffure est prévue à la rentrée 2014.* ». Si les référentiels ne sont pas encore diffusés, le support de présentation du BTS (document power-point joint au compte rendu) précise que les futurs diplômés de ce BTS devront exercer leurs activités (regroupées en 3 pôles :

- expertise et conseils scientifiques et technologiques ;
 - gestion management ; et
 - définition et mise en œuvre de la stratégie commerciale, avec
« en permanence :
 - veille active dans les domaines relevant du secteur de la coiffure
 - suivi de l'évolution des produits et nouveaux matériels
 - respect de la réglementation en vigueur,
 - prise en compte de la politique développement durable et d'une démarche qualité. »
- (RAP du BTS Métiers de la coiffure)

18.2. Les diplômes du corpus étudié

Sur les onze diplômes que compte cette CPC, six ont été créés ou renouvelés depuis 2007 :

- CAP : *Coiffure* en 2007, *esthétique-cosmétique-parfumerie* en 2008
- 1 BEP *Assistant perruquier posticheur* en 2011
- 1 bac pro *Perruquier posticheur* en 2010
- 1 BP *Coiffure* en 2011
- 1 BTS *Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie* à 3 options en 2012

A noter : 1 BTS a été supprimé pour être remplacé par un autre BTS à trois options. La finalisation du référentiel du BTS *Métiers de la coiffure* est prévue fin 2013. Ce projet de création d'un niveau III de diplôme dans les métiers de la coiffure a été acté en CPC dès 2009, mais les travaux n'ont commencé qu'en 2012.

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (cf. encadré 6 de la partie méthodologie du rapport)⁵³. La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

⁵³ Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux **cibles emplois** du diplôme, sont validés par Pôle emploi.

Code diplôme	Niveau de diplôme		intitulé	Date de rénovation/création	Code(s) ROME
500-33610 T	V	CAP	COIFFURE	22/06/2007	D1202
500-33611 T	V	CAP	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	22/04/2008	D1208
400-33602 T	IV	Bac Pro	PERRUQUIER POSTICHEUR	08/04/2010	L1501
510-33601 T	V	BEP	ASSISTANT PERRUQUIER POSTICHEUR	28/03/2011	D1208
450-33608 T	IV	BP	COIFFURE	28/03/2011	D1202
320-33603	III	BTS	METIERS DE L'ESTHETIQUE- COSMETIQUE- PARFUMERIE OPTION A : MANAGEMENT	30/10/2012	
320-33604			OPTION B : FORMATION- MARQUES		
320-33605			OPTION C : COSMETOLOGIE		

18.3. Des mentions ...

Pour ces six diplômes rénovés ou créés depuis 2007, l'intégralité des référentiels d'activités professionnelles et de certification a été lue et la recherche des mots-clés réalisée. Le développement durable est inégalement évoqué dans les référentiels des diplômes de cette CPC. Il est absent des deux CAP.

➤ **Le développement durable souvent cité, mais principalement associé à la protection de l'environnement ...**

D'une manière générale il est surtout question de principes du développement durable, de politique de développement durable, de charte du développement durable. Autrement dit, il s'agit d'un cadre auquel il est fait référence à différentes reprises dans les référentiels et plus particulièrement à partir des niveaux IV de formation.

A la différence d'autres CPC qui mentionnent plus souvent la protection de l'environnement que le développement durable lato sensu, la 19^{ème} CPC semble avoir bien intégré cette nouvelle donne. Plus concrètement si l'on regarde les dates de rénovation des diplômes et la place du terme développement durable dans les référentiels, il importe de souligner que les CAP et BEP qui n'y font que peu référence sont les plus anciens tandis que le BP et le BTS (à trois options) respectivement rénovés en 2011 et 2012 le mentionnent à plusieurs reprises.

➤ **... et rarement évalué**

Il est probable que les réflexions issues du Grenelle de l'environnement ou du Plan métiers aient influencé la rédaction de ces référentiels et l'introduction du développement durable dans les textes. Mais si cette référence apparaît dans les référentiels, elle n'est plus présente dans les documents de présentation des modalités des épreuves au diplôme.

Ainsi la compétence C.3.2.2 « Mettre en œuvre la démarche qualité, la politique du développement durable » du BTS *Métiers de l'esthétique* se traduit par « *le suivi de la clientèle* » pour l'option Management, par « *la politique commerciale de l'entreprise* » pour l'option Marques, par « *la dimension produit* » pour l'option Cosmétologie.

Mais le BTS n'est pas une exception car aucun des autres diplômes de la CPC n'inclut les dimensions du développement durable dans les épreuves d'évaluation ; le bac pro et le BEP de perruquier posticheur y font uniquement référence pour le module PSE.

Les savoirs associés du référentiel du BEP *Assistant posticheur*, rénové en 2011, reprennent la même formulation que le référentiel du bac pro *Perruquier posticheur* rénové en 2010 : « *Justifier le choix et l'utilisation des matériels et matériaux dans le cadre du développement durable et de la protection de l'environnement* ». Dans ce diplôme de niveau IV, le développement durable est également mentionné dans la présentation du métier : « *Il [le diplômé] inscrit son activité professionnelle dans le respect de la protection de l'environnement et du développement durable* ». Mais la formulation très générale, ne décrit pas concrètement les activités professionnelles qui peuvent contribuer, dans la pratique, à la protection de l'environnement.

18.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Le brevet professionnel *Coiffure* est le seul diplôme qui se distingue réellement des autres diplômes de cette CPC rénovés depuis 2007. En effet, c'est celui qui met le plus en exergue le développement durable dans ses référentiels et ce pour les cinq dimensions retenues pour l'analyse des CPC (réglementaire, économique, technologique, préservation de l'environnement et RSE). Le référentiel de certification de ce diplôme est le seul à évoquer la dimension sociale et/ou sociétale, en lien avec le développement durable :

*« L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse
-la connaissance de l'entreprise et/ou du contexte professionnel et économique,
-les réglementations et normes en vigueur
-la santé et la sécurité au travail,
-la qualité,
-le développement durable,
-la maîtrise des outils informatiques et logiciels professionnels
De ce fait toutes les compétences et connaissances contribuent à développer la
dimension environnementale, sociale et sociétale de l'activité professionnelle. »*

Ceci peut s'expliquer par le fait que ce diplôme est le seul qui permette de diriger un salon de coiffure : la dimension gestion du personnel et des compétences est donc nécessairement présente. De même, la gestion d'un salon de coiffure implique de s'attarder plus particulièrement sur les activités liées à l'organisation du travail, à la gestion des frais de fonctionnement etc. c'est pourquoi sans doute c'est le seul référentiel dans lequel la dimension de recherche d'économies apparaît. Ces éléments spécifiques au BP *Coiffure* sont mentionnés dans la partie dédiée aux savoirs associés :

« Situer la place et montrer l'intérêt des éco-labels dans l'environnement professionnel. Développer des comportements responsables visant à favoriser le respect de l'environnement. Recenser les dispositifs permettant de réaliser des économies d'eau et des énergies. Repérer les déchets issus de l'activité professionnelle et proposer une mise en place du tri sélectif au sein de l'entreprise. »

Cette formulation donne à voir la manière dont se traduit la prise en compte du développement durable dans les activités du diplômé. Cependant, il convient de souligner qu'à l'instar des autres diplômes, le descriptif des modalités d'examen ne mentionne pas explicitement comment seront évalués ces enseignements.

Annexes

Annexe 1 - Codes ROME de référence pour la 19^{ème} CPC

code ROME	intitulé
D1202	Coiffure
D1208	Soins esthétiques et corporels
L1501	Coiffure et maquillage spectacle

Annexe 2 - Liste des diplômes relevant de la 19^{ème} CPC

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

code diplôme	filière	intitulé diplôme	créé le
50033603	CAP	TAXIDERMISTE	02/07/82
01033604	MC	COLORISTE PERMANENTISTE (NIVEAU V)	12/10/98
01033603	MC	STYLISTE VISAGISTE (NIVEAU V)	12/10/98
45033607	BP	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	23/07/03
40033601	Bac pro	ESTHETIQUE- COSMETIQUE PARFUMERIE	13/05/04
50033610	CAP	COIFFURE	22/06/07
50033611	CAP	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	22/04/08
40033602	Bac pro	PERRUQUIER POSTICHEUR	08/10/10
51033601	BEP	ASSISTANT PERRUQUIER POSTICHEUR	28/03/11
45033608	BP	COIFFURE	28/03/11
32033603	BTS	METIERS DE L'ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE OPTION A MANAGEMENT	30/10/12
32033604	BTS	METIERS DE L'ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE OPTION B FORMATION-MARQUES	30/10/12
32033605	BTS	METIERS DE L'ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE OPTION C COSMETOLOGIE	30/10/12

19. 20ème CPC : Secteur sanitaire et social, médico-social

Si le développement durable est relativement présent dans cette CPC on observe une disparité certaine suivant les diplômes. C'est dans le CAP Gardien d'immeuble et dans les diplômes de l'économie sociale et familiale que les références aux préoccupations environnementales et durables sont les plus fréquentes. Pour les autres le verdissement se traduit principalement par l'apprentissage et le respect de « gestes verts » comme le tri des déchets. Les modalités d'évaluation et de validation des enseignements relatifs au développement durable sont présentées dans les référentiels, mais sont à la hauteur de la place qu'ils occupent. Autrement dit s'ils occupent une large place dans les épreuves du CAP Gardien d'immeuble, ils sont moins évoqués dans les autres diplômes voire uniquement présents dans l'évaluation du module PSE.

19.1. Présentation historique de la CPC depuis 2007

La 20^{ème} CPC couvre le champ des secteurs sanitaire et social, elle compte 23 diplômes professionnels du CAP au BTS. Son périmètre a connu quelques changements après le décret du 15 mai 2007 faisant passer de 17 à 14 le nombre de CPC.

Ainsi la secrétaire des CPC précise que : « *Les domaines concernés par cette nouvelle CPC, désormais intitulée « Commission professionnelle consultative des secteurs sanitaire et social, médico-social », sont légèrement différents de ceux de la précédente commission : le cœur de la CPC reste le même, mais un certain nombre de diplômes concernant la restauration collective et le nettoyage ont été rattachés à d'autres CPC. En revanche, les diplômes concernant l'appareillage médical ont intégré la 20ème CPC afin de la recentrer sur son cœur de métier, les secteurs sanitaire, social et médico-social conformément au vœu exprimé par le groupe permanent du Comité interprofessionnel consultatif.* » (compte rendu de la CPC du 24 septembre 2007)

Les organisations professionnelles présentes en CPC pour les années considérées sont les suivantes :

- ADMR : Aide à domicile en milieu rural
- USH : Union sociale pour l'habitat
- UNCASS : Union nationale des caisses de sécurité sociale
- FESP : Fédération des entreprises de service à la personne
- SNASEA : Syndicat national au service des associations du secteur social et médico-social
- UNA : Union des associations d'aide à domicile
- SNOF : Syndicat national des orthopédistes de France
- SYNOPE : Syndicat des opticiens sous enseigne
- FHF : Fédération hospitalière de France
- FEHAP : Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés à but non lucratif
- UNIOPSS : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux
- SNAECISO : Syndicat employeur des acteurs du lien social et familial
- UNIFED : Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social
- UNPPD : Union nationale des prothésistes dentaires

La lecture des comptes-rendus de CPC montre la diversité et le nombre des organisations professionnelles présentes dans les réunions plénières. Un seul compte-rendu fait état d'échanges sur une des dimensions du développement durable pour le référentiel du diplôme de Conseiller en économie sociale et familiale (CESF) qui relève conjointement de la Direction générale des affaires sociales(DGAS) et de la DGESCO. Dans le compte rendu de la CPC du 24 septembre 2007, la

représentante de la CFDT« exprime le souhait de disposer d'éclaircissements sur la présentation des écosystèmes, qui lui paraît nouvelle. Elle craint une dérive vers une approche « trop économique et moralisatrice de la formation qui découlera de certains contenus du diplôme », entre autres sur tout ce qui tourne autour de l'environnemental et de la consommation ».

A la différence d'autres CPC qui ont souvent discuté en séance de ces questions – présentes dans les référentiels – c'est probablement au niveau des groupes de travail qu'elles ont été traitées dans le cas de la 20^{ème} CPC. La CPC a rénové ou créé la moitié de ses diplômes professionnels sur la période et les débats rapportés évoquent la nécessité ou l'opportunité de les réviser pour tel ou tel métier. Ainsi le baccalauréat professionnel *Accompagnement soins et services aux personnes*, créé en 2011 est par exemple régulièrement évoqué car il a soulevé de nombreuses interrogations liées au niveau de qualification (IV), au contenu même du diplôme, mais surtout aux débouchés professionnels des futurs diplômés.

19.2. Les diplômes du corpus étudié

Sur les 23 diplômes professionnels de cette CPC, 11 ont été renouvelés et/ou créés, depuis 2007 :

- 1 CAP : *Gardien d'immeuble* en 2010
- 3 BEP : *Optique lunetterie* en 2010, *Auxiliaire en prothèse dentaire* en 2010 et *Accompagnement, soins et services aux personnes* en 2011
- 3 bacs pro : *Prothèse dentaire* en 2010, *Optique lunetterie* en 2010 et *Accompagnement, soins et services aux personnes* (deux options) en 2011
- 4 BTS : *Analyses de biologie médicale* en 2007, *Services et prestations des secteurs sanitaire et social* en 2007, *Economie sociale et familiale* en 2009, *Prothésiste dentaire* en 2012.

Le tableau qui suit récapitule le numéro d'identification du diplôme, son niveau, son intitulé, sa date de rénovation et/ou de création et le(s) code(s) ROME de référence du diplôme (Cf. encadré 6 de la partie méthodologie du rapport)⁵⁴. La liste des diplômes de la CPC et la liste des intitulés des codes ROME sont présentées en annexe de cette synthèse.

Code diplôme	Niveau de diplôme		Intitulé de diplôme	Date de rénovation/création	Code ROME
32033109	BTS	III	ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE	19/06/07	J1302
32033001	BTS	III	SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRES ET SOCIAL	19/06/07	K1201 K1403
32033204	BTS	III	ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	31/07/09	K1201
32033205	BTS	III	CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIAL ET FAMILIAL (DIPLOME)	01/09/09	K1201
50034404	CAP	V	GARDIEN D'IMMEUBLES	23/02/10	K2501
40033102	Bac pro	IV	PROTHESE DENTAIRE	08/04/10	J1410
51031207	BEP	V	OPTIQUE LUNETTERIE	21/06/10	J1405
51033101	BEP	V	AUXILIAIRE EN PROTHESE DENTAIRE	21/06/10	J1410
40033003 40033004	Bac pro	IV	ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE	11/05/11	J1301 K1304
			Option A-A DOMICILE		J1501
			Option B- EN STRUCTURE		K1303 K1302

⁵⁴ Tout diplôme ou titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), doit renseigner une rubrique « Code ROME » dans sa fiche RNCP qui décrit de manière synthétique et formatée les objectifs du diplôme et ses caractéristiques. Proposés par le certificateur, ces codes ROME (5 au maximum) correspondant aux *cibles emplois* du diplôme, sont validés par Pôle emploi.

51033003	BEP	V	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE	18/08/11	J1301 K1304 J1501 K1303 K1302
32033110	BTS	III	PROTHESISTE DENTAIRE	27/02/12	J1410

19.3. Des mentions communes ...

Pour ces onze diplômes rénovés ou créés depuis 2007, les référentiels d'activités professionnelles et de certification ont été lus et la recherche des mots-clés réalisée. La référence au développement durable diffère suivant les spécialités de diplôme.

➤ Un verdissement relatif des référentiels ...

Les deux diplômes de lunetterie mentionnent le développement durable d'une manière générale au travers du module PSE ou sous l'aspect du « respect des contraintes environnementales ». Il en est de même pour les trois diplômes de spécialité prothèse dentaire, bien que le BTS mette l'accent sur la qualité et décline dans le référentiel d'activités une fonction intitulée « *mettre en place des systèmes de management qualité* » dont les tâches afférentes sont décrites comme suit :

« *Choix des actions : systèmes de management Qualité Santé Sécurité et Environnement (QSSE), plans d'actions Développement Durable (DD), Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).*

Proposition de plans d'actions : responsabilité, échéance, ordonnancement et définition des critères d'efficacité. »

Pour ces cinq diplômes rénovés en 2010 et 2012 le module PSE est souvent le seul endroit où est mentionné explicitement le développement durable.

➤ ... qui se traduit principalement par l'apprentissage de gestes verts

Les six autres diplômes font des références plus précises et circonstanciées au développement durable. Mais, les dénominateurs communs de tous les diplômes restent, comme pour la plupart des CPC « *le tri des déchets* » et « *la préservation de l'environnement* ».

Le mot « risque » qui revient très fréquemment dans les référentiels de cette CPC fait le plus souvent référence aux risques de contamination biologique et aux risques infectieux. Les règles d'hygiène et de sécurité sont particulièrement prégnantes dans les référentiels de cette CPC, les professionnels étant confrontés à des publics accompagnés dans leurs soins (dentaires, oculaires ou plus généralement de santé). Le BTS de biologie médicale présente les mêmes particularités que les diplômes précédemment cités à ceci près que l'item « *développement durable* » n'apparaît pas du tout dans ses référentiels.

L'empreinte du développement durable et plus encore le verdissement de la CPC est donc relatif si l'on considère les diplômes dans leur ensemble. Cependant, pris séparément les référentiels révèlent des singularités qui montrent une réelle prise en compte de la transition écologique dans certains diplômes.

19.4. ... aux mentions spécifiques à certains diplômes

Les onze diplômes étudiés présentent la particularité d'être plus ou moins éloignés d'activités professionnelles qualifiées de vertes ou de verdissantes par le Service de l'observation et des

statistiques du CGDD⁵⁵, à l'exception du métier de gardien d'immeuble qui comprend des activités d'entretien d'espaces naturels, de nettoyage des espaces urbains etc., classées comme vertes par le CGDD.

➤ **la dimension environnementale du développement durable dans le CAP**

Parmi les onze diplômes étudiés, le CAP *Gardien d'immeuble* est celui qui se démarque le plus des autres en raison des spécificités des activités en lien avec l'environnement ; le développement durable est un cadre de référence pour les différentes tâches décrites. Si l'accent est mis sur les déchets et les opérations de nettoyage et nettoiement, des enseignements de biologie et chimie appliquées et d'écologie appliquée sont décrits dans les savoirs associés du référentiel de certification. Il y est notamment question des principales pollutions et de leurs effets que le candidat à l'examen final doit être capable de présenter.

Les enseignements dédiés au nettoyage et au nettoiement mettent également en évidence la diversité des déchets et les différentes modalités de leur traitement et élimination. Ainsi les candidats au CAP gardien d'immeuble sont initiés à différentes techniques et à leurs spécificités (intérêts, risques etc.) et doivent être capables de :

- « - *Présenter les différents procédés de tri*
 - *Définir tri positif et tri négatif*
 - *Indiquer les différentes méthodes de collecte des déchets en mettant en évidence leurs objectifs, leurs avantages et leurs inconvénients respectifs, leur coût et leurs limites d'utilisation*
 - *Donner la définition et le principe de l'incinération*
 - *Préciser les deux types d'incinération : incinération simple et incinération avec récupération d'énergie*
 - *Indiquer la nature et le devenir des résidus d'incinération*
 - *Indiquer l'objectif du compostage*
 - *Décrire de façon simplifiée la fabrication d'un compost*
 - *Donner la classification des centres d'enfouissement technique*
 - *En relatant à chaque fois un exemple significatif, dégager les objectifs économiques et écologiques de la valorisation des déchets ainsi que leurs débouchés commerciaux possibles*
 - *Enumérer les différents modes de valorisation des déchets*
 - *Présenter succinctement les cycles de vie des principaux déchets valorisables : papiers-cartons, plastiques, métaux, verres, bois, solvants, huiles »*
- (Cf. Savoirs associés Technologie 2-Nettoyage et nettoiement du CAP *Gardien d'immeuble*)

Alors que dans la plupart des CPC le tri des déchets est récurrent, ici c'est toute la chaîne de traitement qui est décrite, comme dans le cas des diplômes spécialisés de la 6^{ème} CPC⁵⁶ qui renvoient pour partie aux mêmes types d'activités : la collecte, le tri et la valorisation.

Outre ces aspects techniques, la dimension sociale du métier de gardien d'immeuble est également décrite dans un enseignement intitulé sciences médico-sociales où deux modules sont au programme : « les personnes et leur environnement social » et « les personnes et les groupes sociaux ». Si le pilier social du développement durable n'est pas mentionné de manière explicite dans ces enseignements, ils y font implicitement référence. De plus, dans la présentation du diplôme il est précisé que le gardien d'immeuble « participe au maintien et à l'amélioration du cadre de vie et contribue donc à la réalisation d'une meilleure harmonie sociale. »

⁵⁵ cf. Etudes et documents n°43 Activités, emplois et métiers liés à la croissance verte. Périmètres et résultats, CGDD juin 2011.

⁵⁶ Diplômes de la filière hygiène et propreté qui relevaient précédemment de la 20^{ème} CPC.

➤ **la dimension sociale dans les diplômes d'accompagnement des personnes**

Le développement durable tient également une place importante dans la formation des candidats au BTS *Economie sociale et familiale* qui sont amenés à sensibiliser les personnes et les familles aux questions de consommation lato sensu. Ainsi la définition du diplôme précise d'emblée que l'action de ces professionnels s'exerce dans un contexte de développement durable.

« Le titulaire du BTS ESF participe à la réalisation des missions des établissements et des services qui l'emploient sur la base de son expertise dans les domaines de la vie quotidienne : alimentation- santé, budget, consommation, environnement-énergie, habitat-logement.

Il met ses compétences scientifiques, techniques, méthodologiques au service de différents publics, d'usagers, de consommateurs, de clients et de professionnels. Il participe ainsi à l'impulsion des évolutions de comportements individuels ou collectifs, dans un contexte de développement durable. Dans le cadre de ses missions, il contribue à l'information sur l'accès aux droits des publics.

Il peut travailler en relation avec d'autres experts : travailleurs sociaux, juristes, professionnels de la santé, personnels des services techniques des collectivités territoriales et des organismes de logement social ...

L'action de ce professionnel se déroule dans le respect du droit des usagers et de l'éthique professionnelle. »

(Cf. texte de présentation du BTS ESF)

Ainsi cité le développement durable est un cadre de référence pour les futurs diplômés ; il est notamment évoqué dans les savoirs associés dans un module de sciences et technologies, mais également dans les enseignements dédiés au design dont l'objectif est de « sensibiliser les étudiants à la richesse et à la complexité des relations entre les besoins, les attentes et les désirs des usagers dans l'implication de leur environnement sur leurs modes de vie ». Pour les candidats aux diplômes d'ESF, la référence au développement durable est principalement liée à la manière dont ils peuvent accompagner les personnes et les familles à intégrer cette préoccupation dans leur vie quotidienne.

Pour les candidats aux deux diplômes (BEP et bac pro) *Accompagnement soins et services aux personnes* (ASSP), le développement durable est mentionné a minima dans le module PSE d'une part et dans les pratiques plus générales de protection de l'environnement - « gestes verts » - d'autre part. Pour autant, en raison de sa finalité sociale, il est possible de considérer que ce diplôme s'inscrit dans une perspective large de développement durable. « Il [le professionnel] exerce auprès de ces personnes des activités de soins d'hygiène et de confort, d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale. »

Créé en 2007 le BTS *Services et prestations des secteurs sanitaire et social* (SPSS) ne poursuit pas les mêmes finalités que le bac pro ASSP et ne fait pas référence au développement durable. De plus, les missions qui sont dévolues à ces professionnels sont principalement de l'accompagnement aux démarches administratives ce qui limite d'emblée les références à des « gestes verts ».

Annexes

Annexe 1 Codes ROME de référence pour la 20^{ème} CPC

Codes ROME	Intitulé ROME
J1301	Personnel polyvalent des services hospitaliers
J1302	Analyses médicales
J1405	Optique- lunetterie
J1410	Prothèses dentaires
J1501	Soins d'hygiène, de confort du patient
K1201	Action sociale
K1302	Assistance auprès d'adultes
K1303	Assistance auprès d'enfants
K1304	Services domestiques
K2501	Gardiennage de locaux

Annexe 2 – Liste des diplômes relevant de la 20^{ème} CPC au 1^{er} septembre 2013

Les diplômes étudiés apparaissent sur un fond grisé

Code	filière	intitulé	Créé le
32033104	BTS	PROTHESISTE ORTHESISTE	02/10/72
32033105	BTS	PODO-ORTHESISTE	08/08/73
50033202	CAP	PETITE ENFANCE	04/10/91
01033001	MC	AIDE A DOMICILE (NIVEAU V)	28/07/95
42033103	BT	PODO-ORTHESISTE (DIPLOME DE TECHNICIEN)	09/10/96
42033104	BT	PROTHESISTE-ORTHESISTE (DIPLOME DE TECHNICIEN)	09/10/96
32033107	BTS	OPTICIEN LUNETIER	03/09/97
45033104	BP	PREPARATEUR EN PHARMACIE	10/09/97
50034002	CAP	AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION	03/12/98
50033411	CAP	ASSISTANT(E) TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF	11/08/04
40033002	BacPro	SERVICES DE PROXIMITE ET VIE LOCALE	30/05/05
32033109	BTS	ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE	19/06/07
32033001	BTS	SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRES ET SOCIAL	19/06/07
32033204	BTS	ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	31/07/09
32033205	DE CESF	CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIAL ET FAMILIAL (DIPLOME)	01/09/09
50034404	CAP	GARDIEN D'IMMEUBLES	23/02/10
40033102	BacPro	PROTHESE DENTAIRE	08/04/10
40033101	Bac Pro	OPTIQUE LUNETTERIE	
51031207	BEP	OPTIQUE LUNETTERIE	21/06/10
51033101	BEP	AUXILIAIRE EN PROTHESE DENTAIRE	21/06/10
40033003	BacPro	ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPTION A-A DOMICILE	11/05/11
40033004	BacPro	ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPTION B-EN STRUCTURE	11/05/11
51033003	BEP	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE	18/08/11
32033110	BTS	PROTHESISTE DENTAIRE	27/02/12

Glossaire

ACV : Analyse du cycle de vie
ADEME : Agence de la maîtrise de l'énergie
BBC : Bâtiment basse consommation
BCP : Base centrale de pilotage
BEP : Brevet d'études professionnelles
BMA : Brevet des métiers d'art
BP : Brevet professionnel
BTP : Bâtiment, travaux publics
BTS : Brevet de technicien supérieur
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CESF : Conseiller/ère en économie sociale et familiale
CGDD : Commissariat général au développement durable
CPC : Commission professionnelle consultative
CQP : Certification de qualification professionnelle
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DGAS : Direction générale des affaires sociales
DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire
DMA : Diplôme des métiers d'art
DRIRE : Direction régionale de l'industrie de la recherche environnement
ESF : Economie sociale et familiale
HQE : Haute qualité environnementale
HSQPE : Hygiène, sécurité, qualité protection environnement
IA : Inspecteur d'académie
IEN : Inspecteur de l'éducation nationale
IGEN : Inspecteur général de l'Education nationale
INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques
IPR : Inspecteur pédagogique régional
MC : Mention complémentaire
MEDDE : Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie
MEN : Ministère de l'éducation nationale
ONEMEV : Observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte
PAE : Plan d'aménagement d'ensemble
PAQ : Plan d'assurance qualité
PPSPS : Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
PSE : Prévention santé environnement
RAP : Référentiel d'activités professionnelles
RC : Référentiel de certification
RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles
ROME : répertoire opérationnel des métiers et des emplois
RSE : responsabilité sociétale des entreprises
SOeS : Service de l'observation et des statistiques

[Abonnez-vous à notre newsletter en cliquant ici](#)

Retrouvez l'activité et les publications du Céreq

www.cereq.fr

et suivez-nous sur Twitter

[@PRESSECEREQ](https://twitter.com/PRESSECEREQ)

ISSN 2497-6873